

ANNEXE 2

LISTE DES TITRES DE SEJOUR DELIVRES PAR LES ÉTATS MEMBRES

BELGIQUE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- **Carte A:** Certificat d'inscription au registre des étrangers – séjour temporaire

A kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister – tijdelijk verblijf

A Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister – Vorübergehender Aufenthalt

(**Carte A:** certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour temporaire: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est celle du séjour autorisé. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).

Remplacée par une nouvelle carte A, délivrée pour la première fois le 11.10.2021:

A. SEJOUR LIMITE

A. BEPERKT VERBLIJF

A. AUFENTHALT FÜR BEGRENZTE DAUER

(A: séjour limité: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est celle du séjour autorisé).

- **Carte B:** Certificat d'inscription au registre des étrangers

B Kaart: Bewijs van inschrijving in het vreemdelingenregister

B Karte: Bescheinigung der Eintragung im Ausländerregister

(**Carte B:** certificat d'inscription au registre des étrangers — séjour permanent. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).

Remplacée par une nouvelle carte B, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

B. SEJOUR ILLIMITE

B. ONBEPERKT VERBLIJF

B. AUFENTHALT FÜR UNBEGRENZTE DAUER

(B: séjour illimité: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans).

- **Carte C:** Carte d'identité d'étranger

C kaart: Identiteitskaart voor vreemdelingen

C Karte: Personalausweis für Ausländer

(**Carte C:** carte d'identité d'étranger: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).

Remplacée par une nouvelle carte K, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

K. ETABLISSEMENT

K. VESTIGING

K. NIEDERLASSUNG

(K: établissement: il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de dix ans).

- **Carte D:** Résident longue durée – CE

D kaart: EG-verblijfsvergunning voor langdurig ingezetenen

D Karte: Langfristige Aufenthaltserlaubnis – EG

(**Carte D:** titre de séjour de résident longue durée — CE, délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document).

Remplacée par une nouvelle carte L, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

L. RESIDENT LONGUE DUREE – UE

L. EU-LANGDURIG INGEZETENE

L. DAUERAUFENTHALT – EU

(Carte L: titre de séjour de résident longue durée — UE, délivré conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans).

- **Carte H:** Carte bleue européenne

H kaart: Europese blauwe kaart

H Karte: Blaue Karte EU

(**Carte H:** carte bleue européenne, délivrée conformément à l'article 7 de la directive 2009/50/CE établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié. Il s'agit d'une carte électronique. La période de validité standard de la carte est comprise entre un et quatre ans selon la législation régionale ou de l'Union. La période exacte de validité correspond à la durée du permis de travail fixée par l'autorité régionale compétente).

- **Carte I:** ICT

I kaart: ICT

I Karte: ICT

[Carte I: titre de séjour délivré aux personnes faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe («intra-corporate transferee — ICT») en vertu de la directive 2014/66 de l'UE. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte correspond à la durée du permis de travail].

- **Carte J:** Mobile ICT

J kaart: Mobile ICT

J Karte: Mobile ICT

(Carte J: titre de séjour délivré aux fins de la mobilité à long terme d'une personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe en vertu de la directive 2014/66 de l'UE. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte correspond à la durée du permis de travail).

- **Carte M:** article 50 TUE

M kaart: artikel 50 VEU

M Karte: artikel 50 EUV

[Carte M: titre de séjour délivré aux bénéficiaires de l'accord de retrait (Brexit). Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans].

- **Carte N:** article 50 TEU- Travailleur frontalier

N kaart: artikel 50 VEU – Grensarbeider

N karte: artikel 50 EUV – Grenzgänger

[**Carte N:** titre de séjour délivré aux travailleurs frontaliers bénéficiaires de l'accord de retrait (Brexit). Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans).

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- **Carte F:** Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

F kaart: Verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F Karte: Aufenthaltskarte für Familieangehörige eines Unionsbürgers

(**Carte F:** carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document. Toutefois, si sa validité expire après le 3 août 2026, elle doit être remplacée avant cette date.)

Remplacée par une nouvelle carte F, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

F. MEMBRE FAMILLE UE ART 10 DIR 2004/38/CE

F. FAMILIELID EU ART 10 RL 2004/38/EG

F. EU-FAMILIENANGEHORIGER ART 10 RL 2004/38/EG

(Carte F: carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. Il s'agit d'une carte électronique. La durée de validité de la carte est de cinq ans).

- **Carte F+:** Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

F+ kaart: Duurzame verblijfskaart van een familielid van een burger van de Unie

F+ Karte: Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers

(**Carte F+:** carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. La durée de validité de la carte est de cinq ans. Cette carte reste en circulation et reste valable jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document. Toutefois, si sa validité expire après le 3 août 2026, elle doit être remplacée avant cette date.)

Remplacée par une nouvelle carte F+, délivrée pour la première fois le 11.10.2021

F+. MEMBRE FAMILLE UE ART 20 DIR 2004/38/CE

F+. FAMILIELID EU ART 20 RL 2004/38/EG

F+. EU-FAMILIENANGEHÖRIGER ART 20 RL 2004/38/EG

(Carte F+: carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union, délivrée conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres — article 10. La durée de validité de la carte est de dix ans.)

- **Titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union conformément à la directive 2004/38/CE**

- **Carte E:** Attestation d'enregistrement

E kaart: Verklaring van inschrijving

E Karte: Anmeldebescheinigung

(**Carte E:** attestation d'enregistrement délivrée aux citoyens de l'Union conformément à l'article 8 de la directive 2004/38/CE. Il s'agit d'une carte électronique, d'une durée de validité de cinq ans).

Remplacée par une nouvelle carte EU, délivrée pour la première fois le 10.5.2021

EU. ENREGISTREMENT ART 8 DIR 2004/38/EC

EU. INSCHRIJVING ART 8 RL 2004/38/EG

EU. ANMELDUNG ART 8 RL 2004/38/EG

(EU. Enregistrement art. 8 Dir 2004/38/CE; carte électronique d'une durée de validité de cinq ans).

- **Carte E+:** Document attestant la permanence du séjour

E+ kaart: Document ter staving van duurzaam verblijf

E+ Karte: Dokument zur Bescheinigung des Daueraufenthalts

(Carte E+: document attestant la permanence du séjour, délivrée aux citoyens de l'Union conformément à l'article 19 de la directive 2004/38/CE. Il s'agit d'une carte électronique, d'une durée de validité de cinq ans).

Remplacée par une nouvelle carte EU+, délivrée pour la première fois le 10.5.2021

EU+. SEJOUR PERMANENT – ART 19 DIR 2004/38/CE

EU+. DUURZAAM VERBLIJF – ART 19 RL 2004/38/EG

EU+. DAUERAUFENTHALT – ART 19 RL 2004/38/EG

(EU+. Séjour permanent art. 19 Dir 2004/38/CE; carte électronique d'une durée de validité de dix ans).

- **Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:**

- Carte d'identité diplomatique
Diplomatieke identiteitskaart
Diplomatischer Personalausweis
(Carte d'identité diplomatique)
- Carte d'identité consulaire
Consulaat identiteitskaart
Konsularer Personalausweis
(Carte d'identité consulaire)
- Carte d'identité spéciale – couleur bleue
Bijzondere identiteitskaart – blauw
Besonderer Personalausweis – blau
(Carte d'identité spéciale – couleur bleue)
- Carte d'identité spéciale – couleur rouge
Bijzondere identiteitskaart – rood
Besonderer Personalausweis – rot
(Carte d'identité spéciale – couleur rouge)
- Certificat d'identité pour les enfants âgés de moins de cinq ans des étrangers privilégiés titulaires d'une carte d'identité diplomatique, d'une carte d'identité consulaire, d'une carte d'identité spéciale – couleur bleue ou d'une carte d'identité spéciale – couleur rouge

Identiteitsbewijs voor kinderen, die de leeftijd van vijf jaar nog niet hebben bereikt, van een bevoorrecht vreemdeling dewelke houder is van een diplomatieke identiteitskaart, consulaire identiteitskaart, bijzondere identiteitskaart – blauw of bijzondere identiteitskaart – rood

Identitätsnachweis für Kinder unter fünf Jahren von privilegierten Ausländern, die Inhaber eines diplomatischen Personalausweises, konsularen Personalausweises, besonderen Personalausweises – blau oder besonderen Personalausweises – rot sind.

(Carte d'identité pour les enfants, âgés de moins de cinq ans, des étrangers titulaires d'une carte d'identité diplomatique, d'une carte d'identité consulaire, d'une carte d'identité spéciale — couleur bleue ou d'une carte d'identité spéciale — couleur rouge.)

- Certificat d'identité avec photographie délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de douze ans

Door een Belgisch gemeentebestuur aan een kind beneden de 12 jaar afgegeven identiteitsbewijs met foto

Von einer belgischen Gemeindeverwaltung einem Kind unter dem 12. Lebensjahr ausgestellter Personalausweis mit Lichtbild

(Certificat d'identité avec photographie délivré par une administration communale belge à un enfant de moins de douze ans.)

- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

BULGARIE

Les titres de séjour pour les ressortissants de pays tiers sont délivrés conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers et au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002.

1. Titre de séjour délivré aux étrangers pour un séjour prolongé en République de Bulgarie – titre de la catégorie «séjour prolongé» délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an. Ce document est délivré conformément aux dispositions de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

2. Titre de séjour délivré aux résidents de longue durée-UE – titre de la catégorie «Résident de longue durée-UE» délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée de validité de 5 ans.

3. Titre de séjour délivré aux étrangers résidents permanents en République de Bulgarie – titre de la catégorie «Titre de séjour» délivré par les services du ministère de l'intérieur pour une durée dépendant de la validité du document d'identité national avec lequel l'intéressé est entré en République de Bulgarie, mais ne pouvant excéder 5 ans.

4. Titre de séjour de la catégorie «Carte bleue européenne» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» est remplacé par «Carte bleue européenne» et, s'il y a lieu, la mention correspondante conformément à la loi sur les étrangers en République de Bulgarie est inscrite dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

5. Titre de séjour de la catégorie «Carte bleue européenne» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» est remplacé par «Carte bleue européenne» et, dans le champ «Observations», est inscrite la mention: «Protection internationale octroyée par la République de Bulgarie le ... (date)» Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

6. Permis unique de séjour et de travail – titre de la catégorie «Permis unique» délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de trois ans conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» est remplacé par «Permis unique» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

7. Titre de séjour délivré aux travailleurs saisonniers – titre de la catégorie «Travailleur saisonnier» délivré par les services du ministère de l'intérieur conformément aux exigences du règlement (CE) no 1030/2002; la mention «Travailleur saisonnier» est inscrite dans le champ «Catégorie de titre» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

8. Titre de séjour délivré aux personnes faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe – délivré par les services du ministère de l'intérieur conformément aux exigences du règlement (CE) no 1030/2002; la mention «ICT-Transfert temporaire intragroupe» est inscrite dans le champ «Catégorie de titre» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations». Ce document est délivré sur la base de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

9. Titre de séjour délivré aux résidents de longue durée – titre de la catégorie «séjour prolongé» portant la mention «Bénéficiaire au titre de l'article 3, paragraphe 2, de la directive

2004/38/CE» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans.

10. Titre de séjour délivré aux résidents permanents, de la catégorie «Titre de séjour» et portant la mention «Bénéficiaire au titre de l'article 3, paragraphe 2, de la directive 2004/38/CE» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 10 ans.

11. Titre de séjour pour la mobilité dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe – délivré par les services du ministère de l'intérieur conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1030/2002; la mention «Mobile ICT - mobilité intragroupe» est inscrite dans le champ «Catégorie de titre» et la condition d'accès au marché du travail est mentionnée dans le champ «Observations».

12. Titre de séjour délivré aux chercheurs étrangers pour un séjour prolongé – titre de la catégorie «séjour prolongé» portant la mention «Chercheur» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

13. Titre de séjour délivré aux étrangers résidents de longue durée dans l'UE – délivré par les services du ministère de l'intérieur, et d'une durée de validité de 5 ans; le titre de séjour de résident de longue durée dans l'UE délivré aux étrangers titulaires d'une carte bleue européenne comporte, dans le champ «Observations», la mention «Ancien titulaire de la carte bleue européenne».

14. Le titre de séjour de résident de longue durée dans l'UE délivré aux étrangers qui se sont vu accorder une protection internationale par la République de Bulgarie doit comporter, dans le champ «Observations», la mention «Protection internationale octroyée par la République de Bulgarie le ... (date)»

15. Titre de séjour délivré aux ressortissants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou aux membres de leur famille, pour un séjour prolongé, conformément au règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» doit comporter la mention «Article 50 TUE» et le champ «Observations» comporter la mention «Article 18, paragraphe 4, de l'accord» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans.

16. Titre de séjour permanent délivré aux ressortissants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ou aux membres de leur famille, conformément au règlement (CE) n° 1030/2002; le champ «Catégorie de titre» doit comporter la mention «Titre de séjour "article 50 TUE"» et le champ «Observations» la mention «Article 18, paragraphe 4, de l'accord» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée de validité de 10 ans.

17. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen bulgare pour un séjour prolongé, portant la mention «Membre de la famille d'un citoyen bulgare» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an. Ce document est délivré aux personnes qui ont obtenu un droit de séjour ininterrompu en vertu de l'article 24, paragraphe 1, point 18, de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

18. Titre de séjour délivré aux mineurs étrangers non accompagnés pour un séjour prolongé en République de Bulgarie, portant la mention «Mineur étranger non accompagné» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

19. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen bulgare, résidents permanents en République de Bulgarie, portant la mention «Membre de la famille d'un citoyen bulgare» – délivré par les services du ministère de l'intérieur pour une durée dépendant de la validité du document d'identité national avec lequel l'intéressé est entré en République de Bulgarie, mais ne pouvant excéder 5 ans. Ce document est délivré aux personnes qui ont obtenu le statut de résident permanent au titre de l'article 25, paragraphe 1, point 11, de la loi sur les étrangers en République de Bulgarie.

20. Titre de séjour délivré aux chercheurs étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Chercheur - mobilité» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de deux ans.

21. Titre de séjour délivré aux étudiants étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Étudiant» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

22. Titre de séjour délivré aux élèves étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Élève» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

23. Titre de séjour délivré aux stagiaires étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Stagiaire» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

24. Titre de séjour délivré aux volontaires étrangers pour un séjour prolongé, portant la mention «Volontaire» – délivré par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité d'un an.

25. Carte de séjour dont le champ «Observations» porte la mention «membre de la famille d'un citoyen de l'Union - article 10 de la directive 2004/38/CE» – délivrée par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 5 ans.

26. Carte de séjour dont le champ «Observations» porte la mention «membre de la famille d'un citoyen de l'Union - article 20 de la directive 2004/38/CE» – délivrée par les services du ministère de l'intérieur et d'une durée maximale de validité de 10 ans.

27. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE n'ayant pas exercé leur droit à la libre circulation, pour un séjour prolongé — délivré conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 et d'une durée maximale de validité de 5 ans — portant la mention «membre de la famille - directive 2004/38/CE» dans le champ «Observations».

28. Titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE, résidents permanents, qui n'ont pas exercé leur droit à la libre circulation — délivré conformément au règlement (CE) n° 1030/2002 et d'une durée maximale de validité de 10 ans — portant la mention «membre de la famille - directive 2004/38/CE» dans le champ «Observations».

29. Carte diplomatique – délivrée aux agents diplomatiques des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

30. Carte consulaire – délivrée aux agents consulaires des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

31. Carte de personnel administratif et technique – délivrée aux agents administratifs et techniques des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

32. Carte de personnel de service – délivrée aux agents de service des représentations diplomatiques ou consulaires ou des organisations internationales, accrédités en République de Bulgarie, et dont la durée de validité dépend de la période d'accréditation.

II. Tous autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour:

carte d'enregistrement d'étranger bénéficiant d'une protection temporaire (Регистрационна карта на чужденец с предоставена временна закрила).

La carte d'enregistrement d'étranger bénéficiant d'une protection temporaire est délivrée aux bénéficiaires d'une protection temporaire, sur la base du cadre législatif relatif au respect de la directive relative à la protection temporaire et de la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022. Elle est délivrée aux catégories suivantes de personnes: a) les ressortissants ukrainiens déplacés; b) les apatrides ou les ressortissants d'un pays tiers autre que l'Ukraine qui ont

quitté ce pays à la suite de la guerre. En vertu du décret ministériel n° 144/10.03.2022 relatif à la protection temporaire des personnes déplacées en provenance d'Ukraine, prorogée par les décrets ministériels n° 180 et n° 240 de 2022, n° 95 de 2023 et n° 642 of 2024, la durée de validité de la carte d'enregistrement d'un étranger bénéficiant d'une protection temporaire est prolongée jusqu'au 4 mars 2025.

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

1) Modèle uniforme

A) Titre de séjour délivré conformément au modèle uniforme (carte d'identité)

Titre de séjour délivré sous forme d'une carte d'identité, conformément au modèle uniforme, portant l'intitulé «*Povolení k pobytu*». Le titre de séjour est délivré aux ressortissants de pays tiers et sa durée de validité maximale est de 10 ans.

- i) Titre de séjour délivré entre le 4 juillet 2011 et le 26 juin 2020 sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (CE) n° 380/2008 du Conseil du 18 avril 2008 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers. En circulation jusqu'en juin 2030.
- ii) Titre de séjour délivré depuis le 27 juin 2020 sous forme d'une carte d'identité, conformément au règlement (UE) 2017/1954 du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2017 modifiant le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

B) Titre de séjour délivré conformément au modèle uniforme (autocollant apposé)

Titre de séjour délivré sous la forme d'un autocollant uniforme apposé sur le document de voyage. Cet autocollant a été délivré jusqu'au 4 juillet 2011 et avait une durée de validité maximale de 10 ans, il est en circulation jusqu'au 4 juillet 2021.

L'autocollant peut toutefois encore être délivré avec une durée de validité maximale de 6 mois dans des situations extraordinaires, telles qu'une défaillance technique des dispositifs de traitement biométrique d'une durée supérieure à 7 jours civils, une catastrophe ou une autre situation d'urgence.

Type de titre de séjour — liste des finalités

Numéro inscrit dans la rubrique 6.4 — Type de titre	Explication des numéros inscrits	Numéro inscrit dans la rubrique 6.4 — Type de titre	Explication des numéros inscrits
0.	Raisons médicales	49.	Octroi de la protection internationale (asile)
2.	Raisons culturelles	54.	Octroi de la protection internationale (protection complémentaire)
4.	Invitation	56.	Résident de longue durée d'un autre État membre
5.	Raisons politiques/invitation officielle	57.	Membre de la famille d'un résident de longue durée d'un autre État membre
6.	Raisons professionnelles (indépendant)	58.	Membre de la famille d'un chercheur scientifique

7.	Activités liées au sport	59.	Membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue délivrée par un autre État membre
17-20	Raisons familiales/privées	60.	Regroupement de ressortissants de pays tiers
23.	À des fins d'études, d'échange d'élèves, de formation non rémunérée ou de volontariat (directive 2004/114/CE)	67.	Le titre de séjour précédent a été annulé
24.	À des fins d'études autres que celles prévues par la directive 2004/114/CE	68.	Résident de longue durée (CZ)
25.	À des fins de recherche scientifique (directive 2005/71/CE)	69.	Résident de longue durée (UE)
27.	Raisons professionnelles (emploi)	78.	Raisons professionnelles (investissement)
28.	Titulaire d'une carte bleue	79.	ICT
36.	Raisons professionnelles (entrepreneuriat)	80.	Mobilité de longue durée («mobile ICT»)
41.	Autorisation de séjour pour raisons humanitaires	88.	Autres
42.	Séjour accordé pour des raisons méritant une attention particulière	91.	Autorisation de séjour (loi n° 326/1999 Rec. relative au séjour des ressortissants étrangers sur le territoire de la République tchèque)
43.	Intérêt national ou obligation internationale	95-98	Regroupement familial
47.	Séjour permanent – ancien demandeur d'une protection internationale	99.	Autres
48.	Titre de séjour d'un mineur de moins de 18 ans (raisons familiales)		

Seuls les numéros susmentionnés figurent sur le modèle uniforme de titre de séjour; ils sont destinés à un usage national, principalement à des fins statistiques. Le numéro figure sur le titre de séjour, ainsi que les observations obligatoires prévues par les directives applicables (le numéro précède les observations). Cependant, il ne modifie pas le sens des observations obligatoires.

Directive	Observations obligatoires dans la langue nationale
Directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié	Dans la rubrique «catégorie de titres»: « <i>modrá karta EU</i> » Dans la rubrique «observations»: « <i>bývalý držitel modré karty EU</i> »
Directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe	Dans la rubrique «catégorie de titres»: « <i>ICT</i> » ou « <i>mobile ICT</i> »
Directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée	Dans la rubrique «catégorie de titres»: « <i>povolení k pobytu pro dlouhodobě pobývajícího rezidenta – ES</i> » Dans la rubrique «observations»: « <i>Mezinárodní ochrana poskytnuta [EM] dne [date]</i> ».

2) Tous autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

A) Pobytová karta rodinného příslušníka občana Evropské unie/Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union

Livret simple bleu foncé portant en page de couverture l'inscription de couleur argentée «*Pobytová karta rodinného příslušníka občana Evropské unie*» (titre exact du document en tchèque).

Ce document est délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE en tant que titre de séjour temporaire depuis le 1^{er} janvier 2013.

B) Průkaz o povolení k trvalému pobytu/Carte de séjour permanent

Livret simple vert foncé portant en page de couverture l'inscription de couleur argentée «*Průkaz o povolení k trvalému pobytu*» (titre exact du document en tchèque).

Ce document a été délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'UE en tant que titre de séjour permanent jusqu'au 14 août 2017. Depuis le 15 août 2017, ce document est également délivré aux ressortissants suisses, norvégiens, islandais et liechtensteinois et aux membres de leur famille en tant que titre de séjour permanent. Depuis le 1^{er} janvier 2018, ce document est également délivré aux citoyens de l'UE.

C) Průkaz o povolení k pobytu pro cizince/Titre de séjour pour étrangers

Livret simple vert clair portant en page de couverture l'inscription de couleur rouge «*Průkaz o povolení k pobytu pro cizince*» (titre exact du document en tchèque).

Ce document a été délivré aux ressortissants suisses, norvégiens, islandais et liechtensteinois en tant que titre de séjour permanent et aux membres de leur famille en tant que titre de séjour temporaire jusqu'au 14 août 2017. Depuis le 15 août 2017, ce document est délivré uniquement aux membres de la famille des ressortissants suisses, norvégiens, islandais et liechtensteinois en tant que titre de séjour temporaire.

D) Průkaz povolení k pobytu azylanta / Titre de séjour destiné aux personnes bénéficiant du droit d'asile

Livret simple gris clair portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «*Průkaz povolení k pobytu azylanta*» (titre exact du document en tchèque). Ce document est délivré aux personnes qui se sont vu accorder l'asile. Néanmoins, depuis le 4 juillet 2011, il n'est délivré que dans des situations spécifiques et, dans la plupart des cas, il est remplacé par le modèle uniforme de carte d'identité.

E) Průkaz oprávnění k pobytu osoby požívající doplňkové ochrany/Titre de séjour destiné aux personnes bénéficiant d'une protection subsidiaire

Livret simple jaune portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «*Průkaz oprávnění k pobytu osoby požívající doplňkové ochrany*» (titre exact du document en tchèque). Ce document est délivré aux personnes qui se sont vu accorder une protection subsidiaire. Néanmoins, depuis le 4 juillet 2011, il n'est délivré que dans des situations spécifiques et, dans la plupart des cas, il est remplacé par le modèle uniforme de carte d'identité.

F) Diplomatický identifikační průkaz / Carte d'identité diplomatique

La carte d'identité diplomatique est délivrée par le ministère des affaires étrangères avec les observations suivantes:

REMARQUES	EXPLICATION
D	Membres des missions diplomatiques - personnel diplomatique
K	Membres d'un consulat - agents consulaires
MO/D	Membres des organisations internationales jouissant des privilèges et immunités diplomatiques
ATP	Membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques
KZ	Membres d'un consulat - employés consulaires
MO/ATP	Membres des organisations internationales jouissant des mêmes privilèges et immunités que le personnel administratif et technique des missions diplomatiques
MO	Membres des organisations internationales jouissant de privilèges et immunités en vertu d'un accord pertinent
SP ou SP/K	Membres du personnel de service des missions diplomatiques ou des consulats
SSO ou	Domestiques privés des membres des missions diplomatiques ou des

- i) La carte d'identité diplomatique portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «*Diplomatický identifikační průkaz/Diplomatic Identity Card*» a été délivrée jusqu'au 14 août 2017 avec une durée de validité maximale de quatre ans, elle est en circulation jusqu'en août 2021.
- ii) Depuis le 15 août 2017 est délivrée la nouvelle carte d'identité diplomatique portant en page de couverture l'inscription de couleur noire «*Identifikační průkaz a povolení k pobytu/Identity Card and long-term residence permit*».

Ce document est en papier plastifié (105 x 74 mm). Au recto, il comporte une photo du titulaire et l'indication de son nom, sa nationalité, sa date de naissance, son sexe, sa fonction, son adresse et la date limite de validité de la carte. Au verso, il mentionne que la carte est un document officiel et une pièce d'identité, ainsi qu'une preuve de séjour de longue durée en République tchèque.

G) Potvrzení o provedení elektronické registrace k prodloužení dočasné ochrany/Confirmation de l'enregistrement électronique pour la prolongation de la protection temporaire

Conformément à la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1).

En vertu de l'article 7 *ter* de la loi n° 65/2022 relative à certaines mesures liées au conflit armé sur le territoire de l'Ukraine engendré par son invasion par la Fédération de Russie, la possibilité a été donnée aux personnes bénéficiant d'une protection temporaire de renouveler automatiquement leur titre de séjour «protection temporaire» au moyen d'un enregistrement électronique, sans que l'introduction d'une nouvelle demande ne soit nécessaire. La confirmation d'un tel enregistrement électronique, «*Potvrzení o provedení elektronické registrace k prodloužení dočasné ochrany*» (titre exact du document en tchèque), effectué avant le 15 mars 2024 confère à l'étranger le droit de séjourner sur le territoire de la République tchèque et de circuler librement dans l'espace Schengen au titre d'une protection temporaire jusqu'au 30 septembre 2024. L'apposition d'une vignette-visa au ministère de l'intérieur à cette date permettra de proroger la protection temporaire sur le territoire de la République tchèque jusqu'au 31 mars 2025.

Il est possible de vérifier la validité de la confirmation électronique au moyen du code QR présenté ou sur le portail web du ministère de l'intérieur de la République tchèque à l'adresse suivante: <https://frs.gov.cz/overeni-potvrzeni>.

DANEMARK

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres de séjour:

- Kort C. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte C. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort D. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte D. Titre de séjour d'une durée illimitée pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort E. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Carte E. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Kort F. Tidsbegrænset opholdstilladelse til flygtninge – er fritaget for arbejdstilladelse
(Carte F. Titre de séjour temporaire pour les réfugiés – ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Kort J. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til udlænding (Carte J. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour les étrangers)
- Kort R. Tidsbegrænset opholdstilladelse og tidsbegrænset arbejdstilladelse med kortere gyldighed end opholdstilladelsen
(Carte R. Permis de séjour temporaire et permis de travail temporaire d'une durée moins longue que le titre de séjour)
- Kort Z. Tidsbegrænset opholdstilladelse og begrænset arbejdstilladelse til studerende
(Carte Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail à durée limitée pour étudiants)

Avant le 20 mai 2011, le service d'immigration danois délivrait des titres de séjour sous forme de vignettes à apposer sur le passeport, qui portaient la mention suivante:

- Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til arbejde
(Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail)
- Sticker C. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse
(Vignette C. Titre de séjour et permis de travail temporaire)
- Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse
(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail)
- Sticker Z. Tidsbegrænset opholds- og arbejdstilladelse til studerende
(Vignette Z. Titre de séjour temporaire et permis de travail pour étudiants)

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est indiquée.

Vignettes de séjour délivrées par le ministère des affaires étrangères:
Depuis le 1^{er} avril 2008, le ministère délivre les titres de séjour sous forme de vignettes suivants:

– Sticker B. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der ikke har ret til at arbejde (Vignette B. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui n'ont pas droit au travail.) Délivrée aux diplomates, au personnel technique ou administratif détaché, aux employés de maison détachés de diplomates, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission).

– La vignette B qui est délivrée en tant que titre de séjour temporaire valable pour les îles Féroé ou le Groenland contient dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun på Færøerne» (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé) ou «Tilladelsen gælder kun i Grønland» (titre de séjour valable uniquement au Groenland). Délivrée aux diplomates et au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague qui font l'aller-retour entre Copenhague et les îles Féroé ou entre Copenhague et le Groenland pour des missions officielles.)

– Sticker H. Tidsbegrænset opholdstilladelse til udlændinge, der er fritaget for arbejdstilladelse

(Vignette H. Titre de séjour temporaire pour les étrangers qui ne sont pas tenus d'avoir un permis de travail). Délivrée aux membres de la famille de diplomates qui les accompagnent, et au personnel technique ou administratif détaché, ainsi qu'au personnel de rang équivalent des organisations internationales ayant des bureaux à Copenhague. Valable pour le séjour et pour des entrées multiples pendant la durée de la mission).

NB: Avant le 1^{er} avril 2008, le ministère des affaires étrangères délivrait des vignettes de séjour de couleur rose, non numérotées et en partie manuscrites:

– Sticker E – Diplomatsisk visering

(Visa diplomatique)

– Sticker F – Opholdstilladelse

(Titre de séjour)

Vignette S – parents accompagnants figurant dans le passeport,

Vignette G – visa diplomatique spécial pour les îles Féroé et le Groenland

Ces vignettes sont toujours en circulation et sont valables pour la période qui y est indiquée.

Les cartes d'identité pour diplomates, personnel ou technique et administratif, employés de maison, etc. qui sont délivrées par le ministère des affaires étrangères ne prouvent pas que leur titulaire est autorisé à séjourner au Danemark. Elles ne lui confèrent pas non plus le droit d'entrer sur le territoire sans visa si celui-ci est requis.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

Cartes de séjour:

– Kort K. Tidsbegrænset opholdskort til tredjelandstatsborgere efter EU - reglerne)
(Carte K. Carte de séjour temporaire pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

– Kort L. Tidsbegrænset opholdskort til tredjelandstatsborgere efter EUreglerne)

(Carte L. Carte de séjour d'une durée illimitée pour les ressortissants de pays tiers en vertu des règles de l'UE)

NB: Il existe encore d'anciennes cartes de séjour B, D et H valables en circulation qui ont été délivrées dans un autre format. Ces cartes sont faites de papier plastifié, ont un format d'environ 9 cm x 13 cm et sont frappées des armoiries du Danemark en trame blanche. Pour la carte B, la couleur de base est le beige, pour la carte D le rose/beige clair et pour la carte H le mauve clair.

– Permis de retour sous forme de vignette-visa portant la mention nationale D
Les titres de séjour (carte ou vignette de séjour) valables pour les îles Féroé ou le Groenland contiennent dans la rubrique «commentaires» la mention «Tilladelsen gælder kun i Grønland» (titre de séjour valable uniquement au Groenland) ou «Tilladelsen gælder kun på Færøerne» (titre de séjour valable uniquement aux îles Féroé).
Les vignettes de séjour ne sont plus délivrées depuis le 19 mai 2011.

NB: Ces titres de séjour ne confèrent pas à leur titulaire le droit d'entrer au Danemark ou dans un autre État membre Schengen sans visa (si celui-ci est requis), à moins qu'ils ne soient, à titre exceptionnel, également valables pour le Danemark.

– Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

3. Documents temporaires délivrés en vertu de l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait:

- «Certificate of Application»/«Kvittering for ansøgning»
(Attestation de dépôt de demande délivrée en langue anglaise ou danoise). Confirme les droits au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait pendant la durée du traitement de la demande de délivrance d'un nouveau titre de séjour).

4. Carte de séjour délivrée aux titulaires du droit de séjour au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne:

- Kort A. Tidsbegrænset opholdstilladelse efter artikel 50 i TEU (carte A. Carte de séjour temporaire délivrée aux titulaires du droit de séjour au titre de l'article 50 TUE).
- Kort B. Tidsubegrænset opholdstilladelse efter artikel 50 i TEU (carte B. Carte de séjour d'une durée illimitée délivrée aux titulaires du droit de séjour au titre de l'article 50 TUE).

5. Document transfrontalier délivré aux travailleurs frontaliers au titre de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne:

- Kort Y. Tidsbegrænset arbejdstilladelse efter artikel 50 i TEU (til grænsearbejder) (carte Y. Permis de travail temporaire délivré aux travailleurs frontaliers au titre de l'article 50 du TUE).

ALLEMAGNE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Aufenthaltserlaubnis
(Titre de séjour)
- Blaue Karte EU
(carte bleue européenne – délivrée depuis le 1^{er} août 2012)
- ICT-Karte
(Carte ICT)
- Mobiler-ICT-Karte
(Carte ICT mobile)
- Niederlassungserlaubnis
(Titre d'établissement permanent)
- Erlaubnis zum Daueraufenthalt-EG (également «Daueraufenthalt-EU»)
(Titre de séjour CE de longue durée)

- Aufenthaltsberechtigung
(Autorisation de séjour illimité)

NB: L'«Aufenthaltsberechtigung» (autorisation de séjour illimité) était délivré selon le modèle uniforme avant le 1^{er} janvier 2005 et sa validité est illimitée.

- Aufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates
(Carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE)

NB: Est délivrée depuis le 28 août 2007 et remplace le permis de séjour de résident de longue durée UE

- Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates
(Carte de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE)

– Aufenthaltserlaubnis-CH

Die Aufenthaltserlaubnis für Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft und ihre Familienangehörigen, die nicht Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft sind

(Permis de séjour pour ressortissants suisses)

(Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas des ressortissants de la Confédération suisse)

– Aufenthaltsdokument-GB für Inhaber des Aufenthaltsrechts im Sinne des Artikels 18 Absatz 4 des Austrittsabkommens des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft

[Titre de séjour destiné aux citoyens du Royaume-Uni, («Aufenthaltsdokument-GB») titulaires du droit de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique]

– Aufenthaltsdokument für Grenzgänger-GB nach Artikel 26 des Austrittsabkommens des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft für Inhaber eines Rechts als Grenzgänger nach Artikel 24 Absatz 2, auch in Verbindung mit Artikel 25 Absatz 2, des Abkommens.

[Titre de séjour destiné aux travailleurs frontaliers du Royaume Uni («Aufenthaltsdokument-GB Grenzgänger») en vertu de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour les titulaires du droit des travailleurs frontaliers relevant de l'article 24, paragraphe 2, également en liaison avec l'article 25, paragraphe 2, de l'accord]

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

– Aufenthaltserlaubnis mit der Anmerkung „24“ (auch mit den Zusätzen „ABS. 1“ und „AUFENTHG“), die am 1. Februar 2024 oder am 1. Februar 2025 gültig ist

Titre de séjour portant la mention «24» (également avec les ajouts «ABS. 1» et «AUFENTHG»), valable le 1^{er} février 2024 ou le 1^{er} février 2025

NB: Les titres de séjour prévus par l'article 24, paragraphe 1, de la loi sur le séjour (mettant en œuvre la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001) qui sont valables le 1^{er} février 2024 ou le 1^{er} février 2025, y compris leurs conditions et dispositions connexes, ont été prorogés de manière générale par voie d'ordonnance et continuent de s'appliquer jusqu'au 4 mars 2026 sans délivrance d'une nouvelle carte pour le titre de séjour.

- Aufenthaltserlaubnis-EU
 (Titre de séjour UE pour les membres de la famille de ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE, qui ne sont pas des ressortissants d'un État membre de l'UE ou de l'EEE)
 NB: délivré jusqu'au 28 août 2007 et valable 5 ans maximum (ou illimité), et donc toujours en circulation
- Aufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates
 [carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE (document papier)]
 NB: Cette carte délivrée sous la forme d'un document papier à partir du 28 août 2007 remplaçait le permis de séjour de résident de longue durée UE («Aufenthaltserlaubnis-EU»). Elle ne sera plus délivrée après la fin de 2020. Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.
- Daueraufenthaltskarte für Familienangehörige eines Unionsbürgers oder eines Staatsangehörigen eines EWR-Staates (Papierdokument)
 [Carte de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE (document papier)]
 NB: Cette carte était délivrée sous la forme d'un document papier. Elle ne sera plus délivrée après la fin de 2020. Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.
- Aufenthaltserlaubnis für Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft und ihre Familienangehörigen, die nicht Staatsangehörige der Schweizerischen Eidgenossenschaft sind
 (Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas ressortissants de la Confédération suisse)
 NB: Titre de séjour pour les ressortissants de la Confédération suisse et les membres de leur famille qui ne sont pas des ressortissants de la Confédération suisse Les documents délivrés avant la fin de l'année 2020 resteront valables jusqu'à la date d'expiration indiquée sur le document.
- Aufenthaltserlaubnis für Angehörige eines Mitgliedstaates der EWG (document papier)
 (Titre de séjour pour les ressortissants communautaires)
 NB: Conformément à l'article 15 de la loi sur la libre circulation générale des citoyens de l'UE, un document «Aufenthaltserlaubnis - EU für Familienangehörige von

Staatsangehörigen eines Mitgliedstaates der Europäischen Union oder eines EWR Staates, die nicht Staatsangehörige eines Mitgliedstaates der EU oder des EWR sind»

NB: Titre de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un ressortissant d'un État membre de l'EEE, qui ne sont pas citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, délivrés avant le 28 août 2007, qui conserve sa validité en tant que titre de séjour.

NB: Le titre susmentionné ne permet à son titulaire d'entrer sur le territoire sans visa que s'il est délivré dans un passeport ou séparément en liaison avec un passeport, mais pas s'il est délivré sous la forme d'une vignette apposée sur un document tenant lieu de document d'identité («Ausweisersatz») valable exclusivement en Allemagne.

NB: Ces titres de séjour ne donnent droit à l'entrée sans visa que dans la mesure où ils sont inscrits dans un passeport ou sont délivrés en relation avec un passeport en tant qu'autorisation tenant lieu de visa. Ils ne donnent pas droit à l'entrée sans visa s'ils sont délivrés en lieu et place d'un document d'identité national.

Le document relatif à une mesure d'expulsion ajournée «Aussetzung der Abschiebung (Duldung)» ainsi que le titre de séjour provisoire pour demandeurs d'asile «Aufenthaltsgestattung für Asylbewerber» ne donnent pas droit à l'entrée sans visa.

– Fiktionsbescheinigung

(Document de séjour provisoire)

Ce titre de séjour ne reste valable que si la troisième case de la page 3 est cochée. L'entrée sur le territoire n'est autorisée qu'en liaison avec un titre de séjour périmé, un visa, un passeport en cours de validité, conformément à l'article 10 de la directive 2004/38/CE, ou une carte de séjour permanente allemande conformément à l'article 20 de la directive 2004/38/CE.

Si la première ou la deuxième case est cochée, le «Fiktionsbescheinigung» ne donne pas le droit d'entrer sans visa.

Disposition relative à la mise en œuvre de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique

Comme le prescrivent les dispositions relatives au retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne, à compter de la fin de la période de transition prévue par l'accord, les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui jouissent de droits en Allemagne en vertu de la deuxième partie, titre II, chapitre 1, ou de l'article 24, paragraphe 2, également en liaison avec l'article 25, paragraphe 2, de l'accord, sont autorisés à entrer sur le territoire, même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport. Ils le peuvent également au moyen d'une «Fiktionsbescheinigung» (un document de séjour provisoire) dans lequel la quatrième case de la page 3 est cochée, indiquant (en allemand) que «le

titulaire a présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE-Suisse, laquelle est certifiée à titre provisoire», même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport. Cette indication est rédigée en allemand et se lit comme suit: «Der Inhaber / die Inhaberin hat die Dokumentation eines Aufenthaltsrechts nach dem FreizügG/EU oder dem Abkommen EU-Schweiz beantragt, das hiermit vorläufig bescheinigt wird.»

La même case est cochée si le titulaire a déjà présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE/Suisse, mais qu'aucun document conforme au modèle uniforme défini par le règlement (CE) n°1030/2002 du Conseil ne peut être délivré. Le droit de séjour est alors certifié par le document de séjour provisoire. Dans de tels cas, les titulaires d'une «Fiktionsbescheinigung» sont autorisés à entrer sur le territoire si la quatrième case de la page 3 du document est cochée, indiquant que «le titulaire a présenté une demande d'attestation d'un droit de séjour en vertu de la loi sur la liberté de circulation dans l'UE ou de l'accord UE-Suisse, laquelle est certifiée à titre provisoire, même s'ils ne disposent pas d'un titre de séjour périmé ou d'un visa en plus de leur passeport.

– Cartes destinées aux membres des représentations diplomatiques:

NB: Depuis le 1^{er} août 2003, un nouveau type de carte est délivré aux membres des représentations diplomatiques et aux membres des représentations consulaires de carrière. Les types de carte établis avant le 1^{er} août 2003 ne sont plus valables.

Les différents privilèges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux diplomates et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la lettre «D»:

Cartes diplomatiques pour les diplomates étrangers:

– Protokollausweis für Diplomaten

(Carte protocolaire pour les diplomates, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les membres de la famille qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

– Protokollausweis für Diplomaten "A"

(Carte protocolaire pour les diplomates «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes diplomatiques pour les diplomates ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Diplomaten Art. 38 I WÜD

(Cartes protocolaires pour diplomates au sens de l'article 38, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel administratif ou technique et aux membres de la famille de ces derniers:

Cartes portant au verso la mention «VB»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres de la famille du personnel administratif ou technique qui exercent une activité privée à caractère lucratif:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal «A»

(Carte protocolaire pour le personnel administratif «A», depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Mitglieder VB Art. 38 2 WÜD

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des ambassades au sens de l'article 38, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «DP»:

- Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel engagé sur place et aux membres de la famille de ce dernier:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

- Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

- Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

- Cartes destinées aux membres des représentations consulaires:

Les différents privilèges accordés sont indiqués par le texte figurant au verso des cartes.

Cartes délivrées aux fonctionnaires consulaires:

Cartes portant au verso la mention «K»:

Cartes pour les fonctionnaires consulaires étrangers:

- Protokollausweis für Konsularbeamte

(Carte protocolaire pour fonctionnaires consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes pour les fonctionnaires consulaires ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Konsularbeamte "Art. 71 I WÜK"

(Carte protocolaire pour les fonctionnaires consulaires au sens de l'article 71, paragraphe 1, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel consulaire administratif ou technique de carrière:

Cartes portant au verso la mention «VK»:

Carte protocolaire pour le personnel administratif ou technique étranger:

- Protokollausweis für Verwaltungspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel administratif, depuis le 1^{er} août 2003)

Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif ou technique ayant la nationalité allemande ou ayant leur résidence permanente en Allemagne:

- Protokollausweis für Mitglieder VK Art. 71 II WÜK

(Carte protocolaire pour les membres du personnel administratif des consulats au sens de l'article 71, paragraphe 2, de la Convention de Vienne sur les relations consulaires, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel de service consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «DH»:

- Protokollausweis für dienstliches Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel de service, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées aux membres de la famille des fonctionnaires consulaires et du personnel administratif, technique et de service:

Cartes portant au verso la mention «KF»:

- Protokollausweis für Familienangehörige (Konsulat)

[Carte protocolaire pour membres de la famille (Consulat), depuis le 1^{er} août 2003]

Cartes délivrées au personnel consulaire de carrière engagé sur place:

Cartes portant au verso la mention «OK»:

- Protokollausweis für Ortskräfte

(Carte protocolaire pour le personnel engagé sur place, depuis le 1^{er} août 2003)

Cartes délivrées au personnel domestique privé du personnel consulaire de carrière:

Cartes portant au verso la mention «PP»:

- Protokollausweis für privates Hauspersonal

(Carte protocolaire pour le personnel domestique privé, depuis le 1^{er} août 2003)

- Cartes spéciales:

Cartes délivrées aux agents d'organisations internationales et aux membres de leur famille:

Cartes portant au verso la mention «IO»:

- Sonderausweis «IO»

(Carte spéciale «IO», depuis 1999)

- Sonderausweis für Mitglieder internationaler Organisationen
(Carte délivrée aux membres d'organisations internationales)
- Sonderausweis für Familienangehörige von Mitgliedern internationaler Organisationen
(Carte délivrée aux membres de la famille des membres d'organisations internationales)

NB: Les dirigeants des organisations internationales et les membres de leur famille reçoivent une carte portant la mention «D»; le personnel domestique privé des agents des organisations internationales reçoit une carte portant la mention «PP».

Cartes délivrées aux membres d'un ménage au sens de l'article 27, paragraphe 1, point 5, du règlement sur les conditions de séjour (Aufenthaltsverordnung):

Carte portant au verso la mention «S»:

- Sonderausweis «S»

(Carte spéciale «S», depuis le 1^{er} janvier 2005)

- Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

Liste des personnes participant à un voyage scolaire qui satisfait aux exigences prévues à l'article 1^{er}, point b), en liaison avec l'annexe de la décision du Conseil du 30 novembre 1994 concernant les mesures communes adoptées par le Conseil conformément à l'article K.3, paragraphe 2, point b, du traité sur l'Union européenne visant à faciliter les déplacements des élèves de pays tiers résidant dans un État membre

ESTONIE

1. Documents conformes au modèle uniforme délivrés aux ressortissants de pays tiers qui apportent la preuve qu'ils possèdent un titre de séjour ou bénéficient du droit de séjour (délivrés depuis le 1^{er} janvier 2011)

1.1. Carte de séjour de longue durée

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «ELAMISLUBA» (permis de séjour), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit».

- 1.1.1. Pikaajaline elanik – long term resident (résident de longue durée)
- 1.1.2. Pikaajaline elanik EÜ – long term resident EC (résident de longue durée CE)
- 1.1.3. Pikaajaline elanik EÜ, endine ELi sinise kaardi kasutaja – long term resident EC, former EU blue card holder (résident de longue durée CE, ancien titulaire d'une carte bleue européenne)
- 1.1.4. Pikaajaline elanik EÜ, rahvusvahelise kaitse andis – long term resident EC, International protection granted by (résident de longue durée CE, protection internationale octroyée par)

1.2. Permis de séjour temporaire

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «ELAMISLUBA» (permis de séjour), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit».

- 1.2.1. Tähtajaline elamisluba – temporary residence permit (permis de séjour temporaire)
- 1.2.2. Elamisluba töötamiseks – residence permit for employment (permis de séjour à des fins d'emploi)
- 1.2.3. Elamisluba töötamiseks, ELi sinine kaart – residence permit for employment, EU blue card (permis de séjour à des fins d'emploi, carte bleue européenne)
- 1.2.4. Elamisluba töötamiseks ICT – residence permit for employment ICT (permis de séjour à des fins d'emploi, transfert temporaire intragroupe)
- 1.2.5. Elamisluba ettevõtluseks – residence permit for business (permis de séjour à des fins d'affaires)
- 1.2.6. Elamisluba õppimiseks – residence permit for studies (permis de séjour à des fins d'études)

Si le titulaire d'un permis de séjour est un membre de la famille d'un citoyen de l'UE qui n'exerce pas le droit de libre circulation en vertu de la directive relative aux citoyens de l'UE et qu'une carte de séjour lui est délivrée, la mention «pereliige / family member» (membre de la famille) est inscrite sur le document.

1.3. Permis de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union.

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «LIIDU KODANIKU PERELIHKME ELAMISLUBA» (permis de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Residence permit of a family member of a Union citizen».

- 1.3.1. Tähtajaline elamisõigus – temporary right of residence (droit de séjour temporaire)
- 1.3.2. Alaline elamisõigus – permanent right of residence (droit de séjour permanent)

1.4. Droit de séjour d'un citoyen du Royaume-Uni

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «ELAMISÕIGUS» (droit de séjour), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Right of residence».

- 1.4.1. Tähtajaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – temporary right of residence (droit de séjour temporaire)
- 1.4.2. Alaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – permanent right of residence (droit de séjour permanent)

1.5. Droit de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen du Royaume-Uni

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «PERELIIKME ELAMISÕIGUS» (droit de séjour d'un membre de la famille), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Right of residence of a family member».

- 1.5.1. Tähtajaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – temporary right of residence (droit de séjour temporaire)
- 1.5.2. Alaline elamisõigus, ELi lepingu art 50, Artikkel 18(4) – permanent right of residence (droit de séjour permanent)

Pour les voyages à l'étranger, la carte de séjour délivrée à un ressortissant de pays tiers doit être présentée conjointement à un passeport en cours de validité.

2. Autorisations de séjour en République d'Estonie délivrées conformément à l'article 5 bis du règlement (CE) n° 1030/2002 (délivrées depuis le 1^{er} janvier 2012)

2.1. Eesti Vabariigis viibimise luba – right of stay in the Republic of Estonia (autorisation de séjour en République d'Estonie)

Au recto de la carte de séjour figurent, au centre du bord supérieur, la dénomination du document, «EESTI VABARIIGIS VIIBIMISE LUBA» (autorisation de séjour en République d'Estonie), et en bas de la carte, la dénomination du document en langue anglaise, «Right of stay in the Republic of Estonia».

- 2.1.1. Kaitseministri luba – permit of Minister of Defence (autorisation du ministre de la défense)
- 2.1.2. Kaitseministri luba, ülalpeetav – permit of Minister of Defence, dependant (autorisation du ministre de la défense, personne à charge)

3. Tous les autres documents délivrés à des ressortissants de pays tiers et à des citoyens de l'UE

3.1. Carte diplomatique

- 3.1.1. Catégorie A – Chefs de mission et membres de leur famille; couleur bleue
- 3.1.2. Catégorie B – Diplomates et membres de leur famille; couleur bleue

3.2. Carte de service

- 3.2.1. Catégorie C – Membres du personnel administratif et membres de leur famille; couleur rouge
Catégorie D – Auxiliaires; couleur verte
- 3.2.2. Catégorie E – Domestiques privés; couleur verte
- 3.2.3. Catégorie F – Citoyens estoniens et résidents permanents travaillant dans une mission étrangère; couleur verte
- 3.2.4. Catégorie HC – Agents consulaires honoraires; couleur grise
- 3.2.5. Catégorie G – Membres du personnel d'organisations ou autres institutions internationales et membres de leur famille; couleur orange

GRÈCE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme défini pour les ressortissants de pays tiers [règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil, tel que modifié]

- Άδεια διαμονής (ομογενών εξ Αλβανίας και των μελών των οικογενειών τους)
[Titre de séjour: il est délivré aux ressortissants albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Sa durée de validité est de dix (10) ans au maximum.]
- Άδεια διαμονής (ομογενών εκ Τουρκίας και των μελών των οικογενειών τους)
[Titre de séjour: il est délivré aux ressortissants turcs d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Sa durée de validité est de dix (10) ans au maximum.]

NB: depuis le 6 novembre 2020, tous les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers se présentent sous le modèle prévu par le règlement (UE) 2017/1954. L'ancien modèle de titre de séjour est en circulation jusqu'à la date d'expiration.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

- Δελτίο Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης
(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivrée aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)
Δελτίο Μόνιμης Διαμονής Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης
(Titre de séjour permanent d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union - délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont des membres de la famille d'un citoyen grec ou d'un citoyen de l'Union et aux parents d'enfants mineurs)
- Άδεια παραμονής αλλοδαπού (βιβλιάριο χρώματος λευκού)
[Titre de séjour pour étrangers (livret de couleur blanche) – d'une durée de validité maximale de cinq ans et délivré aux bénéficiaires d'une protection internationale et aux réfugiés].

- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (εξ Αλβανίας) (χρώμα ροζ)

[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) – délivrée aux ressortissants albanais d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint ait la responsabilité parentale de ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Elle est valable pour une durée indéterminée.]
- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (εκ Τουρκίας)(χρώμα ροζ)

[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) – délivrée aux ressortissants turcs d'origine grecque et aux membres de leur famille (enfants mineurs, conjoints et enfants mineurs issus d'un mariage antérieur, à condition que le conjoint exerce l'autorité parentale sur ces enfants mineurs, quelle que soit leur nationalité). Elle est valable pour une durée indéterminée.]
- Ειδικό Δελτίο Ταυτότητας Ομογενούς (από χώρες της τ. ΕΣΣΔ και τα τέκνα τους) (χρώμα ροζ)

[Carte d'identité spéciale pour personnes d'origine grecque (couleur rose) – délivrée aux ressortissants de l'ex-URSS d'origine grecque et leurs enfants mineurs. Elle est valable pour une durée indéterminée.]
- Ειδικές Ταυτότητες της Διεύθυνσης Εθιμοτυπίας του Υπουργείου Εξωτερικών (Cartes d'identité spéciales délivrées par la direction du protocole du ministère des affaires étrangères)
 - Type «D» (personnel diplomatique, couleur rouge)

Est délivrée au chef et aux membres de chaque mission diplomatique ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports diplomatiques.
 - Type «A» (personnel administratif ou technique, couleur orange).

Est délivrée aux membres du personnel des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires de passeports de service.
 - Type «S» (personnel de service, couleur verte)

Est délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoints et enfants jusqu'à dix-huit ans).

- Type «CC» (agent consulaire, couleur bleue)
Est délivrée aux membres du personnel des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans).
- Type «CE» (employé consulaire, couleur bleu ciel)
Est délivrée aux membres du personnel administratif des représentations consulaires de carrière ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans).
- Type «CH» (agent consulaire honoraire, couleur grise)
Est délivrée aux consuls honoraires.
- Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve foncé)
Est délivrée aux membres du personnel d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.
- Type «IO» (organisation internationale, couleur mauve clair)
Est délivrée aux membres du personnel administratif d'organisations internationales ainsi qu'aux membres de leurs familles (conjoint et enfants jusqu'à dix-huit ans).

3. Document provisoire/temporaire accordé aux bénéficiaires de l'accord de retrait.

- Βεβαίωση (κατάθεσης δικαιολογητικών)
(Attestation de dépôt des documents justificatifs)

Cette attestation est délivrée aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, également ressortissants britanniques, qui sont bénéficiaires de l'accord de retrait au titre de l'article 4 de l'arrêté ministériel conjoint n° 4000/1/113-α' / 14-10-2020 (législation grecque). Elle est délivrée après approbation de leur demande et atteste du dépôt des documents nécessaires à la délivrance du titre de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait. Cette attestation couvre la période pendant laquelle le bénéficiaire de l'accord de retrait attend l'impression et la délivrance du titre de séjour et elle est conservée par l'autorité compétente lors de la signification ou notification et de la réception du titre de séjour.

- Ειδική Βεβαίωση Νόμιμης Διαμονής της υπ' αριθ. 4000/1/113-α' Κ.Υ.Α. (ΥΠΟΔΕΙΓΜΑ ΚΑ-158)

(Attestation spéciale de séjour régulier au titre de l'arrêté ministériel conjoint n° 4000/1/113-α)

Cette attestation est délivrée aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, également ressortissants britanniques, dont la demande de délivrance du titre de séjour conformément à l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait a été rejetée et qui ont formé un recours contre cette décision. Elle prouve que son titulaire jouit des droits des citoyens mentionnés dans la deuxième partie de l'accord de retrait, dans l'attente d'une décision définitive en cas de recours formé contre le rejet d'une telle demande. Sa durée de validité est d'un an. Cette attestation est conservée par l'autorité compétente après l'examen et la décision définitive sur le recours.

4. Titre de séjour pour les titulaires du droit de séjour en vertu de l'article 18, paragraphe 4, de l'accord de retrait.

- Άδεια Διαμονής
(Titre de séjour grec)

Sur le recto du titre de séjour figurent les mentions «Art. 50 TUE» et «Art. 18, par. 4, de l'accord de retrait», ainsi que la mention «Séjour permanent», pour autant que le titulaire ait acquis le droit de séjour permanent en vertu de l'accord de retrait. Le verso du titre de séjour porte également la mention «Membre de la famille» lorsque le titulaire est un membre de la famille d'un ressortissant du Royaume-Uni bénéficiant de l'accord de retrait. Il convient de préciser que la durée de validité du titre de séjour à délivrer aux personnes qui ont acquis le droit de séjour permanent en Grèce en vertu de l'accord de retrait est de dix (10) ans, tandis que celle du titre de séjour à délivrer à ceux qui n'ont pas acquis ledit droit est de cinq (5) ans.

5. Titre de séjour «Protection temporaire» pour les bénéficiaires de ce régime:

- Άδεια Παραμονής «Προσωρινή Προστασία»/ «Protection temporaire».

Titre de séjour temporaire délivré aux bénéficiaires de la protection temporaire, en application du cadre législatif concernant la mise en conformité avec la directive «protection temporaire» et la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022, conformément à l'article 32 [à savoir la directive 2001/55/CE du Conseil, le décret présidentiel 80/2006 (G.G. A' 82), le Code de l'accueil, de la protection internationale et de la protection temporaire, la loi n° 4939/2022 (G.G A' 111) et les décisions ministérielles n° 31035/04.03.2022 et n° 172172/28.03.2022]. Il est délivré aux catégories suivantes de personnes:

- a) les ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022;
- b) les apatrides ou les ressortissants de pays tiers autres que l'Ukraine, qui étaient en séjour

régulier en Ukraine avant le 24 février 2022 en tant que bénéficiaires d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente, et

c) les membres de la famille des personnes visées dans les cas susmentionnés.

En outre, en vertu de la décision, les personnes suivantes sont considérées comme membres de la famille, si la famille existait déjà et résidait en Ukraine avant le 24 février 2022:

a) le conjoint d'une personne visée au point a) ou b), ou la personne avec laquelle il/elle cohabite, en union libre dans le cadre d'une relation stable dûment prouvée;

b) les enfants mineurs célibataires d'une personne visée au point a) ou b) ou les enfants de son conjoint, qu'ils soient légitimes, nés hors mariage ou adoptés;

c) d'autres parents proches qui vivaient au sein de l'unité familiale au moment des circonstances entourant l'afflux massif et qui étaient alors entièrement ou principalement à la charge d'une personne visée au point a) ou b).

En application de la décision ministérielle n° 81645/8.2.2023, concernant la prolongation de la durée de validité du statut de protection temporaire pour les personnes déplacées en provenance d'Ukraine, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» qui expirent d'ici au 4 mars 2023 est automatiquement prolongée pour une période supplémentaire de six (6) mois, c'est-à-dire jusqu'au 4 septembre 2023. Si, pendant la période susmentionnée, la Commission européenne ne décide pas de mettre fin à la protection temporaire en tant que statut de séjour, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» sera automatiquement prolongée de six (6) mois, c'est-à-dire jusqu'au 4 mars 2024.

En application de la décision ministérielle n° 392634/20.08.2023, concernant la prolongation de la durée de validité du statut de protection temporaire accordé aux personnes déplacées en provenance d'Ukraine, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» qui expirent le 4 mars 2023 et le 4 septembre 2023 est automatiquement prolongée jusqu'au 4 mars 2024.

En application de la décision ministérielle n° 64419/21.02.2024, concernant la prolongation de la durée de validité du statut de protection temporaire accordé aux personnes déplacées en provenance d'Ukraine, la validité des titres de séjour «Protection temporaire» qui expirent le 4 mars 2023, le 4 septembre 2023 ou le 4 mars 2024 est automatiquement prolongée jusqu'au 4 mars 2025.

À partir du **17 février 2025**, et **uniquement pour voyager**, les bénéficiaires d'une protection temporaire sont invités à demander le renouvellement de leur titre de séjour auprès des bureaux du ministère de la migration et de l'asile en présentant un titre de voyage en cours de validité. En pareil cas, le **nouveau titre de séjour expirera le 4 mars 2026**.

ESPAGNE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - *Permiso de residencia expedido a nacionales de terceros países*
(Titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers)
 - *Titre de séjour délivré à des ressortissants de pays tiers en application de la directive 2001/55/CE du 20 juillet 2001 (personnes touchées par le conflit en Ukraine).*

Note: tous les titres de séjour délivrés en vertu de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 (personnes touchées par le conflit en Ukraine) ont été prorogés par l'ordonnance INT/195/2025 et restent valables jusqu'au 4 mars 2026 sans qu'une nouvelle carte de séjour soit nécessaire.

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour
 - Tarjeta de extranjeros "régimen comunitario" (expedida a familiares de ciudadanos de la Unión Europea)

[Carte d'étranger «régime communautaire» (délivrée aux membres de la famille de ressortissants de l'Union européenne)]

NB: De nouvelles cartes sont délivrées depuis le 17 mai 2010. Les anciennes cartes restent en circulation jusqu'à leur date d'expiration.
 - Tarjeta de extranjeros "estudiante"

(Carte d'étranger «étudiant»)

NB: De nouvelles cartes sont délivrées depuis le 17 mai 2010. Les anciennes cartes restent en circulation jusqu'à leur date d'expiration.
 - Lista de personas que participan en un viaje escolar dentro de la Unión Europea

(Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne)
 - Les titulaires des cartes d'accréditation suivantes délivrées par le ministère des affaires étrangères et de la coopération peuvent entrer sans visa: (voir l'annexe 20)

FRANCE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres de séjour français:

- Carte de séjour temporaire comportant une mention particulière qui varie selon le motif du séjour autorisé
 - o Les cartes de séjour temporaire dont le champ «Remarques» contient le signe «#» précédant le motif du titre de séjour, ou la mention «Séjour limité à Mayotte», ne permettent pas l'entrée dans l'espace Schengen sauf pour les membres de famille (conjoint, partenaire lié par un pacte civil de solidarité, enfant, enfant du conjoint, ascendant direct, ascendant direct du conjoint):
 - d'un citoyen français accompagnant ce même ressortissant et se rendant avec lui dans un autre État membre que la France.
 - d'un ressortissant français, qui s'est vu reconnaître précédemment un droit au séjour dans un autre État membre de l'UE avec ce même ressortissant.
- Carte de séjour pluriannuelle, d'une durée de validité maximale de 4 ans
- Carte de séjour portant la mention «retraité» et «conjoint de retraité»
- Carte de résident
- Carte de résident permanent
- Carte de résident portant la mention «résident de longue durée-CE»

NB: cette carte était également appelée «carte de résident de longue durée pour résident communautaire» jusqu'au 16 juin 2011, puis «carte de résident de longue durée – communauté européenne»)

- Carte de résident délivrée aux ressortissants andorrans
- Certificat de résidence d'Algérien
- Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union/EEE/Suisse
- Carte de séjour portant la mention «Article 50 TUE» délivrée aux Britanniques et aux membres de leur famille bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Titres de séjour monégasques (inclus conformément à la décision du Comité exécutif du 23 juin 1998 concernant les titres de séjour monégasques [SCH/Com-ex (98) 19]:

- Carte de séjour de résident temporaire de Monaco
- Carte de séjour de résident ordinaire de Monaco
- Carte de séjour de résident privilégié de Monaco
- Carte de séjour de conjoint de ressortissant monégasque

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers autorisant un séjour ou un retour sur le territoire

- Autorisation provisoire de séjour
- Récépissés de renouvellement de demande de titre de séjour, accompagnés du titre de séjour périmé ou d'un visa D de long séjour d'une durée de validité comprise entre 4 et 12 mois, périmé (à l'exclusion du visa D comportant la mention «Dispense temporaire de carte de séjour»)
- Attestation de prolongation d'instruction d'une demande de titre de séjour, accompagnée du titre de séjour périmé ou d'un visa D de long séjour périmé d'une durée de validité comprise entre 4 et 12 mois, (à l'exclusion du visa D comportant la mention «Dispense temporaire de carte de séjour»)
- Attestation de décision favorable sur une demande de titre de séjour
- Attestation d'enregistrement de demande de titre de séjour en ligne délivrée aux ressortissants britanniques dans le cadre de l'application de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne
- Attestation de décision favorable sur une demande de renouvellement de titre de séjour
- Attestation de décision favorable sur une demande de duplicata de titre de séjour

Documents délivrés aux étrangers mineurs

- Document de circulation pour étrangers mineurs (DCEM)
- Titre d'identité républicain pour étrangers mineurs (TIREM)

NB: depuis le 1^{er} mars 2019, le titre d'identité républicain n'est plus délivré. Des exemplaires antérieurs et valables au plus tard jusqu'au 1^{er} mars 2024 sont toujours en circulation.

Titres de voyage délivrés aux bénéficiaires de la protection internationale

- Titre de voyage pour réfugié
- Titre d'identité et de voyage

Carte de frontalier délivrée aux Britanniques et aux membres de leur famille bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne

Titres de séjour spéciaux (chaque titre spécial porte une mention spécifique en fonction de la qualité du titulaire)

- « CMD/A » : délivré au Chef d'une Mission diplomatique
- « CMD/M » : délivré au Chef de mission d'une Organisation internationale
- « CMD/D » : délivré au chef d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale

- « CD/A » : délivré aux agents du Corps diplomatique
- « CD/M » : délivré aux hauts fonctionnaires d'une Organisation internationale
- « CD/D » : délivré aux assimilés membres d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « CC/C » : délivré aux fonctionnaires consulaires
- « AT/A » : délivré au personnel administratif ou technique d'une ambassade
- « AT/C » : délivré au personnel administratif ou technique d'un consulat
- « AT/M » : délivré au personnel administratif ou technique d'une Organisation internationale
- « AT/D » : délivré au personnel administratif ou technique d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « SE/A » : délivré au personnel de service d'une ambassade
- « SE/C » : délivré au personnel de service d'un consulat
- « SE/M » : délivré au personnel de service d'une Organisation internationale
- « SE/D » : délivré au personnel de service d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « PP/A » : délivré au personnel privé d'un diplomate
- « PP/C » : délivré au personnel privé d'un fonctionnaire consulaire
- « PP/M » : délivré au personnel privé d'un membre d'une Organisation internationale
- « PP/D » : délivré au personnel privé d'un membre d'une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « EM/A » : délivré aux envoyés en mission temporaire, enseignants ou militaires à statut spécial attachés auprès d'une ambassade
- « EM/C » : délivré aux envoyés en mission temporaire, enseignants ou militaires à statut spécial attachés auprès d'un consulat
- « EM/M » : délivré aux envoyés en mission temporaire auprès d'une Organisation internationale
- « EM/D » : délivré aux envoyés en mission temporaire dans une Délégation permanente auprès d'une Organisation internationale
- « FI/M » : délivré aux fonctionnaires internationaux des Organisations internationales

Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne

CROATIE

1. Titres de séjour («dozvola boravka») délivrés conformément au modèle uniforme:

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

→ **stalni boravak (SÉJOUR PERMANENT)**

Observations obligatoires dans la **langue nationale** dans le champ «**type de titre de séjour**»:

→ «**stalni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»

Ressortissants de pays tiers bénéficiant du séjour national permanent

→ **dugotrajno boravište (SÉJOUR DE LONGUE DURÉE – UE)**

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «**OSOBA S DUGOTRAJNIM BORAVKOM-EU/LONG TERM RESIDENT-EU**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»; ou dans le cas de bénéficiaires d'une protection internationale, des remarques complémentaires sont ajoutées: «Međunarodnu zaštitu odobrila RH ([insérer la date])», ou «Međunarodnu zaštitu odobrila ([insérer l'État membre])([insérer la date])», ou «odgovornost za međunarodnu zaštitu prenesena na RH ([insérer la date])».

Ressortissants de pays tiers bénéficiant du statut de résident de longue durée – UE, conformément à la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée

→ «**privremeni boravak-osoba s dugotrajnim boravkom u drž. EGP-a**» et dans le champ consacré aux remarques «rad/rad bez dozvole za boravak i rad»; ou «samozapošljavanje/ rad bez dozvole za boravak i rad», ou «studiranje/rad bez dozvole za boravak i rad», ou «strukovna izobrazba/rad bez dozvole za boravak i rad», ou «druge svrhe/rad bez dozvole za boravak i rad».

Titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers bénéficiant du statut de résident de longue durée – UE dans un État membre lors de la régularisation de ce statut en Croatie, conformément au chapitre III et à l'article 19 de la directive 2003/109/CE relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée

→ «**OSOBA S DUGOTRAJNIM BORAVKOM-EU/LONG TERM RESIDENT-EU**» et dans le champ consacré aux remarques «bivši nositelj EU plave karte/rad bez dozvole za boravak i rad» (**ancien titulaire d'une carte bleue européenne ayant obtenu le statut de résident de longue durée – UE, conformément à la directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié**)

→ **privremeni boravak (SÉJOUR TEMPORAIRE)**

Observations obligatoires dans la **langue nationale** dans le champ «**type de titre de séjour**»:

→«**privremeni boravak**»
(ressortissant de pays tiers bénéficiant du séjour temporaire)

→«**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»

(ressortissant d'un pays tiers bénéficiant d'un permis de séjour et de travail)

→«**EU plava karta**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad /čl. 130.st. 1. ZOS-a» ou «dozvola za boravak i rad/čl. 130. st. 2. ZOS-a»

(titulaire d'une carte bleue européenne; directive 2009/50/CE du Conseil du 25 mai 2009 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié)

→«**privremeni boravak-ICT**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»

(titulaire d'un titre de séjour délivré conformément à la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un **transfert temporaire intragroupe**)

→«**privremeni boravak-mobile ICT**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»

(titulaire d'un titre de séjour délivré pour une **mobilité de longue durée**, conformément à la directive 2014/66/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers dans le cadre d'un **transfert temporaire intragroupe**)

→«**sezonski rad-privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «dozvola za boravak i rad»

Travailleur saisonnier de moins de 6 mois (titulaire d'un titre de séjour délivré conformément à la directive 2014/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi en tant que **travailleur saisonnier**)

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «učenik/rad bez dozvole za boravak i rad»

Élève [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «student/rad bez dozvole za boravak i rad»

Étudiant [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «istraživač/rad bez dozvole za boravak i rad»

Chercheur [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins

de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ *«privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «istraživač-mobilnost/[nom du programme spécifique ou de la convention] /rad bez DBR»*

Chercheur dans le cadre d'une mobilité de longue durée relevant d'un programme spécifique de l'Union ou de programmes multilatéraux qui comprennent des mesures de mobilité ou relevant de conventions entre deux établissements d'enseignement supérieur ou plus [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ *«privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «član obitelji istraživača/mobilnost/rad bez dozvole za boravak i rad»*

Membre de la famille d'un chercheur dans le cadre d'une mobilité de longue durée [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ *«privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «volonter-dozvola za boravak i rad»*

Volontaires [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ *«privremeni boravak» et dans le champ consacré aux remarques «pripravnik-dozvola za boravak i rad»*

Stagiaires [délivré conformément à la directive (UE) 2016/801 du Parlement européen et du Conseil du 11 mai 2016 relative aux conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers à des fins de recherche, d'études, de formation, de volontariat et de programmes d'échange d'élèves ou de projets éducatifs et de travail au pair]

→ *«azil» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»*

Personnes bénéficiant du **droit d'asile** ou du **statut de réfugié** au titre de la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection

→ *«supsidijarna zaštita» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»*

Personnes **bénéficiant de la protection subsidiaire** au titre de la directive 2011/95/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 concernant les normes relatives aux conditions que doivent remplir les ressortissants des pays tiers ou les apatrides pour pouvoir bénéficier d'une

protection internationale, à un statut uniforme pour les réfugiés ou les personnes pouvant bénéficier de la protection subsidiaire, et au contenu de cette protection

→«**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «član obitelji azilanta/rad bez dozvole za boravak i rad» ou «čl. obitelji osobe pod sups.zašt./rad bez dozvole za boravak i rad»
Membre de la famille des bénéficiaires d'une protection internationale (personne bénéficiant du droit d'asile ou de la protection subsidiaire) délivré conformément à la directive 2003/86/CE du Conseil du 22 septembre 2003 relative au droit au regroupement familial

→«**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «životni partner azilanta/rad bez dozvole za boravak i rad» ou «živ.part. osobe pod sups.zašt./rad bez dozvole za boravak i rad»
Ressortissant d'un pays tiers **ayant obtenu un séjour temporaire aux fins d'un partenariat de vie ou d'un partenariat de vie informel avec une personne bénéficiant du droit d'asile ou d'une protection subsidiaire**

→«**član obitelji hrv.drž-privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»
Membre de la famille d'un ressortissant croate

→«**životni partner hrv.drž-privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»
Ressortissant d'un pays tiers **ayant obtenu un séjour temporaire aux fins d'un partenariat de vie ou d'un partenariat de vie informel avec un ressortissant croate**

→ «**privremeni boravak**» et dans le champ consacré aux remarques «rad bez dozvole za boravak i rad»
Ressortissant d'un pays tiers ayant obtenu un séjour temporaire et auquel est délivré un des permis de séjour suivants en tant que titre de séjour permettant d'exercer une activité professionnelle sans permis de séjour et de travail (permis unique) :

- *séjour temporaire aux fins du regroupement familial avec un ressortissant de pays tiers résident de longue durée ou permanent*
- *séjour temporaire aux fins d'un partenariat de vie avec un ressortissant de pays tiers résident de longue durée ou permanent*
- *séjour temporaire aux fins du regroupement familial ou d'un partenariat de vie avec un ressortissant de pays tiers ayant obtenu une «carte bleue européenne» ou un permis de séjour et de travail dans le cadre d'un transfert temporaire intragroupe*
- *séjour temporaire aux fins du regroupement familial ou d'un partenariat de vie avec un ressortissant de pays tiers ayant obtenu un séjour de longue durée dans un autre État membre de l'EEE*
- *séjour temporaire pour raisons humanitaires*
- *séjour autonome*
- *séjour temporaire en tant que travailleur détaché*
- *séjour temporaire aux fins du regroupement familial ou d'un partenariat de vie avec un chercheur visé à l'article 74 de la loi sur les étrangers.*

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

**«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»-
«BORAVIŠNA ISKAZNICA»**

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «privremeni boravak»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE, exerçant son droit de séjour de plus de trois mois («séjour temporaire») en vertu de la directive 2004/38

«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»-«ISKAZNICA STALNOG BORAVKA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «stalni boravak»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant de l'EEE, en séjour permanent en vertu de la directive 2004/38/CE

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «privremeni boravak», et dans le champ consacré aux remarques: «životni partner drž. EGP-a»

Ressortissant de pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant de l'EEE, exerçant son droit de séjour de plus de trois mois («séjour temporaire») en vertu de la directive 2004/38/CE

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «stalni boravak»

Ressortissant de pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant de l'EEE, en séjour permanent en vertu de la directive 2004/38/CE

**«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»-
«BORAVIŠNA ISKAZNICA»**

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «privremeni boravak-član obitelji drž. RH»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un permis de séjour temporaire en Croatie

«Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne»-«ISKAZNICA STALNOG BORAVKA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «Član obitelji EU čl. 10. DIR 2004/38/EZ», et dans le champ consacré aux remarques: «stalni boravak»

Ressortissant de pays tiers-membre de la famille d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un permis de séjour permanent en Croatie

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «privremeni boravak», et dans le champ consacré aux remarques: «životni partner drž. RH»

Ressortissant d'un pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un permis de séjour temporaire en Croatie

«Carte de séjour»-«BORAVIŠNA ISKAZNICA»

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «stalni boravak»

Ressortissant d'un pays tiers-partenaire de vie ou partenaire de vie informel d'un ressortissant croate (qui revient d'un État membre de l'EEE avec un ressortissant croate et où ils ont exercé leur droit à la libre circulation conformément à la directive 2004/38/CE) et qui bénéficie d'un séjour permanent en Croatie.

3. Documents délivrés aux bénéficiaires de l'accord de retrait (à compter du 1^{er} janvier 2021)

Titre de séjour («dozvola boravka») délivré conformément au modèle uniforme

Observations obligatoires dans la langue nationale dans le champ «type de titre de séjour»:

→ «Čl. 50 UEU-a/Article 50 TEU» (article 50 du TUE), et dans le champ consacré aux remarques: «Čl. 18. st. 4.

Sporazuma/Article 18(4) of the Agreement» (article 18, paragraphe 4, de l'accord) et «rad bez dozvole za boravak i rad»; et «privremeni boravak» ou «stalni boravak»

→ pour les travailleurs frontaliers: «Čl. 50. UEA-a-pogranični radnik/Art. 50 TEU-Frontier worker» (article 50 du TUE-Travailleur frontalier).

4. Documents délivrés aux bénéficiaires d'une protection temporaire

Le gouvernement de la République de Croatie a introduit une protection temporaire au sein de la République de Croatie pour les personnes déplacées en provenance d'Ukraine, conformément aux dispositions de la loi sur la protection internationale et temporaire (Journal officiel de la République de Croatie n^{os} 70/15 et 127/17) et de la décision d'exécution du Conseil du 4 mars 2022.

→ «Iskaznica stranca pod privremenom zaštitom»- «Carte d'identité d'un étranger sous protection temporaire» est mentionné sur le recto de la carte.

La carte d'identité d'un étranger sous protection temporaire est bilingue croate-anglais (6 pages sous la forme d'un document en triptyque).

5. Cartes d'identité spéciales délivrées par le service du protocole diplomatique du ministère des affaires étrangères et européennes

– Type «A» - personnel diplomatique (couleur rouge)

Est délivrée au chef et aux membres de chaque mission diplomatique ainsi qu'aux membres de leur famille (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.

– Type «B» - Personnel des institutions européennes et des organisations internationales (couleur verte)

Est délivrée au personnel des institutions européennes et des organisations internationales ainsi qu'aux membres de leur famille (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans) bénéficiant du statut diplomatique.

– Type «C» - agent consulaire (couleur bleue)

Est délivrée aux membres du personnel des représentations consulaires de carrière et aux membres de leur famille (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans).

– Type «D» - personnel administratif et technique (bleu clair).

Est délivrée aux membres du personnel des missions diplomatiques et aux membres de leur famille (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans) titulaires d'un passeport de service.

– Type «E» - personnel de service (rouge violacé)

Est délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques ainsi qu'aux membres de leur famille (conjointes et enfants jusqu'à dix-huit ans).

– Type «F» - agent consulaire honoraire (jaune)

Est délivrée aux consuls honoraires.

– Type «G» - experts spéciaux (orange)

Est délivrée aux experts spéciaux et aux membres de leur famille, sur le fondement de la notification de la mission diplomatique en République de Croatie, et conformément aux accords internationaux qui lient la République de Croatie.

– Type «H» - service privé (pourpre)

Est délivrée aux membres du ménage commun et aux membres du service privé des missions diplomatiques.

– Type «I» - directeurs d'organisations internationales - citoyens croates (brun)

Est délivrée aux citoyens croates qui sont directeurs ou directeurs adjoints d'organisations de l'UE ou d'organisations internationales

ITALIE

1. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme établi par le règlement (CE) n° 1030/2002, tel que modifié par le règlement (UE) 2017/1954 du 25 octobre 2017, délivrés à partir du 30 janvier 2021:

- Permessi di soggiorno con validità da tre mesi a un massimo di cinque anni (recanti l'indicazione dello specifico motivo del soggiorno)

[Titres de séjour ayant une période de validité comprise entre trois mois et cinq ans au maximum, et portant indication du motif de séjour spécifique). Figure 1 de l'annexe 23]

- Permesso di soggiorno per soggiornante di lungo periodo UE (rilasciati in attuazione della direttiva 2003/109/CE)

[Titre de séjour UE pour les résidents de longue durée (délivré en application de la directive 2003/109/CE). Figure 2 de l'annexe 23]

2. Carta di soggiorno e Carta di soggiorno permanente

[Carte de séjour et carte de séjour permanent (titre de séjour délivré aux membres de la famille d'un citoyen de l'Union en application de la directive 2004/38/CE) d'une durée de validité de cinq ans (carte de séjour portant la mention « Membre de la famille d'un citoyen UE Art.10 Dir.2004/38/CE») ou de 10 ans (carte de séjour portant la mention « Membre de la famille d'un citoyen UE Art.20 Dir.2004/38/CE»). Figures 3 et 4 de l'annexe 23]

3. Carta di soggiorno e carta di soggiorno permanente

[Carte de séjour et carte de séjour permanent (titre de séjour accordé aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille jouissant de droits découlant de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni à partir du 1er février 2020, délivrée conformément au modèle uniforme, tel que prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002) d'une durée de validité de cinq ans (carte de séjour) ou de dix ans (carte de séjour permanent). Figures 5 et 6 de l'annexe 23]:

- pour les ressortissants britanniques, elle portera la mention « Article 50 TUE et art. 18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni».

- pour les travailleurs frontaliers britanniques, elle portera la mention « Article 50 du traité UE — travailleur frontalier et art.18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni»

- pour les membres de la famille du citoyen britannique (britanniques ou étrangers) elle portera la mention « Article 50 TUE-membre de la famille et art.18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni»

- pour les membres de la famille (britanniques ou étrangers) du ressortissant britannique travailleur frontalier, elle portera la mention « Article 50 TUE-membre de la famille et art.18, par. 4 de l'accord de retrait UE-Royaume-Uni»

- Modulo di richiesta della Carta di soggiorno

(Formulaire de demande de carte de séjour (en vertu de l'article 18, paragraphe 4 de l'accord de retrait de l'Union européenne) délivré aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille qui

bénéficient des droits prévus par l'accord de retrait entre le Royaume-Uni et l'UE, dans l'attente de recevoir leur carte de séjour. Figure 7 de l'annexe 23).

Les titres de séjour délivrés aux bénéficiaires d'une protection temporaire au titre de l'«Urgence Ukraine» sur lesquels figure la date d'expiration de validité du 4 mars 2023 ou du 31 décembre 2023 conservent leur validité jusqu'au 31 décembre 2024. Après cette date, ces titres de séjour ne sont plus valables et doivent être renouvelés sur demande de la personne concernée.

Attention: Etant donné que Chypre n'est pas encore un membre de Schengen, ces titres de séjour n'autorisent pas le séjour dans l'espace Schengen sans visa.

CHYPRE

1. Titres de séjour délivrés selon le format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil, tel que modifié:

- ΑΔΕΙΑ ΔΙΑΜΟΝΗΣ
(TITRE DE SÉJOUR)

Ces titres de séjour sont délivrés au format ID-1. Dans le champ prévu sur chaque document pour spécifier le «type de titre», les catégories suivantes sont utilisées:

1. Titre de séjour temporaire, BCS (emploi dans des entreprises étrangères)
2. Titre de séjour temporaire, GEN (emploi général)
3. Titre de séjour temporaire, CY (membre de la famille d'un Chypriote)
4. Titre de séjour temporaire, DW (emploi domestique)
5. Titre de séjour temporaire, VIS (visiteur)
6. Titre de séjour temporaire, NSP (emploi en dehors du permis unique)
7. Titre de séjour temporaire, EDU (éducation et recherche)
8. Titre de séjour temporaire, ESW (travail saisonnier)
9. Titre de séjour temporaire, ICT (transfert temporaire intragroupe)
10. Titre de séjour temporaire, SUP (programme des jeunes entreprises)
11. Résidents de longue durée-CE, LT (résidents de longue durée)
12. Regroupement familial Titre de séjour, FR (Regroupement familial)
13. Permis d'immigration, IP (permis d'immigration – séjour permanent)
14. Permis spécial, SPE (motifs particuliers)
15. Permis spécial, IPA (titulaire d'une protection internationale)
16. Mobile ICT, ICTM (personnes faisant l'objet d'un détachement intragroupe - mobilité à long terme)
17. Mobile EDU, EDUM (mobilité de la recherche)

Le code suivant la description du type de titre correspond à la catégorie de résidence nationale spécifique.

En septembre 2020, les titres de séjour biométriques originaux d'un modèle uniforme ont cédé la place au nouveau modèle uniforme adopté par l'UE avec la dernière modification du règlement (CE) n° 1030/2002. Les anciens modèles de carte sont en circulation jusqu'à leur date d'expiration ou jusqu'à leur remplacement.

- ΕΓΓΡΑΦΟ ΔΙΑΜΟΝΗΣ
(TITRE DE SÉJOUR)
- ΕΓΓΡΑΦΟ ΜΟΝΙΜΗΣ ΔΙΑΜΟΝΗΣ
(TITRE DE SÉJOUR PERMANENT)

Ces documents seront délivrés au titre de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

2. Titres de séjour délivrés au titre de la directive 2004/38/CE aux citoyens de l'UE, aux membres de la famille de citoyens de l'UE qui sont eux-mêmes citoyens de l'UE et aux ressortissants de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union (délivrés au format papier):

- ΠΙΣΤΟΠΟΙΗΤΙΚΟ/ΔΕΛΤΙΟ ΜΟΝΙΜΗΣ ΔΙΑΜΟΝΗΣ Πολίτη της Ένωσης και Μέλους της Οικογένειας του που είναι επίσης Πολίτης της Ένωσης και μέλους της Οικογένειας του που δεν είναι υπήκοος Κράτους Μέλους της Ένωσης

(CERTIFICAT/CARTE DE SÉJOUR PERMANENT POUR citoyen de l'Union et pour les membres de sa famille, également citoyens de l'Union, ainsi que pour les membres de sa famille qui sont ressortissants de pays tiers)

- ΔΕΛΤΙΟ ΔΙΑΜΟΝΗΣ Μέλους Οικογένειας Πολίτη της Ένωσης που δεν είναι υπήκοος Κράτους Μέλους της Ένωσης

(CARTE DE SÉJOUR de ressortissants de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union)

- ΒΕΒΑΙΩΣΗ ΕΓΓΡΑΦΗΣ Πολίτη της Ένωσης και Μέλους της Οικογένειας του που είναι επίσης πολίτης της Ένωσης

(ATTESTATION D'ENREGISTREMENT pour citoyen de l'Union et pour les membres de sa famille, également citoyens de l'Union)

Ces documents devraient être remplacés à l'été 2021 par des documents prévus par le règlement (UE) 2019/1157. Il est prévu que les documents délivrés aux citoyens de l'Union continuent d'être délivrés au format papier et que les documents délivrés aux ressortissants de pays tiers le soient au format ID-1 prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002, tel que modifié.

LETTONIE

1. Titres de séjour visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399:

- Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour délivré sous forme de vignette jusqu'au 31 mars 2012.

- Uzturēšanās atļauja

Titre de séjour sous forme de carte d'identité électronique conformément au modèle uniforme (règlement (CE) n° 1030/2002), délivré à compter du 1^{er} avril 2012. Ce type de titre de séjour est délivré aux catégories de personnes suivantes:

- ressortissants de pays tiers autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE, avec la mention «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union» ou «Carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union»;
- ressortissants de pays tiers non autorisés en vertu de la directive 2004/38/CE.

- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa uzturēšanās atļauja

Titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour temporaire délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

- Savienības pilsoņa ģimenes locekļa pastāvīgās uzturēšanās atļauja

Titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union. Il s'agit d'un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'UE, de l'EEE ou de la Suisse, qui est ressortissant d'un pays tiers; format A5 avec éléments de sécurité intégrés; délivré jusqu'au 31 mars 2012.

2. Titres de séjour visés à l'article 2, point 16) b), du règlement (UE) 2016/399:

- Latvijas Republikas nepilsoņa pase

Passeport letton pour étranger, de couleur violette. Ces passeports sont délivrés aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces passeports sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'une carte d'identité pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

- Carte d'identité lettone pour étranger, sous forme de carte d'identité électronique. Ces cartes sont délivrées aux résidents qui ne sont pas citoyens lettons et, en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces cartes sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Les résidents qui ne sont pas citoyens lettons ont un

statut équivalent à celui des titulaires d'un titre de séjour permanent délivré par la Lettonie. Le titulaire d'un passeport pour étranger ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Bezvalstnieka ceļošanas dokuments

Document de voyage pour apatride, de couleur brune. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité d'apatride; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Le titulaire d'un document de voyage pour apatride ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Bēgļa ceļošanas dokuments

Document de voyage pour réfugié, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes dont la Lettonie a reconnu la qualité de réfugié; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Le titulaire d'un document de voyage pour réfugié ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Ceļošanas dokuments (alternatīvais statuss)

Document de voyage pour les personnes bénéficiant de la protection subsidiaire, de couleur bleue. Ces documents sont délivrés aux personnes auxquelles la Lettonie a accordé le bénéfice de la protection subsidiaire et qui ne peuvent obtenir de document de voyage délivré par leur pays de résidence précédente; en vertu de la législation lettone, les détenteurs de ces documents sont autorisés à séjourner dans le pays et à y retourner après l'avoir quitté. Le titulaire d'un document de voyage destiné aux bénéficiaires de la protection subsidiaire ne doit pas obtenir de titre de séjour pour résider en Lettonie et pour y retourner après avoir voyagé à l'étranger.

– Ceļotāju saraksts izglītības iestādes ekskursijām Eiropas Savienībā

Liste des participants à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.

– Nacionālo bruņoto spēku izsniegtā identifikācijas karte

Carte d'identité délivrée par les forces armées nationales au personnel militaire des forces armées de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord et des États membres de l'Union européenne, au personnel civil employé dans les forces armées, aux personnes à charge de ce personnel militaire ou civil et à d'autres personnes liées aux forces armées.

Cartes d'identité délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir l'annexe 20)

LITUANIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme:

Leidimas laikinai gyventi Lietuvos Respublikoje

(Titre de séjour temporaire en République de Lituanie):

Dokumento pavadinimas „LEIDIMAS GYVENTI“

Kortelėje po užrašu „LEIDIMO RŪŠIS“ išgraviruojamas

įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «TYPE DE TITRE»: Titre de séjour temporaire)

Įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour temporaire» est inscrite en lituanien)

Dokumento išdavimo laikotarpis: nuo 2020-09-17

(Durée de délivrance du document: depuis le 17.9.2020)

Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Sąjungoje

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans l'Union européenne):

Dokumento pavadinimas „LEIDIMAS GYVENTI“

Kortelėje po užrašu „LEIDIMO RŪŠIS“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «TYPE DE TITRE»: titre de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

Dokumento išdavimo laikotarpis: nuo 2020-09-17

(durée de délivrance du document: depuis le 17.9.2020)

- **Sąjungos piliečio šeimos nario leidimo gyventi šalyje kortelė, išduodama nuo 2020-**

09-17.

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, délivrée depuis le 17.9.2020)

Kortelėje po užrašu „PASTABOS“ išgraviruojamas įrašas

„TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ arba „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“.

(Mention dans la rubrique «Remarques»: «droit de séjour temporaire» ou «droit de séjour permanent»)

Įrašai „Teisė gyventi laikinai“ ir „Teisė gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «TEISĖ GYVENTI LAIKINAI» et «TEISĖ GYVENTI NUOLAT» sont imprimées en lituanien.)

– **Leidimas laikinai gyventi Lietuvos Respublikoje**

Leidimo tipas «LEIDIMAS GYVENTI»

(Titre de séjour temporaire en République de Lituanie):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„ LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI “

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: Titre de séjour temporaire)

Įrašas „LEIDIMAS LAIKINAI GYVENTI “ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de résidence temporaire» est inscrite en lituanien)

– **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Bendrijoje**

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans la Communauté européenne):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„ LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI “

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: titre de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

Dokumento išdavimo laikotarpis: 2006-12-16–2012-05-19.

(durée de délivrance du document: 16.12.2006 au 19.5.2012)

- **Lietuvos Respublikos ilgalaikio gyventojų leidimas gyventi Europos Sąjungoje** (išduodamas nuo 2012-05-20)

(Autorisation permettant à un résident de longue durée de la République de Lituanie de séjourner dans l'Union européenne, délivrée depuis le 20.5.2012):

Kortelėje po užrašu „Leidimo rūšis“ išgraviruojamas įrašas

„LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“

(Mention dans la rubrique «Type de titre»: carte de séjour permanent)

Įrašas „LEIDIMAS NUOLAT GYVENTI“ išgraviruojamas lietuvių kalba.

(La mention «titre de séjour permanent» est inscrite en lituanien.)

- **Sąjungos piliečio šeimos nario leidimo gyventi šalyje kortelė**, išduodama nuo 2012-01-05.

(Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, délivrée depuis le 5.1.2012)

Kortelėje po užrašu „Pastabos“ išgraviruojamas įrašas

„TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ arba „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“

(Mention dans la rubrique «Remarques»: «droit de séjour temporaire» ou «droit de séjour permanent»)

Įrašai „TEISĖ GYVENTI LAIKINAI“ ir „TEISĖ GYVENTI NUOLAT“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «droit de séjour temporaire» et «droit de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

- **Europos Sąjungos valstybės narės piliečio šeimos nario leidimas gyventi Lietuvos Respublikoje**, buvo išduodamas iki 2012-01-04.

(Titre de séjour en République de Lituanie d'un membre de la famille d'un citoyen d'un État membre de l'UE, délivré depuis le 4.1.2012):

Kortelėje prie užrašo „Leidimo rūšis“ įrašoma

(Mention dans la rubrique «Type de titre»:

- „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba
(Titre de séjour, valable pour 5 ans, ou)
- „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)
(Titre de séjour permanent, valable pour 10 ans)

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «Titre de séjour» et «titre de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

– **Europos Bendrijų valstybės narės piliečio leidimas gyventi**

(Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union):

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2007-10-31 (su įrašu «Leidimas gyventi nuolat»).

(délivrés du 15.11.2004 au 31.10.2007).

Buvo išduodamas nuo 2004-11-15 iki 2006-12-16 (su įrašu «Leidimas gyventi»).

(délivrés du 15.11.2004 au 16.12.2006).

Kortelėje prie užrašo „leidimo rūšis“ įrašoma

(Mention dans la rubrique «Type de titre»:

- „Leidimas gyventi“ (galioja 5 m.) arba
(Titre de séjour, valable pour 5 ans, ou)
- „Leidimas gyventi nuolat“ (galioja 10 m.)
(Titre de séjour permanent, valable pour 10 ans)

Įrašai „Leidimas gyventi“ ir „Leidimas gyventi nuolat“ išgraviruojami lietuvių kalba.

(Les mentions «titre de séjour» et «titre de séjour permanent» sont inscrites en lituanien.)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

- Asmens grįžimo pažymėjimas: asmenims be pilietybės, turintiems leidimą gyventi Lietuvos Respublikoje, ar trečiųjų šalių piliečiams, jeigu tai numatyta pagal Lietuvos Respublikos tarptautines sutartis ar Europos Sąjungos teisės aktus, išduodamas dokumentas, leidžiantis sugrįžti į Lietuvos Respubliką.

(Attestation de rapatriement: document délivré aux apatrides qui sont titulaires d'un titre de séjour en République de Lituanie, ou aux ressortissants de pays tiers, autorisant - si cela est prévu par les accords internationaux conclus par la République de Lituanie ou par la législation de l'Union européenne - un retour en République de Lituanie).

– „A“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «A»):

Išduodamas diplomatiniams agentams, konsuliniais pareigūnams ir tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojami diplomatinėmis privilegijomis ir imunitetais

(Délivrée aux agents diplomatiques, fonctionnaires consulaires et membres des représentations d'organisations internationales, qui bénéficient des privilèges et immunités diplomatiques en vertu du droit international)

– „B“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «B»):

Išduodamas administracinio techninio personalo nariams ir konsuliniais darbuotojams.

(Délivrée aux membres du personnel administratif et technique et aux employés consulaires)

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o žalios spalvos

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est verte et non rouge);

– „C“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas

(Attestation d'accréditation de catégorie «C»):

Išduodamas diplomatių atstovybių aptarnaujančiojo personalo nariams ir privatiems diplomatų namų darbininkams.

Délivrée aux membres du personnel de service des missions diplomatiques et aux domestiques privés des diplomates

Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o geltonos spalvos.

(Son format est le même que celui de l'attestation d'accréditation de catégorie «A», mais la bande latérale est jaune et non rouge);

- „D” kategorijos akreditacijos pažymėjimas
(Attestation d’accreditation de catégorie «D»):
Išduodamas užsienio valstybių garbės konsulams.
(délivrée aux consuls honoraires étrangers)
- „E“ kategorijos akreditacijos pažymėjimas
(Attestation d’accreditation de catégorie «E»):
Išduodamas tarptautinių organizacijų atstovybių nariams, kurie pagal tarptautinę teisę naudojami ribotais imunitetais ir privilegijomis.
(Délivrée aux membres des représentations d’organisations internationales, qui bénéficient de certains privilèges et immunités en vertu du droit international)
Tokios pačios formos kaip «A» kategorijos pažymėjimas, tik šoninė juosta yra ne raudonos, o pilkos spalvos.
(Son format est le même que celui de l’attestation d’accreditation de catégorie «A», mais la bande latérale est grise et non rouge).
- “Statuso pažymėjimas”, išduodamas nuo 2022-01-01
(«Attestation de statut» délivrée depuis le 1.1.2022)
Išduodamas ginkluotųjų pajėgų kariniam personalui, ginkluotose pajėgose dirbantiems civiliams darbuotojams, rangovams (fiziniams asmenims) ir karinio personalo, ginkluotose pajėgose dirbančių civilių darbuotojų, rangovų išlaikytiniams (šėimos nariams).
[Délivrée au personnel militaire des forces armées, au personnel civil employé dans les forces armées, aux contractants (personnes physiques) et aux personnes à charge (membres de la famille) des membres du personnel militaire, du personnel civil employé dans les forces armées et des contractants.]
- Skaitmeninis leidimas laikinai gyventi, išduodamas asmenims, kuriems suteikta laikinoji apsauga – pagal Tarybos įgyvendinimo sprendimas (ES) 2022/382 2022 m. kovo 4 d. kuriuo pagal Direktyvos 2001/55/EB 5 straipsnį nustatoma, kad iš Ukrainos yra perkeltųjų asmenų masinis srautas, ir pradedama taikyti laikinoji apsauga (OL L 71, 2022 3 4, p. 1)
[Titre de séjour temporaire numérique délivré aux bénéficiaires d’une protection internationale — conformément à la décision d’exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l’existence d’un afflux massif de personnes déplacées en provenance d’Ukraine, au sens de l’article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d’introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1)]

LUXEMBOURG

(NB: la liste n'est pas entièrement révisée.)

- Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres États ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse – série M
- Carte de séjour de membre de famille d'un citoyen de l'Union ou d'un ressortissant d'un des autres États ayant adhéré à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse – série M
- Liste des élèves participant à un voyage scolaire dans l'Union européenne.
- Cartes diplomatiques, consulaires et de légitimation délivrées par le ministère des affaires étrangères (voir annexe 20)
- Visa long séjour (visa sous forme de vignette avec un code national D).
- Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers selon le format uniforme dans les catégories suivantes:
 - travailleur salarié,
 - travailleur indépendant,
 - chercheur,
 - travailleur salarié détaché,
 - travailleur salarié transféré,
 - travailleur salarié (article 44 *bis*),
 - travailleur saisonnier,
 - prestataire de services communautaire,
 - travailleur d'un prestataire de service UE,
 - résident de longue durée-UE,
 - membre de famille,
 - carte bleue européenne,
 - élève,
 - étudiant,
 - ICT – employé stagiaire,
 - ICT - expert/cadre,
 - Mobile ICT - employé/stagiaire,
 - Mobile ICT - expert/cadre,
 - protection internationale-protection subsidiaire,
 - protection internationale-statut de réfugié,
 - volontaire,
 - jeune au pair,
 - stagiaire,
 - vie privée,
 - sportif,
 - investisseur

..

- Titres de séjour délivrés aux ressortissants britanniques et aux membres de leur famille, bénéficiaires de l'accord de retrait, en application de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (article 50 TUE)

- Attestation de bénéficiaire d'une protection temporaire — dans le cadre de la mise en œuvre de la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 correspondant à l'existence d'un afflux massif de personnes désignées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, élément pour effet d'introduction une protection temporaire.

HONGRIE

1. Liste des titres de séjour visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

a) Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
TITRE DE SÉJOUR
Code iFADO: HUN-HO-06001, 06002
Code PRADO: [HUN-HO-06001](#), [06002](#)

La rubrique «OKMÁNY TÍPUSA» (Type de document) indique le type de statut de résident:

- Tartózkodási engedély / titre de séjour
- Humanitárius célú tartózkodási engedély / titre de séjour accordé pour des raisons humanitaires
- Bevándorlási engedély / permis d'immigration
- Letelepedési engedély / titre de séjour permanent
- Ideiglenes letelepedési engedély / titre de séjour temporaire
- Nemzeti letelepedési engedély / titre de séjour permanent national
- EK letelepedési engedély / titre de séjour permanent CE

La rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- Hivatalos / officiel
- Kutatás / recherches scientifiques
- Családi együttélés / regroupement familial
- Gyógykezelés / traitement médical
- Látogatás / visite
- Nemzeti tartózkodási engedély / titre de séjour national
- Tanulmányi / études
- Keresőtevékenység folytatása / emploi ou activité rémunérée
- Önkéntes tevékenység / bénévolat
- EU Kék Kártya / carte bleue européenne
- Huzamos tartózkodási engedéllyel rendelkező — EK / résident CE de longue durée
- Befogadott / Personne admise
- Felügyelet nélkül maradt kiskorú / mineur non accompagné
- Hontalan / apatride
- Tartózkodási kártya magyar állampolgár családtagja részére / carte de séjour délivrée aux membres de la famille de ressortissants hongrois
- Egyéb / autre

- TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
TITRE DE SÉJOUR
Code iFADO: HUN-HO-12001, 12002
Code PRADO: [HUN-HO-12001](#), [12002](#)

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

- TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- HUMANITÁRIUS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- BEVÁNDORLÁSI ENGEDÉLY
- LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- IDEIGLENES LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- NEMZETI LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- EK LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY
- EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- IDEIGLENES TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- NEMZETI TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA
- MENEDÉKES OKMÁNY

Si le type de titre est «TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour

- EU KÉK KÁRTYA
- MUNKAVÁLLALÁS
- JÖVEDELEMSZERZÉS
- VÁLLALATON BELÜL ÁTHELYEZETT SZEMÉLY / ICT
- LÁTOGATÁS
- CSALÁDI EGYÜTTÉLÉS
- SZEZONÁLIS MUNKAVÁLLALÁS
- GYÓGYKEZELÉS
- HIVATALOS
- NEMZETI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- ÁLLÁSKERESÉS VAGY VÁLLALKOZÁS INDÍTÁS
- IDEIGLENES TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- HOSSZÚ TÁVÚ MOBILITÁSI ENGEDÉLY / MOBILE ICT
- KUTATÓI HOSSZÚ TÁVÚ MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- CSALÁDTAG KUTATÓI MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLYE
- HALLGATÓI MOBILITÁSI TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY
- GYAKORNOK
- KUTATÁS
- ÖNKÉNTES TEVÉKENYSÉG
- TANULMÁNYI
- EGYÉB
- FEHÉR KÁRTYA
- AZ EUSZ 50. CIKKE
- VENDÉG-ÖNFOGLALKOZTATÓ
- VENDÉGBEFEKTETŐ
- MUNKAVÁLLALÁS (BERUHÁZÁS MEGVALÓSÍTÁSA CÉLJÁBÓL)
- FOGLALKOZTATÁS
- VENDÉGMUNKÁS
- MAGYAR KÁRTYA

- VÁLLALATI KÁRTYA
- NEMZETI KÁRTYA
- KÉPZÉS
- KIKÜLDETÉS
- NEMZETI ÉRDEK

Si le type de titre est «HUMANITÁRIUS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- HONTALAN
- FELÜGYELET NÉLKÜL MARADT KISKORÚ
- BEFOGADOTT
- EGYÉB

Si le type de titre est «EK LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY» ou «EU TARTÓZKODÁSI KÁRTYA», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour

- HUZAMOS TARTÓZKODÁSI ENGEDÉLLEL RENDELKEZŐ – EK

Si la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) au verso comporte la mention «NEMZETI LETELEPEDÉSI ENGEDÉLY» ou «NEMZETI TARTÓZKODÁSI KÁRTYA», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) au recto peut indiquer l'objet du séjour:

- KILÉPÉSI MEGÁLLAPODÁS 18. CIKK (1) BEKEZDÉSE ALAPJÁN

Si le type de titre est «MENEDÉKES OKMÁNY», la rubrique «MEGJEGYZÉSEK» (Remarques) indique l'objet du séjour:

- SZEMÉLYAZONOSSÁGOT ÉS TARTÓZKODÁST IGAZOL

- Durée de validité maximale: Conformément à l'article 3 du décret gouvernemental n° 30/2024 (II. 22.), la date d'expiration (c'est-à-dire la date de fin de validité) des titres de séjour délivrés à des ressortissants étrangers ayant fui la guerre russo-ukrainienne et reconnus comme bénéficiaires d'une protection temporaire devient automatiquement le 4 mars 2025.
- Conformément à la disposition législative susmentionnée, les titres de séjour délivrés avant le 4 mars 2024 à des bénéficiaires d'une protection temporaire sont valables jusqu'au 4 mars 2025 en vertu de la législation, même si la date d'expiration indiquée sur le document est le 4 mars 2023 ou le 4 mars 2024.

- TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR

- Délivrée pour la première fois: 2 août 2021
- Validité: maximum 5 ans

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:

UNIÓS POLGÁR 2004/38/EK IRÁNYELV 10. CIKKE SZERINTI CSALÁDTAGJA

- HUZAMOS TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

- Délivrée pour la première fois: 2 août 2021
- Validité: 10 ans

La rubrique «AZ ENGEDÉLY TÍPUSA» (Type de titre) indique le type de statut de résident:
UNIÓS POLGÁR 2004/38/EK IRÁNYELV 20. CIKKE SZERINTI CSALÁDTAGJA

b) Autres documents délivrés par la Hongrie aux ressortissants de pays tiers et leur autorisant le séjour sur son territoire

- MOBILITÁSI IGAZOLÁS

CERTIFICAT DE MOBILITÉ

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivré pour la première fois: 1^{er} janvier 2018
- Validité: maximum 360 jours
- «Megjegyzések/remarques»:
 - a) kutatói rövid távú mobilitási igazolás/certificat de mobilité à court terme pour chercheurs
Kutatásra jogosult/autorisé à effectuer de la recherche pour: (-nál/nél)
 - b) kutató családtagja/membre de la famille d'un chercheur
 - c) hallgatói mobilitási igazolás/certificat de mobilité étudiante
Tanulmányokat folytat/autorisé à étudier à: (-nál/nél)

c) Autres cartes de séjour délivrées conformément à la directive 38/2004/CE

- REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE

Code iFADO: HUN-HO-04001

Code PRADO: [HUN-HO-04001](#)

- Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 1^{er} juillet 2007
- Délivrée pour la dernière fois: 31 décembre 2012
- Validité: illimitée

- REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS EGT-ÁLLAMPOLGÁR RÉSZÉRE

Code iFADO: HUN-HO-07004

Code PRADO: [HUN-HO-07004](#)

- Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 1^{er} janvier 2013
- Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021
- Validité: illimitée

- REGISZTRÁCIÓS IGAZOLÁS

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

«2004/38/EK irányelv 8. cikke alapján EGT állampolgár részére kiállítva. / Issued to EEA Citizens in accordance with Article 8 of Directive 2004/38/EC.» [délivré à des ressortissants de l'EEE en application de l'article 8 de la directive 2004/38/CE]

- Format: carte en papier double face de 86 mm sur 54 mm, couverture plastifiée
- Délivré pour la première fois: 2 août 2021
- Validité: illimitée

- TARTÓZKODÁSI KÁRTYA EGT ÁLLAMPOLGÁR CSALÁDTAGJA RÉSZÉRE

Code iFADO: HUN-HO-07002

Code PRADO: [HUN-HO-07002](#)

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 1^{er} janvier 2013

- Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021
- Validité: maximum 5 ans
- La rubrique «Egyéb megjegyzés / Other notes:» [autres remarques] comporte la mention suivante: «tartózkodási kártya EGT állampolgár családtagja részére»

d) Autres cartes de séjour permanentes délivrées conformément à la directive 38/2004/CE

- ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

Code iFADO: HUN-HO-03002

Code PRADO: [HUN-HO-03002](#)

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 1^{er} juillet 2007
- Délivrée pour la dernière fois: 31 décembre 2012
- Validité: 10 ans (À compter du 24.12.2010, la carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE a une validité illimitée.)

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

- ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

Code iFADO: HUN-HO-07001

Code PRADO: [HUN-HO-07001](#)

- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 2 janvier 2013
- Délivrée pour la dernière fois: 31 juillet 2021
- Validité: 10 ans (La carte de séjour permanent délivrée à un ressortissant de l'EEE a une validité illimitée.)

Remarque: pour les ressortissants de pays de l'EEE et les membres de leur famille bénéficiant du droit de séjour permanent, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'une carte d'identité nationale ou d'un passeport national. Pour les ressortissants de pays tiers, cette carte n'est valable que si elle est accompagnée d'un passeport national.

- ÁLLANDÓ TARTÓZKODÁSI KÁRTYA

CARTE DE SÉJOUR PERMANENT

- Délivrée à des ressortissants de l'EEE en application de l'article 8 de la directive 2004/38/CE.
- Format: carte en papier double face au format ID-2, couverture plastifiée
- Délivrée pour la première fois: 2 août 2021
- Validité: illimitée

MALTE

- Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE

Les cartes de séjour destinées aux membres de la famille qui sont ressortissants de pays tiers, ou ressortissants de l'EEE exerçant à Malte un droit conféré par le traité, conformément à la directive 2004/38/CE relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, sont délivrées sous la forme d'une carte en plastique, comprenant les mêmes caractéristiques que le modèle établi par le règlement n° 2002/1030. Le titre de ce document, inscrit en anglais, est «Residence Documentation» et l'espace réservé au *type de titre* est laissé vierge. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux *remarques*: «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union - (Art. 10 - Dir. 2004/38)». Si la personne a obtenu sa résidence permanente, la remarque sera «Carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union - (Art. 20 - Dir. 2004/38)».

- *Attestation d'enregistrement délivrée conformément à la directive 2004/38/CE aux ressortissants britanniques et cartes de séjour délivrées aux membres de leur famille qui sont ressortissants de pays tiers avant le 1^{er} février 2020.*

L'attestation d'enregistrement est délivrée sous la forme d'une carte en plastique en langue anglaise. Le titre de ce document est «Residence Documentation» et l'espace réservé au type de titre est laissé vierge. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux remarques: «Attestation d'enregistrement - (Art. 8 - Dir. 2004/38)». Si la personne a obtenu sa résidence permanente, la mention indiquée dans la remarque se rapporterait à l'article 19 et non à l'article 8 de la directive 2004/38/CE.

Les cartes de séjour délivrées aux membres de la famille de ressortissants britanniques qui sont ressortissants de pays tiers se présentent sous la forme des titres de séjour susmentionnés délivrés conformément aux articles 10 et 20 de la directive 2004/38/CE.

- *Titres de séjour délivrés aux bénéficiaires de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni sur la base de son article 18, paragraphe 1.*

Un titre de séjour conforme au modèle établi par le règlement (CE) n° 1030/2002, y comprises modifications y afférentes est délivré à ces bénéficiaires. Dans le champ «type de titre», le texte en langue maltaise est le suivant: Artikolu 50 - TUE. Le texte suivant figure dans l'espace réservé aux remarques: Artikolu 18(1) tal-Ftehim. Si la personne remplit les conditions de séjour permanent, l'espace réservé aux remarques contiendrait également le mot «Permanent».

- *Document attestant la demande de titre de séjour au titre de l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait entre l'UE et le Royaume-Uni*

Les personnes qui répondent aux conditions requises pour demander le document susmentionné reçoivent sur demande un document papier sur lequel figure leur photographie et qui s'intitule «Accusé de réception de la demande de séjour à Malte» et indique l'objet de cette demande. Il autorise son titulaire à séjourner à Malte en vertu des dispositions de l'accord avant de se voir délivrer le titre de séjour conformément à l'article 18, paragraphe 1, de l'accord.

- *Titres de séjour délivrés aux autres ressortissants de pays tiers*

Les titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers (autres que ceux relevant de la directive 2004/38/CE) sont établis conformément au modèle fixé par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

Dans l'espace vierge prévu sur chaque document pour spécifier le «type de titre», les catégories suivantes sont utilisées:

- Xogħol (à des fins d'emploi)
 - Benestant (pouvant subvenir à ses besoins)
 - Adozzjoni (adoption)
 - Raġunijiet ta' Saħħa (à des fins médicales)
 - Reliġjuż (à des fins religieuses)
 - Skema - Residenza Permanenti (régime de séjour permanent)
 - Partenaire
 - KARTA BLU tal-ue (carte bleue européenne)
 - Temporanju (temporaire)
 - Persuna Eżenti – Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant maltais)
 - Resident fit-Tul - BCE (résident de longue durée)
 - Protezzjoni Internazzjonal (protection internationale)
 - Membru tal-Familja (membre de la famille d'un ressortissant de pays tiers)
 - Studju (études)
 - Raġunijiet Umanitarji (motifs humanitaires)
- *Autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour*
- Cartes d'identité diplomatiques délivrées aux membres du personnel diplomatique, aux membres du personnel administratif et technique des missions diplomatiques accréditées à Malte ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans faisant toujours partie de leur ménage, ainsi que les cartes délivrées aux chefs d'organisations internationales approuvées par le gouvernement.
 - Cartes d'identité spéciales délivrées aux fonctionnaires et aux membres d'organisations internationales approuvées par le gouvernement, ainsi qu'à leur conjoint et à leurs enfants célibataires âgés de moins de 21 ans faisant toujours partie de leur ménage.
 - Cartes d'identité spéciales délivrées aux domestiques privés des membres des missions diplomatiques et des organisations internationales approuvées par le gouvernement.

PAYS-BAS

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - Régulier bepaalde tijd
(Régulier — durée déterminée)
 - Régulier onbepaalde tijd
(Régulier — durée indéterminée)
 - Asiel bepaalde tijd
(Asile — durée déterminée)
 - Asiel onbepaalde tijd
(Asile — durée indéterminée)
 - EU/EER (Gemeenschapsonderdanen)
(Ressortissants de la l'UE)
2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour
 - Het Geprivilegeerdendocument
(Document pour personnes privilégiées)

NB: Ce document est délivré à un groupe de «personnes privilégiées», qui comprend les membres du personnel du corps diplomatique, du corps consulaire et de certaines organisations internationales, ainsi que les membres de leur famille.
 - Visum voor terugkeer
(Visa de retour)
 - Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.
 - Certificaat dat wordt afgegeven aan begunstigen van tijdelijke bescherming – uit hoofde van Uitvoeringsbesluit (EU) 2022/382 van de Raad van 4 maart 2022 tot vaststelling van het bestaan van een massale toestroom van ontheemden uit Oekraïne in de zin van artikel 5 van Richtlijn 2001/55/EG, en tot invoering van tijdelijke bescherming naar aanleiding daarvan (PB L 71 van 4.3.2022, blz. 1). Dit certificaat voor de tijdelijke bescherming onder Richtlijn 2001/55/EG bestaat in Nederland in de vorm van een O-document of een verblijfssticker. Indien de datum van de verblijfssticker is verlopen, is deze alsnog geldig in combinatie met een verlengingsbrief. De verblijfstitels die worden verstrekt in Nederland geven in combinatie met een geldig reisdocument het recht aan ontheemden om zonder visum de landbuitengrens van het Schengen gebied te overschrijden. De

verblijfsbewijzen dienen te worden behandeld als zijnde een verblijfsvergunning als bedoeld in Artikel 2, onder 16 van de Schengengrenscodex.

[Attestation délivrée aux bénéficiaires d'une protection internationale — conformément à la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1). Cette attestation de protection temporaire au titre de la directive 2001/55/CE se présente aux Pays-Bas sous la forme d'un document-O ou d'une vignette de résidence. Si la date indiquée sur la vignette de résidence a expiré, cette dernière reste valide si on lui adjoint une lettre de renouvellement. Les attestations émises aux Pays-Bas, assorties d'un document de voyage en cours de validité, permettent aux personnes déplacées de franchir la frontière terrestre extérieure de l'espace Schengen sans visa. Les attestations de protection temporaire doivent être considérées comme des titres de séjour, tels que visés à l'article 2, paragraphe 16, du code frontières Schengen.].

AUTRICHE

Titres de séjour au sens de l'article 2, point 16) a), du code frontières Schengen:

I. Titres de séjour délivrés selon le format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

- Titre de séjour «Niederlassungsnachweis» (certificat d'établissement) sous forme de la carte de format ID1 prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche entre le 1^{er} janvier 2003 et le 31 décembre 2005).
- Titre de séjour sous forme de la vignette prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2005)
- Titres de séjour entrant dans la catégorie «Niederlassungsbewilligung» (autorisation d'établissement), «Familienangehöriger» (membre de la famille), «Daueraufenthalt- EG» (séjour permanent-UE), «Daueraufenthalt-Familienangehöriger» (séjour permanent-membre de la famille) et «Aufenthaltsbewilligung» (autorisation de séjour) sous forme de la carte de format ID1 prévue par l'Action commune adoptée sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivrés en Autriche depuis le 1^{er} janvier 2006)

La dénomination du titre de séjour *Aufenthaltsbewilligung* (autorisation de séjour) est assortie de la finalité pour laquelle il est délivré. Une «autorisation de séjour» peut être délivrée aux fins suivantes:

Une «autorisation de séjour» peut être délivrée aux fins suivantes: «ICT» (personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe), «Betriebsentsandter» (travailleur détaché), «Selbständiger» (indépendant), «Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit» (types particuliers d'activité salariée), «Schüler» (écolier), «Sozialdienstleistender» (travailleur social) et «Familiengemeinschaft» (communauté familiale). L'«autorisation de séjour» assortie de la finalité «ICT» ou «mobile ICT» est délivrée depuis le 1^{er} octobre 2017. L'«autorisation de séjour» assortie de la finalité «Student» (étudiant), «Freiwilliger» (volontaire) ou «Forscher-Mobilität» (mobilité des chercheurs) est délivrée depuis le 1^{er} septembre 2018.

L'«autorisation de séjour» assortie de la finalité «Studierender» (étudiant) a été délivrée jusqu'au 31 août 2018.

Le titre de séjour Niederlassungsbewilligung (autorisation d'établissement) peut être délivré sans autre mention, ou assorti de la mention suivante: sauf activités professionnelles. Depuis le 1^{er} octobre 2017, une «autorisation d'établissement» peut être également délivrée aux fins suivantes: «Forscher» (chercheur), «Künstler» (artiste) ou «Sonderfälle unselbständiger Erwerbstätigkeit» (types particuliers d'activité salariée).

Des titres de séjour «autorisation d'établissement» assortis des mentions «Schlüsselkraft» (personne appelée à exercer une fonction clé), «unbeschränkt» (droit de séjour à durée illimitée) et «beschränkt» (droit de séjour à durée limitée) ont été délivrés en Autriche jusqu'au 30 juin 2011.

Les titres de séjour «Daueraufenthalt-EG» (séjour permanent CE) et «Daueraufenthalt-Familienangehöriger» (séjour permanent-membre de la famille) ont été délivrés en Autriche jusqu'au 31 décembre 2013.

Le titre de séjour «Aufenthaltsbewilligung für den Zweck, § 69a NAG» (autorisation de séjour aux fins de l'article 69a de la NAG) a été délivré en Autriche jusqu'au 31 décembre 2013.

Jusqu'au 30 septembre 2017, l'«autorisation de séjour» pouvait également être délivrée aux fins suivantes: «Rotationsarbeitskraft» (personne travaillant pour un employeur international et appelée à changer régulièrement de lieu de travail), «Künstler» (artiste) et «Forscher» (chercheur).

- Les Titres de séjour «Rot-Weiß-Rot-Karte» (carte rouge-blanc-rouge), «Rot Weiß Rot Karte plus» (carte rouge-blanc-rouge plus) et «Blaue Karte EU» (carte bleue UE), sous forme de carte de format ID1 prévue par les actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivrés en Autriche depuis le 1^{er} juillet 2011).
- Titre de séjour *Daueraufenthalt-EU* (séjour permanent UE) conformément aux actions communes adoptées sur la base du règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers (délivré en Autriche depuis le 1^{er} janvier 2014).
- Titres de séjour «Article 50 TUE» pour les ressortissants britanniques et les membres de leur famille qui relèvent de l'accord de retrait (délivrés à compter du 1^{er} janvier 2021).. Les permis peuvent indiquer un statut de séjour de longue durée (Daueraufenthaltsrecht) et/ou qu'il a été délivré à un membre de la famille (Familienangehöriger).
- Le titre de séjour «Aufenthaltsberechtigung plus» (autorisation de séjour plus) conformément à l'article 55, paragraphe 1, ou à l'article 56, paragraphe 1, de l'AsylG (loi relative au droit d'asile), JO autrichien I n° 100/2005, correspond aux dispositions antérieures de l'article 41a, paragraphe 9, et de l'article 43, paragraphe 3, de la NAG (loi relative à l'établissement et au séjour), JO autrichien I n° 38/2011. Délivré en Autriche à partir du 1^{er} janvier 2014.
- Le titre de séjour «Aufenthaltsberechtigung» (autorisation de séjour) conformément à l'article 55, paragraphe 2, ou à l'article 56, paragraphe 2, de l'AsylG, JO autrichien I n° 100/2005, correspond à l'ancienne «Niederlassungsbewilligung» telle que prévue par l'article 43, paragraphes 3 et 4, de la NAG, JO autrichien I n° 38/2011. Délivré en Autriche à partir du 1^{er} janvier 2014.
- Le titre de séjour «Aufenthaltsberechtigung besonderer Schutz» (autorisation de séjour avec protection particulière) en vertu de l'article 57 de l'AsylG, JO autrichien I n° 100/2005, correspond à la transposition des dispositions de la directive 2004/81/CE du Conseil du 29 avril 2004 relative au titre de séjour délivré aux ressortissants de pays tiers qui sont victimes de la traite des êtres humains ou ont fait l'objet d'une aide à l'immigration clandestine et qui coopèrent avec les autorités compétentes. Les dispositions antérieures en la matière étaient établies par l'article 69 a, paragraphe 1, de la NAG, JO autrichien I n° 38/2011. Délivré en Autriche à partir du 1^{er} janvier 2014.
- «Aufenthaltskarte» (carte de séjour): la carte de séjour accorde aux membres de la famille de citoyens de l'EEE un droit de séjour dans l'Union de plus de trois mois en vertu de la

directive 2004/38/CE (délivrée sous cette forme depuis le 1^{er} juillet 2020).

- «*Daueraufenthaltskarte*» (carte de séjour permanent): la carte de séjour permanent est délivrée aux membres de la famille de citoyens de l'EEE conformément à la directive 2004/38/CE après cinq ans de résidence légale ininterrompue en Autriche (délivrée sous cette forme depuis le 1^{er} juillet 2020).

II. Titres de séjour qui, en vertu de la directive 2004/38/CE, ne sont pas délivrés conformément au modèle uniforme (délivré sous ce format jusqu'au 30 juin 2020)

- Aufenthaltskarte für Angehörige eines EWR-Bürgers (carte de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'EEE) conformément à la directive 2004/38/CE, pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'EEE bénéficiant du droit de séjour en vertu du droit de l'Union, attestant d'un droit de séjour de plus de trois mois en vertu du droit de l'Union; ne correspond pas au format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.
- La carte de séjour permanent attestant d'un droit de séjour de plus de trois mois pour les membres de la famille d'un citoyen de l'EEE, conformément à la directive 2004/38/CE, ne correspond pas au format uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers.

Autres documents donnant droit à séjourner en Autriche ou à y retourner (au sens de l'article 2, point 16) b), du code frontières Schengen):

- Carte d'identité avec photo en rouge, jaune, bleu, vert, brun, gris et orange pour les titulaires de privilèges et d'immunités, délivrée par le ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères.
- Carte d'identité avec photo en gris clair avec renvoi aux catégories (rouge, orange, jaune, vert, bleu, violet, brun et gris) pour les titulaires de privilèges et d'immunités, délivrée par le ministère fédéral de l'Europe, de l'intégration et des affaires étrangères.
- «Status des Asylberechtigten» (statut de bénéficiaire du droit d'asile) conformément à l'article 3 de l'AsylG de 2005 ou dispositions antérieures — normalement accompagné d'un passeport délivré au titre de la convention (délivré en Autriche depuis le 28 août 2006) ou d'une carte pour bénéficiaire du droit d'asile («Karte für Asylberechtigte») conformément à l'article 51a de l'AsylG de 2005 (délivrée aux étrangers ayant introduit leur demande de protection internationale à partir du 15 novembre 2015 et auxquels ce statut a été accordé à partir du 1^{er} juin 2016).
- «Status des subsidiär Schutzberechtigten» (statut conféré par la protection subsidiaire) conformément à l'article 8 de l'AsylG de 2005 ou dispositions antérieures — normalement accompagné d'une carte pour bénéficiaire de la protection subsidiaire («Karte für subsidiär Schutzberechtigte») conformément à l'article 52 de l'AsylG de 2005.
- Liste des personnes participant à des voyages scolaires à l'intérieur de l'Union européenne conformément à la décision du Conseil du 30 novembre 1994, relative à une action commune en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre.

- «Bestätigung über den rechtmäßigen Aufenthalt gemäß § 31 Abs. 1 Z 5 FPG» (confirmation de séjour régulier en vertu de l'article 31, paragraphe 1, point 5, de la loi sur la police des étrangers)/ «Verlängerungsantrag § 2 Abs. 4 Z 17a FPG» (demande de renouvellement en vertu de l'article 2, paragraphe 4, point 17a, de la loi sur la police des étrangers), devant être accompagnée d'un document de voyage en cours de validité.
- «Beschäftigungsbewilligung» (autorisation d'embauche) en vertu de l'article 32c de la loi sur l'emploi des étrangers, en combinaison avec un visa D délivré aux travailleurs saisonniers en cours de validité ou déjà expiré, ou conformément à l'article 22a de la FPG, délivrée par l'Autriche.
- Titre de séjour permanent, délivré sous la forme d'un visa ordinaire conformément à l'article 6, paragraphe 1, point 1), de la FrG (loi sur les étrangers) de 1992 (délivré jusqu'au 31 décembre 1995 par les autorités nationales ainsi que par les représentations à l'étranger sous la forme d'un cachet).
- Titre de séjour sous forme de vignette verte jusqu'au n° 790.000.
- Titre de séjour sous forme de vignette verte et blanche à partir du no 790.001.
- Titre de séjour sous forme de la vignette prévue par l'Action commune du 16 décembre 1996 adoptée par le Conseil relative à un modèle uniforme de permis de séjour, doc. 97/11/JAI, JO L 7 du 10.1.1997 (délivré en Autriche entre le 1^{er} janvier 1998 et le 31 décembre 2005).
- «Bestätigung über die Berechtigung zur Einreise nach Österreich gemäß § 24 NAG oder § 59 AsylG» (confirmation du droit d'entrée en Autriche en vertu de l'article 24 de la NAG ou de l'article 59 de l'AsylG) sous forme de vignette verte et bleue.
- «Confirmation de la demande conformément à l'article 18, paragraphe 1, point b), de l'accord de retrait» [‘Bestätigung über die Antragstellung gemäß Art. 18 Abs. 1 des Abkommens über den Austritt des Vereinigten Königreichs Großbritannien und Nordirland aus der Europäischen Union und der Europäischen Atomgemeinschaft (Austrittsabkommen)] délivrée sur papier sécurisé au format A4 depuis le 4 janvier 2021.
- *Beschäftigungsbewilligung*» (autorisation d'embauche) en vertu de l'article 4c, paragraphe 1, de la loi sur l'emploi des étrangers.
- «*Befreiungsschein*» (certificat d'exemption) en vertu de l'article 4c, paragraphe 2, de la loi sur l'emploi des étrangers.
- Confirmation en vertu de l'article 3, paragraphe 8, de la loi sur l'emploi des ressortissants étrangers (Ausländerbeschäftigungsgesetz — AuslBG; Journal officiel fédéral (BGBl.) n° 218/1975), tel que modifié aux fins de l'article 50 TUE – Travailleur frontalier.

POLOGNE

I. Liste des documents visés à l'article 2, point 16) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

1. Titre de séjour délivré selon le modèle type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers

- Karta pobytu (carte de séjour)

Des cartes de séjour sont délivrées aux étrangers ayant obtenu:

- zezwolenie na pobyt czasowy (POBYT CZASOWY) – un titre de séjour temporaire;
- zezwolenie na pobyt stały (POBYT STAŁY) – un titre de séjour permanent;
- zezwolenie na osiedlenie się (OSIEDLENIE SIĘ) – un permis d'établissement, délivré avant le 1^{er} mai 2014;
- zezwolenie na pobyt rezydenta długoterminowego WE/UE (POBYT REZYDENTA DŁUGOTERMINOWEGO WE/UE) – un permis de séjour de «résident de longue durée – CE» (délivré à partir du 1^{er} octobre 2005). À dater du 12 juin 2012, l'indication «CE» est remplacée par «UE».
- zgoda na pobyt ze względów humanitarnych (POBYT ZE WZGLĘDÓW HUMANITARNYCH)
- autorisation de séjour pour raisons humanitaires;
- status uchodźcy (STATUS UCHODŹCY) – statut de réfugié;
- ochrona uzupełniająca (OCHRONA UZUPEŁNIAJĄCA) – protection subsidiaire;
- Documents délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille – bénéficiaires de l'accord de retrait après la fin de la période de transition:
 - **Zaświadczenie o zarejestrowaniu pobytu** (certificat d'enregistrement de séjour – pour les ressortissants du Royaume-Uni titulaires d'un droit de séjour),
 - **Dokument potwierdzający prawo stałego pobytu** (document certifiant le séjour permanent – pour les ressortissants du Royaume-Uni titulaires du droit de séjour permanent),
 - **Karta pobytowa** (carte de séjour – pour les membres de la famille qui ne sont pas ressortissants du Royaume-Uni et qui sont titulaires d'un droit de séjour),
 - **Karta stałego pobytu** (carte de séjour permanent – pour les membres de la famille qui ne sont pas ressortissants du Royaume-Uni et qui sont titulaires du droit de séjour permanent).

Tous les documents susmentionnés porteront la mention: «Article 50 TUE » dans le champ: «type de titre», et «Art. 18 ust. 4 Umowy Wystąpienia» dans le champ: «remarques».

2. Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relative au droit des citoyens de l'Union et des membres de leurs familles de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres, modifiant le règlement (CEE) n° 1612/68 et abrogeant les directives 64/221/CEE, 68/360/CEE, 72/194/CEE, 73/148/CEE, 75/34/CEE, 75/35/CEE, 90/364/CEE, 90/365/CEE et 93/96/CEE

- Karta pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne);

- Karta stałego pobytu członka rodziny obywatela Unii Europejskiej (carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne).

II. Liste des documents visés à l'article 2, point 16) b), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen)

1. Cartes d'identité délivrées par le ministère des affaires étrangères:

- **legitymacja dyplomatyczna** (carte d'identité diplomatique);

- **legitymacja służbowa** (carte d'identité de service);

- **legitymacja konsularna** (carte d'identité consulaire);

- **legitymacja konsularna konsula honorowego** (carte d'identité consulaire pour les consuls honoraires);

- **legitymacja specjalna** (carte d'identité spéciale).

2. **Lista podróżujących dla wycieczek w Unii Europejskiej** (decyzja Rady 94/795/WSiSW z dnia 30 listopada 1994 r. w sprawie wspólnych działań przyjętych przez Radę na podstawie art. K.3 ust. 2 lit. b Traktatu o Unii Europejskiej w sprawie ułatwień podróży dla uczniów pochodzących z państw trzecich przebywających w Państwach Członkowskich) [Liste des participants à un voyage à l'intérieur de l'Union européenne (décision 94/795/JAI du Conseil, du 30 novembre 1994, relative à une action commune adoptée par le Conseil sur la base de l'article K.3, paragraphe 2, point b), du traité sur l'Union européenne en ce qui concerne les facilités de déplacement des écoliers ressortissants de pays tiers résidant dans un État membre)].

3. Documents délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille avant la fin de la période de transition visée dans l'accord de retrait, au titre de la directive 2004/38/CE, qui peuvent être utilisés par ceux-ci après la fin de la période de transition (les documents resteront valables au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021):

- **Dokument potwierdzający prawo stałego pobytu** (document certifiant le droit de séjour permanent),

- **Karta pobytu członka rodziny obywatela UE** (carte de séjour de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne),

- **Karta stałego pobytu członka rodziny obywatela UE** (carte de séjour permanent de membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne).

4. Documents provisoires délivrés aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille après la fin de la période de transition visée dans l'accord de retrait:

- **Zaświadczenie** (certificat) d'une durée de validité d'un an confirmant la présentation d'une demande d'enregistrement de séjour et/ou d'un titre de séjour pour le bénéficiaire de l'accord de retrait – dans le cas d'une demande présentée jusqu'au 31 décembre 2021 (le certificat ainsi qu'un document de voyage en cours de validité donneront le droit à des franchissements de frontières multiples sans qu'un visa soit nécessaire).

5. **Diia.pl (ou service Diia.pl)** – un document d'identité numérique délivré aux bénéficiaires d'une protection temporaire en vertu de la loi du 12 mars 2022 relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine en rapport avec le conflit armé sur le territoire ukrainien (Journal officiel polonais de 2022, acte 583), en liaison avec la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1).

Diia.pl est un service fourni par le ministre chargé de l'informatisation, tel que visé à l'article 19e.2(2) de la loi sur l'informatisation, en liaison avec l'article 10.1 de la loi relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine, disponible dans l'application sur l'appareil mobile de l'utilisateur, qui permet que les données à caractère personnel d'un utilisateur qui est citoyen d'Ukraine ou conjoint d'un citoyen d'Ukraine n'ayant pas la nationalité ukrainienne, pour autant qu'il/elle ne soit pas ressortissant/e de Pologne ou d'un autre État membre de l'UE et soit arrivé/e en République de Pologne depuis l'Ukraine au cours de la période ayant débuté le 24 février 2022, soient téléchargées à partir du registre, qu'elles soient stockées sous une forme cryptée sur l'appareil mobile de l'utilisateur, et qu'elles soient présentées à d'autres personnes pour confirmer l'identité de l'utilisateur.

Diia.pl peut être utilisé par les réfugiés ukrainiens bénéficiant d'une protection temporaire qui séjournent légalement sur le territoire polonais sur la base de l'article 2.1 de la loi relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine et qui ont reçu un numéro national d'identification (PESEL).

Aux termes de l'article 2.1 de la loi relative à l'assistance aux citoyens ukrainiens, «[s]i un/e citoyen/ne d'Ukraine au sens de l'article 1.1 est arrivé/e légalement sur le territoire de la République de Pologne au cours de la période postérieure au 24 février 2022 et jusqu'à la date indiquée dans les dispositions adoptées sur la base de l'article 2.4 (la date n'a pas encore été déterminée) et déclare son intention de séjourner sur le territoire de la République de Pologne, **son séjour est considéré comme légal au cours d'une période de 18 mois à compter du 24 février 2022** (...) Le séjour d'un enfant né sur le territoire de la République de Pologne d'une mère visée dans la première phrase est également considéré comme légal durant la même période que le séjour de la mère».

Le document Diia.pl est délivré sur la base

- de l'article 10 de la loi relative à l'assistance aux citoyens d'Ukraine.

Diia.pl permet de confirmer l'identité de l'utilisateur et fournit une pièce justificative équivalente à un document conformément à

- l'article 8, paragraphe 1, de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil.

Cette pièce justificative devrait être considérée comme constitutive d'un titre de séjour au sens de

- l'article 2, point g), de la directive 2001/55/CE du Conseil.

Le document Diia.pl peut être utilisé par toute personne ayant l'âge légal requis.

6. Zaświadczenie o korzystaniu z ochrony czasowej) – certificat de bénéfice d'une protection temporaire délivré aux étrangers bénéficiaires d'une protection temporaire en vertu de l'article 106 de la loi du 13 juin 2003 relative à l'octroi d'une protection aux étrangers sur le territoire de la République de Pologne (Journal officiel polonais de 2021, acte 1108, tel que modifié), en liaison avec la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE du Conseil, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire (JO L 71 du 4.3.2022, p. 1). ***Lorsque la période de protection temporaire est prolongée par le droit de l'Union européenne, la validité du certificat doit être prolongée en conséquence.***

Conformément à l'article 8, paragraphe 1, de la directive 2001/55/CE du Conseil du 20 juillet 2001 relative à des normes minimales pour l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les États membres pour accueillir ces personnes et supporter les conséquences de cet accueil, le certificat devrait être considéré comme constitutif d'un titre de séjour au sens de l'article 2, point g), de la directive 2001/55/CE du Conseil.

PORTUGAL

I. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme défini par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil

TÍTULO DE RESIDÊNCIA

Confère le statut de résident au Portugal aux ressortissants de pays tiers.

Temporaire – valable deux ans à compter de la date d'émission et renouvelable pour des périodes successives de trois ans.

Permanent – valable pour une durée indéterminée; doit être renouvelé tous les cinq ans ou en cas de modification des données relatives à l'identité du titulaire.

Réfugié – valable pour une durée de cinq ans.

Raisons humanitaires – valable pour une durée de trois ans.

Des titres de séjour électroniques ont été délivrés dans le contexte d'un projet pilote du 22 décembre 2008 au 3 février 2009; l'utilisation du document s'est ensuite généralisée au niveau national.

II. Cartes de séjour délivrées conformément à la directive 2004/38/CE (non conformes au modèle uniforme)

CARTÃO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui ont résidé légalement au Portugal avec ledit ressortissant pendant cinq années consécutives

Délivré après qu'une personne a été titulaire d'une «Cartão de Residência para Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro» (carte de séjour d'un ressortissant d'un pays tiers membre de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne) (valable pour une durée de cinq ans)

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CARTÃO DE RESIDÊNCIA Familiar de Cidadão da União Europeia, Nacional de Estado Terceiro

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant de l'Union européenne qui séjournent plus de trois mois au Portugal

Document délivré aux ressortissants d'un pays tiers membres de la famille d'un ressortissant portugais

Validité maximale: 5 ans

Document délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal, dont la date d'expiration est identique à celle de l'attestation d'enregistrement détenue par les membres de la famille en question.

Validité maximale: 5 ans

Délivré aux membres de la famille d'un ressortissant d'un pays de l'Union européenne autre que le Portugal titulaire d'une «Cartão de Residência Permanente de Cidadão da União Europeia» (carte de séjour permanent des ressortissants de l'Union européenne)

Validité maximale: 5 ans

Délivrance à partir du 3.9.2017

CERTIFICADO DE RESIDÊNCIA PERMANENTE CIDADÃO DA UNIÃO EUROPEIA

Document délivré aux ressortissants de l'Union européenne qui ont séjourné légalement au Portugal pendant plus de cinq ans

Validité maximale: 10 ans

Délivrance à partir du 09.01.2019

TITULOS DE RESIDÊNCIA ESPECIAIS EMITIDOS PELO MINISTÉRIO DOS NEGÓCIOS ESTRANGEIROS

(Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères) (voir annexe 20)

AUTRES DOCUMENTS DÉLIVRÉS AUX RESSORTISSANTS DE PAYS TIERS ÉQUIVALANT À UN TITRE DE SÉJOUR

CERTIFICADO DE PEDIDO DE TÍTULO DE RESIDÊNCIA - ARTIGO 50.º do TUE

(Attestation de demande de titre de séjour — article 50 du TUE)

Cette attestation est délivrée aux ressortissants du ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE DU NORD qui ont introduit une demande de titre de séjour et qui relèvent du champ d'application de l'accord de retrait.

Aucune date d'expiration

Délivrance à partir du 1.11.2020

CERTIFICADO DE CONCESSÃO DE AUTORIZAÇÃO DE RESIDÊNCIA AO ABRIGO DO REGIME DE PROTEÇÃO TEMPORÁRIA

Attestation de bénéficiaire d'une protection temporaire — dans le cadre de la mise en œuvre de la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 correspondant à l'existence d'un afflux massif de personnes désignées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, élément pour effet d'introduction une protection temporaire.

ROUMANIE

I. Titres de séjour délivrés selon le modèle uniforme défini par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil, tel que modifié

1. PERMIS DE ȘEDERE (permis de séjour)

Le permis de séjour est produit par la société roumaine Companie Națională Imprimeria Națională S.A (Imprimerie nationale). Il s'agit d'un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers qui ont obtenu un droit de séjour ou dont le droit de séjour a été prolongé ou aux étrangers qui bénéficient d'une protection internationale. Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) du permis de séjour figure l'une des mentions suivantes:

➤ ***permis de ședere temporară (permis de séjour temporaire);***

➤ ***permis de ședere în scop de detașare (permis de séjour aux fins d'un détachement);***

Le permis atteste le droit de séjourner et de travailler sur le territoire de la Roumanie aux fins d'un détachement.

➤ ***permis ICT (permis ICT);***

➤ ***permis mobile ICT (permis mobile ICT);***

Le permis de séjour temporaire a une durée de validité comprise entre 1 et 5 ans, selon le motif de sa délivrance. Il s'agit d'un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers qui ont obtenu un droit de séjour ou dont le droit de séjour a été prolongé.

➤ ***permis de ședere pe termen lung - UE (permis de séjour de longue durée - UE)*** (conformément à la directive 2003/109/CE du Conseil du 25 novembre 2003 relative au statut des ressortissants de pays tiers résidents de longue durée);

➤ ***permis de ședere pe termen lung (permis de séjour de longue durée)*** (pour un étranger qui a obtenu un droit de séjour de longue durée par dérogation aux conditions générales); Sur les permis de séjour de longue durée délivrés aux personnes qui, après avoir détenu une carte bleue européenne, ont obtenu un droit de séjour de longue durée, il est indiqué, dans la section «*Observații*» (observations), que le titulaire est un «*Fost posesor de Carte albastră a UE*» (ancien titulaire de la carte bleue européenne) ainsi que le *cod numeric personal* (numéro d'identification personnel) attribué par l'inspection générale de l'immigration.

Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. Le permis de séjour de longue durée est un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux personnes ayant obtenu un droit de séjour de longue durée pour une période de 10 ans (pour les étrangers membres de la famille de ressortissants roumains) et à d'autres catégories d'étrangers, pour une période de 5 ans.

➤ ***permis unic (permis unique)***

Dans la section «*Observații*» (observations) figurent la mention «*drept de muncă*» (droit de travailler) [ainsi que, pour les travailleurs saisonniers, la mention «*sezonier*» (saisonnier)], de même que le numéro d'identification personnel attribué par l'inspection générale de l'immigration. Ce document a une durée de validité comprise entre 1 et 5 ans et atteste le droit de séjourner et de travailler en Roumanie.

➤ ***permis de ședere temporară (permis de séjour temporaire)***

Dans le cas de documents délivrés à des étrangers bénéficiant d'une forme de protection internationale en Roumanie, la section «*Observații*» (observations) indique la forme de

protection accordée – «*Refugiat*» (réfugié) ou «*Protecție subsidiară*» (protection subsidiaire) — ainsi que le numéro d'identification personnel. Ce permis est valable 3 ans pour ceux qui ont le statut de réfugié et 2 ans pour ceux qui bénéficient du statut conféré par la protection subsidiaire.

2. PERMIS DE ȘEDERE (permis de séjour) – Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. Le *permis de ședere permanentă* (permis de séjour permanent) est un document d'identité délivré par l'inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques et aux membres de leur famille qui relèvent de l'accord de retrait qui ont acquis le droit de séjour permanent. Il est valable 10 ans.

Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «**art. 50 TUE – ședere permanentă**» (article 50 TUE – séjour permanent) et dans la section «*Observații*» (observations) figurent la mention «*art. 18 (1) din WA*» [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait (Brexit)] ainsi que le numéro d'identification personnel attribué par l'inspection générale de l'immigration.

3. PERMIS DE ȘEDERE (permis de séjour) – Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. Le permis de séjour temporaire est un document d'identité délivré par l'Inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques et aux membres de leur famille qui relèvent de l'accord de retrait et qui demandent la prolongation de leur droit de séjour temporaire en Roumanie. Il est valable 5 ans.

Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) figure la mention «**art. 50 TUE – ședere temporară**» (article 50 TUE – séjour temporaire) et dans la section «*Observații*» (observations) figurent la mention «*art. 18 (1) din WA*» [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait (Brexit)] ainsi que le numéro d'identification personnel attribué par l'inspection générale de l'immigration.

4. CARTE ALBASTRĂ A UE (carte bleue européenne) [conformément à la directive (UE) 2021/1883 du Parlement européen et du Conseil du 20 octobre 2021 établissant les conditions d'entrée et de séjour des ressortissants de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié, et abrogeant la directive 2009/50/CE du Conseil]

Ce document est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A... Il s'agit d'un document d'identité dont la durée de validité peut aller jusqu'à 3 ans, délivré par l'inspection générale de l'immigration aux étrangers dont le droit de séjour temporaire a été prolongé pour qu'ils puissent travailler en tant que travailleurs hautement qualifiés, ou qui ont bénéficié de ce droit sans avoir l'obligation d'obtenir un visa. Dans la section «*Tipul de permis*» (type de permis) est ajoutée la mention «*Carte albastră a UE*» (carte bleue européenne). Le document atteste le droit de l'étranger de séjourner et de travailler sur le territoire de la Roumanie en tant que travailleur hautement qualifié.

La carte bleue européenne délivrée à un ressortissant étranger bénéficiaire d'une protection internationale en Roumanie comporte, outre la mention prévue au deuxième alinéa, la mention «*Protecție internațională acordată de RO la [data]*» (protection internationale accordée par la Roumanie le [date]).

La carte bleue européenne délivrée à un ressortissant étranger bénéficiaire d'une protection internationale accordée par un autre État membre comporte, outre la mention prévue au deuxième alinéa, la mention «*Protecție internațională acordată de RO la [data]*» (protection internationale accordée par la Roumanie le [date]), sauf s'il ressort des contrôles effectués par l'inspection générale de l'immigration dans l'État membre qui a accordé la protection internationale qu'elle a été retirée au titre d'une décision définitive.

La carte bleue européenne délivrée à un ressortissant étranger sur la base de compétences professionnelles élevées pour des professions autres que celles appartenant au groupe secondaire 133 «Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des

communications» et au sous-groupe principal 25 «Spécialistes des technologies de l'information et des communications» de la classification roumaine des professions (ci-après la «COR») comporte la mention «*Excl. gr.min.133/sbgr. maj. 25 COR*» (à l'exclusion du groupe secondaire 133 et du sous-groupe principal 25 de la COR).

AUTRES TITRES DE SÉJOUR DÉLIVRÉS CONFORMÉMENT AU MODÈLE UNIFORME

5. PERMIS PENTRU LUCRĂTOR FRONTALIER (permis pour travailleur frontalier) – Ce document d'identité est produit par la Companie Națională Imprimeria Națională S.A. et délivré par l'inspection générale de l'immigration aux citoyens britanniques qui relèvent de l'article 26 de l'accord de retrait et qui ne résident pas en Roumanie, mais y sont employés. Ce document atteste le droit d'entrer sur le territoire national et d'y travailler. Sa durée de validité pour les travailleurs frontaliers est égale à celle du contrat de travail, mais ne peut dépasser 5 ans. Le permis pour travailleur frontalier comporte, dans la section «*tipul de permis*» (type de permis), la mention «*Art. 50 TUE- lucrător frontalier*» (article 50 TUE - Travailleur frontalier) et dans la section «*Observații*» (observations), la mention «*art. 26 din WA*» (article 26 de l'accord de retrait).

CARTES DE SÉJOUR DÉLIVRÉES CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE 2004/38/CE

6. CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ (carte de résidence permanente) – Ce document est délivré par l'inspection générale de l'immigration, par l'intermédiaire de ses unités territoriales, au citoyen de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et atteste le droit de résider en Roumanie et l'identité du titulaire. La durée de validité des cartes de résidence permanente est de 10 ans, à l'exception de celles délivrées aux personnes âgées de 14 ans ou moins, valables 5 ans à compter de la date de délivrance.

La CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ porte la mention «*Rezidență permanentă cetățean UE art. 19 DIR 2004/38/CE*» (résidence permanente d'un citoyen de l'UE, article 19 de la directive 2004/38/CE).

7. CARTE DE REZIDENȚĂ (carte de résidence) – Ce document est délivré par l'inspection générale de l'immigration, par l'intermédiaire de ses unités territoriales, à un ressortissant de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et atteste le droit de résidence en Roumanie accordé pour un séjour de plus de 3 mois ainsi que l'identité du titulaire.

La durée de validité de la carte de résidence est de 5 ans à compter de la date de délivrance, mais ne peut excéder la période de résidence du citoyen de l'Union européenne à la famille duquel le titulaire appartient.

La CARTE DE REZIDENȚĂ porte la mention «*Rezidență temporară membru de familie UE art. 10 DIR 2004/38/CE*» (résidence temporaire d'un membre de la famille, UE, article 10 de la directive 2004/38/CE).

8. CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ (carte de résidence permanente) – Ce document est délivré par l'inspection générale de l'immigration, par l'intermédiaire de ses unités territoriales, à un ressortissant de pays tiers membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse et atteste le droit de résidence en Roumanie ainsi que l'identité du titulaire.

La durée de validité des cartes de résidence permanente est de 10 ans, à l'exception de celles délivrées aux personnes âgées de 14 ans ou moins, valables 5 ans à compter de la date de délivrance.

La CARTE DE REZIDENȚĂ PERMANENTĂ porte la mention «*Rezidență permanentă membru de familie UE art. 20 DIR 2004/38/CE*» (séjour permanent d'un membre de la famille, UE, article 20 de la directive 2004/38/CE).

II. Titres de séjour non conformes au modèle uniforme

DOCUMENTS DÉLIVRÉS CONFORMÉMENT À LA DIRECTIVE 2004/38/CE

1. CERTIFICAT DE ÎNREGISTRARE (certificat d'enregistrement) – Ce document imprimé sur du papier de sécurité, uniquement sur le recto, est délivré par l'inspection générale de l'immigration aux ressortissants des États membres de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen et aux ressortissants de la Confédération suisse qui ont le droit de séjourner en Roumanie pour une période supérieure à 3 mois.

Le certificat d'enregistrement est valable 5 ans à compter de la date de délivrance. Sur demande, le certificat d'enregistrement peut être délivré pour une période inférieure à 5 ans, mais qui doit être d'au moins un an.

Le CERTIFICAT DE ÎNREGISTRARE porte la mention «*Document eliberat unui cetățean al Uniunii în conformitate cu Directiva 2004/38/CE*» (document délivré à un citoyen de l'Union conformément à la directive 2004/38/CE).

AUTRES TITRES DE SÉJOUR

2. PERMIS DE ȘEDERE pentru beneficiarii protecției temporare (permis de séjour pour les bénéficiaires d'une protection temporaire) – Ce document imprimé sur du papier de sécurité au format A5 est délivré gratuitement par l'inspection générale de l'immigration aux bénéficiaires d'une protection temporaire relevant de *la décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022 constatant l'existence d'un afflux massif de personnes déplacées en provenance d'Ukraine, au sens de l'article 5 de la directive 2001/55/CE, et ayant pour effet d'introduire une protection temporaire.*

Le permis de séjour pour les bénéficiaires d'une protection temporaire est valable pour la période d'application de la décision (UE) 2022/382.

CARTES D'IDENTITÉ SPÉCIALES

Les cartes d'identité spéciales sont délivrées par le ministère des affaires étrangères aux membres des missions diplomatiques, des postes consulaires, des représentations d'organisations internationales et du Commandement allié en Roumanie.

Les cartes d'identité spéciales sont également délivrées par le ministère des affaires étrangères aux membres de famille des catégories éligibles de membres des missions diplomatiques, des postes consulaires, des représentations d'organisations internationales et du Commandement allié en Roumanie.

Toutes les cartes d'identité attestent le droit de séjour du titulaire sur le territoire de la Roumanie.

Pour les titulaires jouissant de privilèges et immunités, le régime applicable est précisé au verso des cartes d'identité.

CATÉGORIES

Cartes d'identité spéciales de couleur rouge, série CD

Cartes d'identité spéciales de couleur jaune, série TC

Cartes d'identité spéciales de couleur bleue, série PS

Cartes d'identité spéciales de couleur verte, orange ou violette, série OI.

DESCRIPTION

Éléments valables pour toutes les cartes d'identité spéciales:

Recto

«Nume / Nom:» [Nom du titulaire]

«Prenume / Prénom:» [Prénom du titulaire]

«Funcție» [Fonction]

«Seria» [Série]

Verso

«Data nașterii / Date de naissance:»

«Naționalitate / Nationalité:»

«Termen de valabilitate / Durée de validité:»

«Prezentul document atestă rezidența titularului în România.» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Ce document atteste la résidence du titulaire en Roumanie.»]

Éléments valables uniquement pour les cartes d'identité rouges, série CD, et les cartes d'identité jaunes, série TC

Recto

«Ambasada / Ambassade:»

Verso

«Titularul acestui document beneficiază de imunitatea diplomatică prevăzută de Convenția de la Viena din 1961» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Le titulaire du présent document bénéficie de l'immunité diplomatique en vertu de la convention de Vienne de 1961.»]

Éléments valables uniquement pour les cartes d'identité vertes, orange et violettes, série OI

Recto

«NATO — Den. Organizație» [OTAN — Nom de l'organisation]

Verso

«Titularul acestui document beneficiază de imunitatea prevăzută de acordul între statele părți la Tratatul Atlanticului de Nord cu privire la statutul forțelor lor, Londra, 19 iunie 1951.» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Le titulaire du présent document bénéficie de l'immunité prévue par l'accord entre les parties au traité de l'Atlantique Nord concernant le statut de leurs forces, Londres, 19 juin 1951.»]

Élément valable sur certaines cartes d'identité spéciales (*appliqué uniquement dans des cas particuliers; n'affecte pas le droit de séjour du titulaire en Roumanie*)

«Beneficiarul acestui card nu beneficiază de privilegii și imunități.» [traduction, non imprimée sur la carte d'identité: «Le titulaire du présent document ne jouit pas de privilèges ni d'immunités.»]

SLOVAQUIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titre de séjour sous forme de carte d'identité en polycarbonate

	Názov dokladu/ Le titre du document	Druh pobytu/ Type de séjour	Poznámka 1/ Remarque 1	Poznámka 2/ Remarque 2	Poznámka Z/ Verso du document
1	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Podnikanie/ Professionn el		
2	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Zamestnani e/ emploi		
3	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Sezónne zamestnanie /Travail saisonnier		
4.	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	ICT	Prechodný pobyt/Séjou r temporaire		
5	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	ICT	Prechodný pobyt/Séjou r temporaire		
6	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Štúdium/Ét udes		Oprávneni e pracovať/ Travail autorisé
7	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Lektor/Acti vité particulière - conférencier		Oprávneni e pracovať/ Travail autorisé
8	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour		Osobitná činnosť – Umelec/Act ivité particulière - artiste		Oprávneni e pracovať/ Travail autorisé
9	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Športovec/ Activité particulière - sport		Oprávneni e pracovať/ Travail autorisé
10	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Stáž/ -		Oprávneni e pracovať/ -

			Activité particulière - stage		Travail autorisé
11	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière -	Program vlády alebo EÚ/Programme du gouvernement ou de l'UE	Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
12	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière -	Medzinárodná zmluva/Traité international	Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
13	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť/Activité particulière -	Zdravotná starostlivosť /Soins de santé	Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
14	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Dobrovoľník/Activité particulière - volontaire		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
15	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osobitná činnosť – Novinár/Activité particulière - journaliste		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
16	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Výskum a vývoj/ Recherche et développement		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
17	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Zlúčenie rodiny/Regroupement familial		Oprávnenie pracovať/ Travail autorisé
18	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Civilné zložky ozbrojených síl/Unités civiles des forces armées		
19	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný /	Slovák žijúci v		Oprávnenie

		temporaire	zahraničí/SI ovaque vivant à l'étranger		pracovať/ travail autorisé
20	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	Osoba s dlhodobým pobytom v inom členskom štáte/Séjour de longue durée dans un autre État membre		Oprávnene pracovať/ travail autorisé
21	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Modrá karta EÚ /Carte bleue européenne	Prechodný/ temporaire		
22	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	Trvalý pobyt na päť rokov/Séjour temporaire d'une durée de cinq ans		Oprávnene pracovať/ travail autorisé
23	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	Trvalý pobyt na neobmedze ný čas/Séjour permanent à durée illimitée		Oprávnene pracovať/ Travail autorisé
24	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom – EÚ/Séjour de résident de longue durée UE			
25	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom – EÚ/Séjour de résident	Medzinárod ná ochrana poskytnutá/ Octroi de la protection internationa le		

		de longue durée UE			
26	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom – EÚ/Séjour de résident de longue durée UE	Medzinárodná ochrana poskytnutá/ Octroi de la protection internationale		
27	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Osoba s dlhodobým pobytom – EÚ/Séjour de résident de longue durée UE	bývalý držiteľ modrej karty EÚ/ancien titulaire d'une carte bleue européenne		
28	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	AZYLANT/ Personne bénéficiant de l'asile		
29	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Prechodný / temporaire	DOPLNKOVÁ OCHRANA /Protection subsidiaire		
30	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Trvalý/ permanent	Článok 50 ZEÚ/ Article 50 TUE	Čl. 18 ods. 4 dohody o vystúpení UK z EÚ/Article 18 paragraphe 4, de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne	Oprávnenie pracovať/ travail autorisé
32	Pobytový preukaz občana EÚ/ Carte de séjour pour citoyen de l'UE	Trvalý/ permanent	Právo na pobyt/ Droit de séjour		
33	Pobytový preukaz občana EÚ/ Carte de séjour pour citoyen de l'UE	Trvalý/ permanent	Právo na trvalý pobyt/ Droit de séjour permanent pour		

			citoyen de l'UE		
34	Pobytový preukaz rodinného príslušníka občana EÚ/ (Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'UE)	Trvalý/ permanent	Právo na pobyt/Droit de séjour		
35	Pobytový preukaz rodinného príslušníka občana EÚ/ (Carte de séjour d'un membre de la famille d'un citoyen de l'UE)	Trvalý/ permanent	Právo na trvalý pobyt/Droit de séjour permanent pour citoyen de l'UE		
36	Povolenie na pobyt/ Titre de séjour	Dočasné útočisko/ Protection temporaire	Dočasné útočisko Oprávnenie pracovať/ Protection temporaire Travail autorisé		

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

- Cestovný doklad vydávaný utečencom podľa Dohovoru OSN z 28. júla 1951

(Document de voyage délivré aux réfugiés en vertu de la convention des Nations unies du 28 juillet 1951)

- Cestovný doklad vydávaný osobám bez štátnej príslušnosti podľa Dohovoru OSN z 28. septembra 1954

(Document de voyage délivré aux apatrides en vertu de la convention des Nations unies du 28 septembre 1954)

- Cudzinecký pas s vlepým povolením na pobyt vo forme nálepky vydaný osobe, ktorej bola poskytnutá doplnková ochrana na území Slovenskej republiky

(Passeport d'étranger sur lequel un titre de séjour sous forme de vignette est apposé, délivré au bénéficiaire d'une protection subsidiaire sur le territoire de la République slovaque)

- **Preukaz s označením “D”** sa vydáva vedúcim diplomatických misií a členom diplomatického personálu, t. j. členom misie, ktorí majú diplomatickú hodnosť, a ich rodinným príslušníkom, konzulárnym úradníkom a ich rodinným príslušníkom, členom personálu medzinárodných organizácií, ktorí požívajú v zmysle príslušného ustanovenia medzinárodnej zmluvy rovnaké výsady a imunity ako členovia diplomatického personálu diplomatickej misie, a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de «type D» est délivrée aux chefs des missions diplomatiques, aux membres du personnel diplomatique, c'est-à-dire aux membres de la mission de rang diplomatique et aux membres de leur famille, aux fonctionnaires consulaires, aux membres du personnel des organisations internationales, qui jouissent des mêmes privilèges et immunités que les membres du personnel diplomatique.)

- **Preukaz s označením “ATP”** sa vydáva členom administratívneho a technického personálu misie služobne pridelených ministerstvom zahraničných vecí vysielajúceho štátu na diplomatickú misiu a ich rodinným príslušníkom, konzulárnym zamestnancom - osobám zamestnaným v administratívnych alebo technických službách konzulárneho úradu a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de type «ATP» est délivrée aux membres du personnel administratif et technique des missions affectés au service du ministère des affaires étrangères de l'État d'envoi; employés consulaires: personnes employées dans les services administratifs ou techniques du consulat et membres de leur famille.)

- **Preukaz s označením “SP”** sa vydáva členom služobného personálu diplomatickej misie alebo konzulárneho úradu, ktorí sú v zamestnaneckom pomere s vysielajúcim štátom, a ich rodinným príslušníkom (požadovaný služobný pas).

[La carte d'identité de type «SP» est délivrée aux membres du personnel de service de la mission diplomatique ou consulaire employés par l'État d'envoi et aux membres de leur famille (titulaires d'un passeport de service)]

- **Preukaz s označením “SSP”** sa vydáva súkromným služobným osobám – Zamestnávateľom súkromnej služobnej osoby môže byť člen diplomatického personálu, prípadne člen administratívneho a technického personálu.

(La carte d'identité de type «SSP» est délivrée aux domestiques privés — personnes employées par le personnel diplomatique ou des membres du personnel administratif et technique.)

- **Preukaz s označením “MO”** Preukaz pracovníkov medzinárodných organizácií sa vydáva členom personálu medzinárodných organizácií - úradníkom kancelárií, resp. úradovní medzinárodných organizácií a ich rodinným príslušníkom.

(La carte d'identité de type «MO» des employés d'organisations internationales est délivrée aux membres du personnel des organisations internationales — fonctionnaires d'un ou de plusieurs bureaux internationaux et membres de leur famille).

SLOVÉNIE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Dovoljenje za prebivanje [titre de séjour]

«Remarque: depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre des titres de séjour aux ressortissants de pays tiers selon un modèle conforme au règlement (UE) 2017/1954. Les cartes de titre de séjour que la République de Slovénie a délivrées aux ressortissants de pays tiers selon le modèle précédent demeurent valables et en usage jusqu'à leur expiration.»

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

- Dovoljenje za stalno prebivanje [titre de séjour permanent]
 - Dovoljenje za začasno prebivanje [titre de séjour temporaire]
 - Dovoljenje za prvo začasno prebivanje [titre de premier séjour temporaire]
 - Člen 50 PEU [article 50 TUE]
- Dovoljenje za prebivanje (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «RESIDENCE PERMIT» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za prebivanje» (portant le code AR dans le style OCR-B) aux ressortissants de pays tiers (y compris aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de la Confédération suisse) auxquels a été délivré un titre de séjour temporaire en République de Slovénie ou dont le titre de séjour temporaire y a été prolongé ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour peut contenir le texte suivant:

- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
- STALNO/PERMANENT [permanent]
- ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO [permis de séjour et de travail unique]
- MODRA KARTA EU [carte bleue européenne]
- NAPOTENI DELAVEC [travailleur détaché]
- SEZONSKO DELO [travail saisonnier]
- ICT
- MOBILE ICT
- PRIPRAVNIK [stagiaire]
- ISKALEC ZAPOSLOTITVE [demandeur d'emploi]
- VISOKOŠOLSKO IZOBRAŽEVALNO DELO [travail dans l'enseignement supérieur]
- RAZISKOVALEC [chercheur]
- RAZISKOVALEC – MOBILNOST [chercheur – mobilité]
- PROSTOVOLJEC [volontaire]
- DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA [membre de la famille d'un chercheur]
- DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA - MOBILNOST [membre de

- la famille d'un chercheur – mobilité]
- ŠTUDENT [étudiant]
- ŠTUDENT - MOBILNOST [étudiant - mobilité]
- ČLEN 50 PEU [article 50 TUE]
- REZIDENT ZA DALJŠI ČAS – ES [résident de longue durée – CE]

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ZAČASNO/TEMPORARY» est un titre de séjour temporaire autorisant un ressortissant de pays tiers à entrer en République de Slovénie et à y séjourner pour une durée limitée et à des fins déterminées.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «STALNO/PERMANENT» est un titre de séjour permanent autorisant un ressortissant de pays tiers à entrer sur le territoire de la République de Slovénie et à y séjourner pour une durée indéterminée.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO» est un permis de séjour et de travail temporaire permettant à un ressortissant de pays tiers d'entrer, de séjourner et de travailler en République de Slovénie.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «MODRA KARTA EU» est un titre de séjour temporaire aux fins d'un emploi hautement qualifié que la République de Slovénie délivre à un ressortissant de pays tiers aux fins d'un emploi hautement qualifié et qui permet à son titulaire d'entrer, de séjourner et de travailler en République de Slovénie.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «NAPOTENI DELAVEC» est un permis unique réservé aux travailleurs détachés, qui permet à un ressortissant de pays tiers (que son employeur établi en dehors de la République de Slovénie a détaché pour une durée limitée en République de Slovénie afin qu'il y fournisse des services transfrontières ou qu'il y suive une formation dans une société commerciale) d'entrer, de séjourner et de travailler en République de Slovénie en qualité de travailleur détaché.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «SEZONSKO DELO» est un permis unique de travail saisonnier d'une durée supérieure à 90 jours, qui permet à un ressortissant de pays tiers ayant sa résidence permanente dans un pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y exercer un travail saisonnier.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ICT» est un permis unique pour personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe, qui permet à un ressortissant de pays tiers qui réside et est employé dans un pays tiers puis est transféré dans une société liée établie en République de Slovénie, d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y exercer un emploi en qualité de personne faisant l'objet d'un transfert temporaire intragroupe.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «MOBILE ICT» est un permis unique pour personne faisant l'objet d'un transfert intragroupe de longue durée, c'est-à-dire supérieur à 90 jours, qui permet à un ressortissant de pays tiers transféré d'une société liée établie dans un autre État membre de l'Union européenne à une société liée établie en République de Slovénie, d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y exercer un emploi en qualité de personne faisant l'objet d'un transfert intragroupe d'une durée supérieure à 90 jours.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «PRIPRAVNIK» est un titre de séjour unique à des fins de stage, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie et d'y effectuer un stage.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ISKALEC ZAPOSLOTITVE» est un titre de séjour unique à des fins de recherche d'emploi salarié ou indépendant, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie pour y rechercher un emploi salarié ou indépendant.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «VISOKOŠOLSKO IZOBRAŽEVALNO DELO» est un titre de séjour temporaire à des fins de travail dans l'enseignement professionnel supérieur et dans l'enseignement supérieur, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie à des fins de travail pédagogique dans l'enseignement professionnel supérieur et dans l'enseignement supérieur.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «RAZISKOVALEC» est un titre de séjour temporaire à des fins de travaux de recherche, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie pour y mener des travaux de recherche.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «RAZISKOVALEC - MOBILNOST» est un

titre de séjour temporaire à des fins de travaux de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée, qui permet à un ressortissant de pays tiers de séjourner en République de Slovénie et d'y mener des travaux de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «PROSTOVOLJEC» est un titre de séjour temporaire à des fins de volontariat, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie à des fins de volontariat et de coopération à des projets de service volontaire dans le cadre d'un programme de l'Union européenne.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA» est un titre de séjour temporaire pour un membre de la famille d'un ressortissant étranger qui séjourne en République de Slovénie en vertu d'un titre de séjour temporaire à des fins de recherche, délivré en République de Slovénie, qui permet à un membre de la famille d'un chercheur qui est ressortissant d'un pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie en qualité de membre de la famille d'un chercheur.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN RAZISKOVALCA – MOBILNOST» est un titre de séjour temporaire pour un membre de la famille d'un chercheur qui est titulaire d'un titre de séjour temporaire à des fins de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée, qui permet à un membre de la famille d'un chercheur titulaire d'un titre de séjour temporaire à des fins de recherche dans le cadre d'un détachement de longue durée qui est ressortissant d'un pays tiers, d'entrer et de séjourner en République de Slovénie en qualité de membre de la famille d'un chercheur.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ŠTUDENT» est un titre de séjour temporaire à des fins d'études, qui permet à un ressortissant de pays tiers d'entrer et de séjourner en République de Slovénie pour y étudier.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ŠTUDENT - MOBILNOST» est un titre de séjour temporaire à des fins d'études, qui permet à un ressortissant de pays tiers de séjourner et d'étudier en République de Slovénie pendant sa période de mobilité.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «ČLEN 50 PEU» est un titre de séjour qui est délivré aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille en vertu de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et

d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique (JO L 29 du 31.1.2020, p. 7, ci-après l'«accord sur le retrait») et qui permet aux ressortissants du Royaume-Uni et aux membres de leur famille d'entrée et de séjourner en République de Slovénie.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «REZIDENT ZA DALJŠI ČAS – ES» est un titre de séjour permanent qui indique le statut de résident de longue durée et qui est délivré à un ressortissant de pays tiers, sous réserve du respect de la condition d'un séjour légal ininterrompu de cinq ans en République de Slovénie.

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- LONG-TERM RESIDENT – EC [résident de longue durée – CE]
- PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- ZUSDDD [loi régissant le statut des citoyens des autres pays successeurs de l'ex-Yougoslavie en République de Slovénie]
- ZZZAT [loi sur l'asile temporaire]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
- ZTUJ-1 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN REZIDENTA ZA DALJŠI ČAS DRUGE ČLANICE EU (membre de la famille d'un résident de longue durée d'un autre État membre de l'UE)
- ZTUJ-1 [loi sur les étrangers]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN REZIDENTA ZA DALJŠI ČAS DRUGE ČLANICE EU [membre de la famille d'un résident de longue durée d'un autre État membre de l'UE]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
<RAZLOG/NAMEN> [motif/objet]
- ZTUJ-2 VISOKOŠOLSKO IZOBRAŽEVALNO DELO [loi sur les étrangers – travail dans l'enseignement supérieur]
- 51/3 ČLEN ZTUJ-2 [article 51, paragraphe 3, de la loi sur les étrangers]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
HIGHER EDUCATION WORK [travail dans l'enseignement supérieur]

- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER [chercheur]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER [chercheur]
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER-MOBILITY [chercheur - mobilité]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
RESEARCHER-MOBILITY [chercheur-mobilité]
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]
TRAINEE [stagiaire]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
VOLUNTEER [volontaire]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
VOLUNTEER [volontaire]
ESC
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]
JOB SEEKER [demandeur d'emploi]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
FAMILY MEMBER OF THE RESEARCHER [membre de la famille du chercheur]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
- ZDRUŽITEV DRUŽINE [regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA [membre de la famille du titulaire]
MOBILE ICT
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
STUDENT [étudiant]
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
STUDENT (étudiant)
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
STUDENT – MOBILITY [étudiant – mobilité]
Intitulé du programme spécifique de l'UE ou de la convention ou abréviation des États membres dont les signataires de la convention sont originaires
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]

- OTROK OSEBE Z MEDNARODNO ZAŠČITO ROJEN V TUJINI [enfant d'une personne bénéficiant d'une protection internationale]
ROJEN V TUJINI [né à l'étranger]
- ČLEN 18(1) SPORAZUMA O IZSTOPU ZDRUŽENEGA KRALJESTVA IZ EU [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait]
- ČLEN 18(1) SPORAZUMA O IZSTOPU ZDRUŽENEGA KRALJESTVA IZ EU [article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait]
DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE [titre de séjour permanent]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA MODRE KARTE EU [membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue européenne]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
ŠTUDIJ [études]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [résident d'un autre État membre de l'UE]
DNEVNI DELOVNI MIGRANT [travailleur frontalier]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
DRUGI UTEMELJENI RAZLOGI [autres motifs raisonnables]
- SINGLE RESIDENCE AND WORK PERMIT [permis de séjour et de travail unique]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE]
MEDNARODNA ZAŠČITA PRIZNANA V: (DRŽAVA ČLANICA) DNE (DATUM) [protection internationale accordée à/en/au/aux: (État membre), le (date)]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE],
ODGOVORNOST ZA MEDNARODNO ZAŠČITO PRENESENA NA REPUBLIKO SLOVENIJO DNE (DATUM) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à la République de Slovénie le (date)]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE],
ODGOVORNOST ZA MEDNARODNO ZAŠČITO PRENESENA NA REPUBLIKO SLOVENIJO DNE (DATUM) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à/au/à la/aux (État membre), le (date)]
- 50 ČLEN ZTUJ-2 [article 50 de la loi sur les étrangers]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA ICT [membre de la famille d'un titulaire d'un permis ICT]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]

DRUŽINSKI ČLAN IMETNIKA MOBILE ICT [membre de la famille d'un titulaire d'un permis ICT mobile]

- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
DRUŽINSKI ČLAN BEGUNCA [membre de la famille d'un réfugié]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN OSEBE S SUBSIDIARNO ZAŠČITO [membre de la famille d'une personne bénéficiaire d'une protection subsidiaire]
- ZTUJ-2 [loi sur les étrangers]
OTROK TUJCA ROJEN V RS [enfant de nationalité étrangère né en RS]
- LONG-TERM RESIDENT - EC [résident de longue durée - CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- ZTUJ-1 [loi sur les étrangers]
- EU BLUE CARD [carte bleue européenne]
- SPORAZUM EU-ŠVIC.KONF. [accord UE - Confédération suisse]
SAMOZAPOSILITEV / IZVAJANJE STORITEV [travail indépendant / prestation de services]
- BEGUNEC/REFUGEE [réfugié]
- SUBSIDIARNA ZAŠČITA/SUBSIDIARY PROTECTION [protection subsidiaire]
- BEGUNEC/REFUGEE [réfugié]
DRUŽINSKI ČLAN/FAMILY MEMBER [membre de la famille]
- SUBSIDIARNA ZAŠČITA/SUBSIDIARY PROTECTION [protection subsidiaire]
DRUŽINSKI ČLAN/FAMILY MEMBER [membre de la famille]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant, précédé du numéro d'identification personnel (EMŠO) du ressortissant étranger:

- DRUŽINSKI ČLAN DRŽAVLJANA ŠVICARSKE
KONFEDERACIJE FAMILY MEMBER OF CITIZEN OF
SWISS CONFEDERATION [membre de la famille d'un citoyen
de la confédération suisse]
- DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE PERMANENT
RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
- DOVOLJEN DOSTOP NA TRG DELA [accès autorisé au
marché du travail]
- ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO [permis

de séjour et de travail unique]

- DOVOLJEN DOSTOP NA TRG DELA [accès autorisé au marché du travail]
FAMILY MEMBER OF THE RESEARCHER – MOBILITY [membre de la famille du chercheur – mobilité]
- REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [résident d'un autre État membre de l'UE]
NAPOTENI DELAVEC [travailleur détaché]
- PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- DOVOLJUJE ZAČASNO PREBIVANJE IN VISOKOKVALIFICIRANO ZAPOSILITEV [titre de séjour temporaire et emploi hautement qualifié]
- DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE [titre de séjour permanent]
NEKDANJI IMETNIK MODRE KARTE EU
FORMER EU BLUE CARD HOLDER [ancien titulaire d'une carte bleue européenne]
- FAMILY MEMBER OF THE EU BLUE CARD HOLDER [membre de la famille d'un titulaire d'une carte bleue européenne]
- ZTUJ-2 ZAPOSILITEV ALI DELO [loi sur les étrangers – emploi ou travail]
- ZTUJ-2 SAMOZAPOSLENA OSEBA [loi sur les étrangers – travailleur non salarié]
- ENOTNO DOVOLJENJE ZA PREBIVANJE IN DELO ZTUJ-2 [loi sur les étrangers – permis de séjour et de travail unique]
- ZTUJ-2 DNEVNI DELOVNI MIGRANT [loi sur les étrangers – travailleur frontalier]
- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d'un autre État membre de l'UE]
ZAPOSILITEV ALI DELO [emploi ou travail]
- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d'un autre État membre de l'UE]
SAMOZAPOSLENA OSEBA [travailleur non salarié]
- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d'un autre État membre de l'UE]

SEZONSKO DELO [travailleur saisonnier]

- ZTUJ-2 REZIDENT DRUGE ČLANICE EU [loi sur les étrangers – résident d’un autre État membre de l’UE]
DNEVNI DELOVNI MIGRANT [travailleur frontalier]
- ZTUJ-2 ZDRUŽITEV DRUŽINE [loi sur les étrangers – regroupement familial]
DRUŽINSKI ČLAN BEGUNCA [membre de la famille d’un réfugié]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
INTERNATIONAL PROTECTION GRANTED BY: (NAME OF THE MEMBER STATE) ON [DATE] [protection internationale accordée par: le/la/les (nom de l’État membre), le (date)]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
INTERNATIONAL PROTECTION GRANTED BY: (NAME OF THE MEMBER STATE) ON [DATE], [protection internationale accordée par: le/la/les (nom de l’État membre), le (date)],
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
RESPONSIBILITY FOR INTERNATIONAL PROTECTION TRANSFERRED TO SLOVENIA ON (DATE) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à la Slovénie le (date)],
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
RESPONSIBILITY FOR INTERNATIONAL PROTECTION TRANSFERRED TO (NAME OF THE MEMBER STATE) ON (DATE) [responsabilité en matière de protection internationale transférée à/au/à la/aux (nom de l’État membre), le (date)]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- DOVOLJENJE ZA STALNO PREBIVANJE PERMANENT RESIDENCE PERMIT [titre de séjour permanent]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- FAMILY MEMBER OF THE EU BLUE CARD HOLDER [membre de la famille du titulaire d’une carte bleue européenne]

DOVOLJEN DOSTOP NA TRG DELA [accès autorisé au
marché du travail]

- Titre de séjour (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «RESIDENCE CARD» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za prebivanje» (portant le code AR dans le style OCR-B) aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union européenne/d'un citoyen de l'EEE ou d'un citoyen slovène auxquels a été délivré, en République de Slovénie, un titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'UE ou d'un citoyen slovène ou dont le titre de séjour y a été prolongé.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour peut contenir le texte suivant:

- DRUŽINSKI ČLAN EU 10. ČL. DIR 2004/38/ES [membre de la famille UE – article 10 de la directive 2004/38/CE]
- DRUŽINSKI ČLAN [membre de la famille]

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN EU 10. ČL. DIR 2004/38/ES» est un titre de séjour délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne.

Le titre de séjour délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN» est un titre de séjour délivré à un membre de la famille d'un citoyen slovène.

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- FAMILY MEMBER EU ART 10 DIR 2004/38/EC [membre de la famille UE – article 10 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- DRUŽINSKI ČLAN SLOVENSKEGA DRŽAVLJANA
FAMILY MEMBER OF SLOVENIAN CITIZEN [membre de la famille d'un citoyen slovène]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte de titre de séjour contient le numéro d'identification personnel (EMŠO) du ressortissant étranger.

- Dovoljenje za stalno prebivanje (titre de séjour permanent) (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «PERMANENT RESIDENCE CARD» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za stalno prebivanje» (portant le code AR dans le style OCR-B) aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'Union européenne/d'un citoyen de l'EEE ou d'un citoyen slovène auxquels a été délivré en République de Slovénie un titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne ou d'un citoyen slovène.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour permanent peut contenir le texte suivant:

- DRUŽINSKI ČLAN EU 20. ČL. DIR 2004/38/ES [membre de la famille UE – article 20 de la directive 2004/38/CE]
- DRUŽINSKI ČLAN [membre de la famille]

Le titre de séjour permanent délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN EU 20. ČL. DIR 2004/38/ES» est un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne.

Le titre de séjour permanent délivré selon un modèle de document autonome sous forme de carte qui comprend, dans le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre), la mention «DRUŽINSKI ČLAN» est un titre de séjour permanent délivré à un membre de la famille d'un citoyen slovène.

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- FAMILY MEMBER EU ART 20 DIR 2004/38/EC [membre de la famille UE – article 20 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- DRUŽINSKI ČLAN SLOVENSKEGA DRŽAVLJANA
FAMILY MEMBER OF SLOVENIAN CITIZEN [membre de la famille d'un citoyen slovène]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au

verso de la carte de titre de séjour contient le numéro d'identification personnel (EMŠO) du ressortissant étranger.

- Dovoljenje za prebivanje (titre de séjour) (portant le code pays CH dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «RESIDENCE PERMIT» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Dovoljenje za prebivanje» (portant le code pays CH dans le style OCR-B) aux citoyens de la Confédération suisse et aux membres de leur famille qui sont eux-mêmes citoyens de la Confédération suisse auxquels a été délivré un titre de séjour temporaire en République de Slovénie, ou dont le titre de séjour temporaire y a été prolongé, en vertu de l'accord entre la Communauté européenne et ses États membres, d'une part, et la Confédération suisse, d'autre part, sur la libre circulation des personnes (JO L 114 du 30.4.2002, p. 6) ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte de titre de séjour peut contenir le texte suivant:

- ZAČASNO/TEMPORARY [temporaire]
- STALNO/PERMANENT [permanent]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte de titre de séjour susmentionnée peut contenir la remarque suivante:

- PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte contient la mention suivante

- DRŽAVLJAN ŠVICARSKE KONFEDERACIJE
CITIZEN OF SWISS CONFEDERATION [citoyen de la confédération suisse]

précédée du numéro d'identification personnelle (EMŠO) du citoyen de la Confédération suisse, titulaire du titre de séjour.

- Potrdilo o pravicah obmejnega delavca (certificat des droits du travailleur frontalier) (portant le code AR dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «CERTIFICATE OF RIGHTS OF FRONTIERS WORKER» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre, sur le fondement de l'article 26 de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique, la carte dénommée «Potrdilo o pravicah obmejnega delavca» aux ressortissants du

Royaume-Uni qui exerçaient une activité économique en République de Slovénie avant le 31 décembre 2020 en vertu des articles 45 ou 49 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne et qui continuent à exercer une activité économique en République de Slovénie après l'expiration de la période transitoire prévue par ledit accord de retrait. Ce certificat des droits du travailleur frontalier reconnaît aux ressortissants du Royaume-Uni qui sont des travailleurs frontaliers et qui ne séjournent pas en Slovénie le droit préexistant d'exercer une activité économique en République de Slovénie.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur le certificat des droits du travailleur frontalier contient le texte suivant:

- ČLEN 50 PEU – OBMEJNI DELAVEC [article 50 TUE – travailleur frontalier]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso du certificat des droits du travailleur frontalier contient le numéro d'identification personnelle (EMŠO) du ressortissant du Royaume-Uni.

2. Attestations d'enregistrement de séjour et attestations d'enregistrement de séjour permanent pour les citoyens de l'Union européenne, délivrées dans le format prévu par le règlement (UE) 2017/1954 et en liaison avec le règlement (UE) 2019/1157

- Potrdilo o prijavi prebivanja (attestation d'enregistrement de séjour) (portant le code CE dans le style OCR-B) (répétition de la dénomination du document en anglais «REGISTRATION CERTIFICATE» dans le champ de données 3.2)

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre la carte dénommée «Potrdilo o prijavi prebivanja» (portant le code CE dans le style OCR-B) aux ressortissants des autres États membres de l'Union européenne ainsi qu'aux ressortissants des États membres de l'Espace économique européen auxquels a été délivrée en République de Slovénie une attestation d'enregistrement de séjour, ou dont l'attestation d'enregistrement de séjour y a été prolongée, ou auxquels a été délivrée une attestation d'enregistrement de séjour permanent.

Depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre également la carte dénommée «Potrdilo o prijavi prebivanja» aux membres de la famille des citoyens de l'Union européenne comme aux membres de la famille des ressortissants d'un État membre de l'Espace économique européen qui sont eux-mêmes citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, ainsi qu'aux membres de la famille des citoyens slovènes qui sont citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, et aux membres de la famille des ressortissants de la Confédération suisse qui sont citoyens de l'UE ou ressortissants d'un État membre de l'EEE, auxquels a été délivrée, en République de Slovénie, une attestation d'enregistrement de séjour ou dont l'attestation d'enregistrement de séjour y a été prolongée ou auxquels a été délivrée une attestation d'enregistrement de séjour permanent.

Le champ de données «Vrsta dovoljenja / Type of permit» (type de titre) figurant sur la carte dénommée «Potrdilo o prijavi prebivanja» contient les mentions suivantes:

- ČL. 8. DIR 2004/38/ES [article 8 de la directive 2004/38/CE]
- ČL. 19 DIR 2004/38/ES [article 19 de la directive 2004/38/CE]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au recto de la carte d'attestation d'enregistrement de séjour susmentionnée peut contenir le texte suivant:

- ART 8 DIR 2004/38/EC [article 8 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]
- STALNO/PERMANENT [permanent]
ART 19 DIR 2004/38/EC [article 19 de la directive 2004/38/CE]
PROST DOSTOP NA TRG DELA [libre accès au marché du travail]

Le champ de données «Opombe/Remarks» (observations) figurant au verso de la carte du certificat d'enregistrement de séjour contient le numéro d'identification personnelle (EMŠO) du citoyen de l'Union européenne.

3. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un titre de séjour

- Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana državljana EGP (91 × 60 mm) [titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'EEE (91 × 60 mm)]

«Remarque: depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre un titre de séjour aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'UE/d'un citoyen de l'EEE auxquels a été délivré, en République de Slovénie, un titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne ou dont le titre de séjour y a été prolongé ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen de l'Union européenne, dans le format prévu par le règlement (UE) 2017/1954 et en liaison avec le règlement (UE) 2019/1157. Les cartes de titre de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE/de l'EEE et les cartes de titre de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen de l'UE/de l'EEE, délivrées sous forme plastifiée, ont expiré à la date d'expiration de la carte ou, au plus tard, le 3 août 2023.»

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

- Dovoljenje za stalno prebivanje [titre de séjour permanent]
- Dovoljenje za začasno prebivanje [titre de séjour temporaire]
- Dovoljenje za prebivanje za družinskega člana slovenskega državljana [titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen slovène]

«Remarque: depuis le 14 février 2022, la République de Slovénie délivre des titres de séjour aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen slovène auxquels a été délivré, en République de Slovénie, un titre de séjour pour un membre de la famille d'un citoyen slovène ou dont le titre de séjour y a été prolongé ou auxquels a été délivré un titre de séjour permanent pour un membre de la famille d'un citoyen slovène, dans le format prévu par le règlement (UE) 2017/1954 et en liaison avec le règlement (UE) 2019/1157. Les cartes de titre de séjour pour les membres de la famille d'un citoyen slovène et les cartes de titre de séjour permanent pour les membres de la famille d'un citoyen slovène, délivrées sous forme plastifiée, ont expiré à la date d'expiration de la carte ou, au plus tard, le 3 août 2023.»

Le type de titre de séjour figure sur la carte:

- Dovoljenje za stalno prebivanje [titre de séjour permanent]
- Dovoljenje za začasno prebivanje [titre de séjour temporaire]

- Izkaznica osebe z začasno zaščito (Temporary protection identity card) [carte d'identité de protection temporaire] (91 x 60 mm)

- Seznam potnikov za šolska potovanja znotraj Evropske unije [Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne]

- Titres de séjour spéciaux délivrés par le ministère des affaires étrangères:
 - Diplomatska izkaznica (carte d'identité diplomatique)
 - Službena izkaznica (carte d'identité de service)
 - Konzularna izkaznica (carte d'identité consulaire)
 - Konzularna izkaznica za častne konzularne funkcionarje (carte d'identité consulaire pour les consuls honoraires)

FINLANDE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

Titres délivrés avant le 1^{er} mai 2004:

- Pysyvä oleskelulupa
(Titre de séjour permanent) sous forme de vignette

délivré du 1.5.2004 au 31.12.2011:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les permis de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour de nature temporaire (permis de séjour temporaire) ou de nature continue (permis de séjour continu).

- Pysyvä oleskelulupa
Permis de séjour permanent sous forme de vignette portant la lettre «P».
- Jatkuva oleskelulupa
Permis de séjour continu sous forme de vignette portant la lettre «A».
- Tilapäinen oleskelulupa
Permis de séjour temporaire sous forme de vignette portant la lettre «B».

délivré du 1.5.2007 au 31.12.2011:

- permis de séjour de résident longue durée – CE délivré aux ressortissants de pays tiers
Titre de séjour permanent sous forme de vignette portant les lettres «P-EY»

Délivrés depuis le 1^{er} janvier 2012:

Les titres de séjour sont permanents ou à durée déterminée. Les titres de séjour à durée déterminée sont délivrés en vue d'un séjour de nature temporaire (titre de séjour temporaire) ou de nature continue (titre de séjour continu):

- Pysyvä oleskelulupa
Permis de séjour permanent sous forme de carte portant la lettre «P».
- Jatkuva oleskelulupa
Permis de séjour continu sous forme de carte portant la lettre «A».
- Tilapäinen oleskelulupa
Permis de séjour temporaire sous forme de carte portant la lettre «B».
- Carte bleue européenne
Titre de séjour sous forme de carte portant les mots «EU:n Sininen kortti»
- permis de séjour de résident longue durée – CE délivré aux ressortissants de pays tiers
Titre de séjour sous forme de carte portant les lettres «P-EY» (délivré jusqu'au 30.9.2013)

Délivré depuis le 1^{er} octobre 2013:

Titre de séjour UE pour les résidents de longue durée pour un ressortissant de pays tiers sous la forme d'une carte portant les lettres P-EU

Titres délivrés à compter du 1^{er} janvier 2021:

Les titres de séjour en vertu de l'accord de retrait sont délivrés selon le modèle uniforme (oleskelulupa), comme suit:

- Erosopimuksen mukainen oleskeluoikeus Ison-Britannian kansalaiselle ja hänen perheenjäsenilleen.

Oleskeluluvan tyypiksi merkitään SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Ison-Britannian kansalaiselle rajatyöntekijälle merkitään kortin kääntöpuolen huomautuksiin RAJATYÖNTEKIJÄ tai GRÄNSARBETARE. Hakemuksen jättämisestä annetaan osoitukseksi todistus vireilläolosta, joka on voimassa hakemuksen käsittelyn ajan.

(Droit de séjour en vertu de l'accord de retrait pour les citoyens britanniques et les membres de leur famille portant le texte SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Le verso de la carte du citoyen britannique qui a des droits en tant que travailleur frontalier porte la notion de RAJATYÖNTEKIJÄ ou GRÄNSARBETARE. Une attestation du dépôt de la demande TODISTUS VIREILLÄOLOSTA est délivrée lors de l'introduction d'une demande valable jusqu'à la fin du traitement.)

- Erosopimuksen mukainen pysyvä oleskeluoikeus Ison-Britannian kansalaiselle ja hänen perheenjäsenilleen.

Oleskeluluvan tyypiksi merkitään P SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Hakemuksen jättämisestä annetaan osoitukseksi todistus vireilläolosta, joka on voimassa hakemuksen käsittelyn ajan.

(Droit de séjour en vertu de l'accord de retrait pour les citoyens britanniques et les membres de leur famille portant le texte SEU-SOPIMUKSEN 50 ARTIKLA. Une attestation du dépôt de la demande TODISTUS VIREILLÄOLOSTA est délivrée lors de l'introduction d'une demande valable jusqu'à la fin du traitement.)

2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

- **Erityinen henkilökortti A, B, C ja D diplomaatti- ja konsuliedustuston sekä kansainvälisen järjestön Suomessa olevan toimielimen henkilökuntaan kuulvalle ja hänen perheenjäsenelleen**

(Carte d'identité spéciale délivrée par le ministère des affaires étrangères au personnel diplomatique, administratif, technique et de service, ainsi qu'aux membres de leur famille, aux personnes relevant du service privé du personnel et aux personnes effectuant des travaux de construction, de réparation ou d'entretien dans le cadre d'une mission. La carte d'identité porte la mention «Cette carte autorise le séjour en Finlande»)

- **Oleskelulupa diplomaattileimaus, oleskelulupa virkaleimaus tai oleskelulupa ilman erityismerkintää**

[Titre de séjour sous la forme d'une vignette délivrée aux personnes susmentionnées par le ministère des affaires étrangères, portant la mention «diplomaattileimaus» (diplomatique) ou «virkaleimaus» (service) ou sans indication de statut]

Délivré du 1.5.2004 au 29.4.2007

- **Pysyvä oleskelulupa**

(Titre de séjour permanent sous la forme d'une carte délivrée aux membres de la famille des ressortissants de l'UE et de l'EEE ressortissants de pays tiers)

Délivré depuis le 30.4.2007

– **Oleskelukortti**

Carte de séjour délivrée aux membres de la famille de ressortissants de l'UE et de l'EEE ressortissants de pays tiers. Droit de séjour permanent («PYSYVÄ/PERMANENT») ou droit de séjour à durée déterminée (durée de validité indiquée)

SUÈDE

Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Permanent uppehållstillstånd
(Titre de séjour permanent délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011, sans indication d'une durée de validité limitée)
- Uppehållstillstånd
(Titre de séjour temporaire délivré sous forme de carte ID1 depuis le 20 mai 2011, avec indication d'une durée de validité limitée)

Le type de titre de séjour apparaît sur la carte dans l'espace réservé à cet effet (PUT pour permis de séjour et de travail permanent, séjour temporaire, AT pour permis de travail, carte bleue européenne, etc.). La carte bleue européenne est un permis combiné de séjour et de travail destiné aux ressortissants de pays tiers qui se voient ou se sont vu offrir un emploi qualifié dans un État membre de l'Union européenne. Cela signifie qu'un titre de séjour et un permis de travail leur sont délivrés, mais sous la forme du document unique dénommé carte bleue européenne.
- Permanent Uppehållskort
(Carte de séjour permanent destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)
- Uppehållskort
(Carte de séjour destinée au membre de la famille d'un citoyen de l'Union)
- Bevis om mottagen ansökan om uppehållsstatus
(Attestation du dépôt de la demande de statut de résident conformément à l'article 18, paragraphe 1, de l'accord de retrait entre l'Union européenne et le Royaume-Uni)
- Regeringskansliet/Utrikesdepartementet
(Titre de séjour sous la forme d'une carte d'identité ID1 délivrée par l'administration publique/le ministère des affaires étrangères aux diplomates étrangers, aux membres du personnel technique, administratif et de service ainsi qu'aux membres de leur famille et aux employés de maison qui dépendent de représentations diplomatiques et consulaires en Suède, et aux membres du personnel d'organisations internationales en Suède, ainsi qu'aux membres de leurs familles.)

PAYS ASSOCIÉS À L'ESPACE SCHENGEN

ISLANDE

Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme

- Tímabundið dvalarleyfi (titre de séjour temporaire)
 - Námsmaður (étudiant)
 - Fjölskyldusameining (regroupement familial)
 - Vistráðning (au pair)
 - Dvalar og atvinnuleyfi (séjour lié à un permis de travail)
 - Alþjóðleg vernd (protection internationale)
 - Sérstök tengsl (liens particuliers avec l'Islande)
 - Sjálfboðaliði (volontariat)
 - Lögmætur tilgangur (motif légitime ou spécifique)
 - Mannúðarleyfi (humanitaire)
 - Trúboði (missionnaires)
 - Samningar v. önnur ríki (accords entre l'Islande et d'autres États)
- Ótímabundið dvalarleyfi (titre de séjour permanent)
- Tímabundinn dvalarréttur vegna Brexit (statut de résident temporaire, en application de l'article 17, paragraphe 4, de l'accord de séparation entre le Royaume-Uni et les États de l'AELE membres de l'EEE)
- Ótímabundinn dvalarréttur vegna Brexit (statut de résident permanent, en application de l'article 17, paragraphe 4, de l'accord de séparation entre le Royaume-Uni et les États de l'AELE membres de l'EEE)
- Tímabundið dvalarskírteini aðstandanda EES/EFTA ríkisborgara (Réttur til dvalar) - (carte de séjour temporaire – membres de la famille de citoyens de l'EEE/AELE)
- Ótímabundið dvalarskírteini aðstandanda EES/EFTA ríkisborgara (Réttur til dvalar) - (carte de séjour permanent – membres de la famille de citoyens de l'EEE/AELE)

NORVÈGE

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme
 - Oppholdstillatelse
(Titre de séjour)
 - Arbeidstillatelse
(Permis de travail)
 - Permanent oppholdstillatelse
(Permis d'établissement/Permis de travail et titre de séjour permanent)
3. 2. Tous les autres documents délivrés aux ressortissants de pays tiers équivalant à un permis de séjour

– Dans les cas où le ressortissant étranger a besoin d'un document de voyage, un des deux documents ci-après peut être utilisé en complément du titre de séjour, du permis de travail ou du permis d'établissement:

- un document de voyage pour réfugié («Reisebevis» — couleur verte),
- un passeport d'immigrant («Utlendingspass» - couleur bleue).

Le titulaire d'un de ces documents de voyage est assuré d'être autorisé à entrer de nouveau sur le territoire norvégien pendant la durée de validité du document.

- Cartes délivrées aux ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE ainsi qu'aux membres de leur famille ressortissants d'un État tiers:
 - Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Oppholdskort for familiemedlem til EU/EØS/EFTA-borger
(Carte de séjour pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Oppholdskort for tjenesteytere eller etablerere tilknyttet et EØS-foretak
(Carte de séjour pour les prestataires de services ou créateurs d'entreprise dont l'entreprise est établie dans un autre État membre de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdsbevis for EØS-borgere
(Titre de séjour permanent pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Varig Oppholdskort for familiemedlem til EØS-borger
(Titre de séjour permanent pour les membres de la famille de ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)
 - Registreringsbevis for EØS-borgere

(Attestation d'inscription pour les ressortissants des États membres de l'UE/EEE/AELE)

Les cartes précitées seront délivrées soit par la police norvégienne («Politiet»), soit par la direction norvégienne de l'immigration («UDI»).

- Cartes diplomatiques:
 - Identitetskort for diplomater
(Carte d'identité pour diplomates - couleur rouge)
 - Identitetskort for hjelpepersonale ved diplomatisk stasjon
(Carte d'identité délivrée au personnel de service/personnel auxiliaire - couleur brune)
 - Identitetskort for administrativt og teknisk personale ved diplomatisk stasjon
(Carte d'identité délivrée au personnel administratif et technique — couleur bleue)
 - Identitetskort for utsendte konsuler ved fagkonsulater
(Carte d'identité pour consuls de carrière - couleur verte)

Le ministère des affaires étrangères délivre, en outre, des vignettes de séjour aux titulaires de passeports diplomatiques, de service et officiels soumis à l'obligation de visa ainsi qu'aux membres du personnel des missions étrangères titulaires d'un passeport national.

SUISSE

1. Titres de séjour relevant de l'article 2, point 15) a), du règlement (UE) 2016/399 du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2016 concernant un code de l'Union relatif au régime de franchissement des frontières par les personnes (code frontières Schengen) [modèle uniforme prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002]

- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C)
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention «membre de la famille» pour les ressortissants d'États tiers membres de la famille d'un ressortissant suisse
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention «membre de la famille d'un citoyen UE/AELE» pour les ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un ressortissant d'un État membre de l'UE ou de l'AELE faisant usage de son droit à la libre circulation.
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (L, B, C) avec mention « Selon l'accord CH-UK du 25 février 2019 » / « Gemäss Abkommen CH-UK vom 25. Februar 2019 » / « Secondo l'accordo CH-UK del 25 febbraio 2019 » : délivré aux ressortissants du Royaume-Uni ainsi qu'aux membres de leur famille qui bénéficient de l'Accord du 25 février 2019 entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatifs aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Titre de séjour / Aufenthaltstitel / Permesso di soggiorno (G) avec mention « accord CH-UK 25.02.2019 » / « Abkommen CH-UK 25.02.2019 » / « accordo CH-UK 25.02.2019 » : délivré aux frontaliers ressortissants du Royaume-Uni qui ne sont pas domiciliés dans un Etat Schengen, mais dans un Etat non lié par l'un des accords d'association à Schengen ou dans un Etat qui n'applique pas la totalité de l'acquis de Schengen et qui bénéficient de l'Accord du 25 février 2019 entre la Confédération suisse et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord relatif aux droits des citoyens à la suite du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne et de la fin de l'applicabilité de l'accord sur la libre circulation des personnes.
- Titre de séjour Ci / Aufenthaltstitel Ci / Permesso di soggiorno Ci (titre de séjour pour les conjoints et enfants – jusqu'à 25 ans – des fonctionnaires des organisations internationales et des membres des représentations étrangères en Suisse qui exercent une activité lucrative sur le marché suisse du travail), *valable depuis le 1^{er} novembre 2019 (remplace le livret pour étrangers Ci)*.
- Titre de séjour S / Aufenthaltstitel S / Permesso di soggiorno S au format carte de crédit avec mention «Carte pour personnes à protéger» / «Ausweis für Schutzbedürftige» / «Carta per persone bisognose di protezione», délivré aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine *depuis le 18 mars 2022*.
- Titre de séjour S / Aufenthaltstitel S / Permesso di soggiorno S au format d'un livret avec mention «Livret pour personnes à protéger» / «Ausweis für Schutzbedürftige» / «Permesso per persone bisognose di protezione» / «Attest per personas cun basegn da protecziun», délivré aux personnes à protéger en provenance d'Ukraine *depuis le 18 mars 2022*.

2. Titres de séjour délivrés selon le modèle type prévu par le règlement (CE) n° 1030/2002 du Conseil du 13 juin 2002 établissant un modèle uniforme de titre de séjour pour les ressortissants de pays tiers

- Livret pour étrangers L / Ausländerausweis L / Libretto per stranieri L (autorisation de séjour de courte durée; permis L, de couleur violette);
- Livret pour étrangers B / Ausländerausweis B / Libretto per stranieri B / Legitimaziun d'esters B (titre de séjour temporaire de type B. Délivré en trois ou quatre langues, de couleur gris clair);
- Livret pour étrangers C / Ausländerausweis C / Libretto per stranieri C (titre de séjour permanent de type C, de couleur verte);
- Livret pour étrangers Ci / Ausländerausweis Ci / Libretto per stranieri Ci (titre de séjour de type Ci pour les conjoints et enfants - jusqu'à 25 ans - des fonctionnaires des organisations internationales et des membres des représentations étrangères en Suisse qui exercent une activité lucrative sur le marché suisse du travail, de couleur rouge), *valable jusqu'à la date d'échéance*;
- Cartes de légitimation (titres de séjour) délivrées par le Département fédéral des Affaires étrangères/Legitimationskarten (Aufenthaltsbewilligung) vom Eidgenössischen Departement für auswärtige Angelegenheiten/Carte di legittimazione (titoli di soggiorno) del Dipartimento federale degli affari esteri: (voir annexe 20).

LIECHTENSTEIN

Titres de séjour délivrés par le Liechtenstein aux citoyens de l'UE/aux ressortissants de l'EEE et de la Suisse

- Bewilligung in Briefform (BiB) (permis au format lettre) (permis de travail journalier ou hebdomadaire, validité: max. 180 jours sur une période de 12 mois)
- Aufenthaltstitel L (Kurzaufenthaltsbewilligung) (Titre de séjour de courte durée, validité: max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel B (Aufenthaltsbewilligung) (Titre de séjour, validité: max. 5 ans)
- Aufenthaltstitel C (Niederlassungsbewilligung) (Permis d'établissement, délai de contrôle: max. 5 ans)
- Aufenthaltstitel D (Daueraufenthaltsbewilligung) (Titre de séjour permanent, délai de contrôle: max. 10 ans)

Titres de séjour délivrés par le Liechtenstein aux ressortissants de pays tiers

1. Titres de séjour délivrés conformément au modèle uniforme établi par le règlement (CE) n° 1030/2002:

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige (Titre de séjour de courte durée, validité: min. 3 mois, max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige (Titre de séjour de longue durée, validité: max. 12 mois)
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige (Titre de séjour permanent, délai de contrôle: max. 3 ans)

2. Titres de séjour délivrés aux ressortissants de pays tiers qui sont membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation):

- Aufenthaltstitel L für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour de courte durée pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation), validité: max. 12 mois]
- Aufenthaltstitel B für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour de longue durée pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE ou de la Suisse (droit de libre circulation), validité: max. 5 ans]
- Aufenthaltstitel C für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour permanent pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un ressortissant suisse (droit de libre circulation), délai de contrôle: max 5 ans]

- Aufenthaltstitel D für Drittstaatsangehörige [Titre de séjour de longue durée pour les ressortissants de pays tiers membres de la famille d'un citoyen de l'UE/ d'un ressortissant de l'EEE (droit de libre circulation), délai de contrôle: max. 10 ans]

3. Autres titres de séjour pertinents pour les ressortissants de pays tiers

- Ausländerausweis S / Livret pour étrangers S / Libretto per stranieri S [Carte de protection temporaire S] sous forme de livret revêtu de la mention «Ausländerausweis / Livret pour étrangers / Libretto per stranieri S [Carte de protection temporaire S], délivré aux personnes en provenance d'Ukraine ayant besoin d'une protection depuis le 16 mars 2022 (ancien livret)
- Ausweis für Schutzbedürftige S / Temporary Protection Card S sous forme de livret (Carte de protection temporaire S), délivré aux personnes en provenance d'Ukraine ayant besoin d'une protection depuis le 16 mars 2022 (nouveau livret)

4. Liste des personnes participant à un voyage scolaire à l'intérieur de l'Union européenne.
